

УНИВ БИБ ПМОТЕКА
Р. И. Бр. 11327
CENTENAIRE DE 1789

П 63
154

HISTOIRE

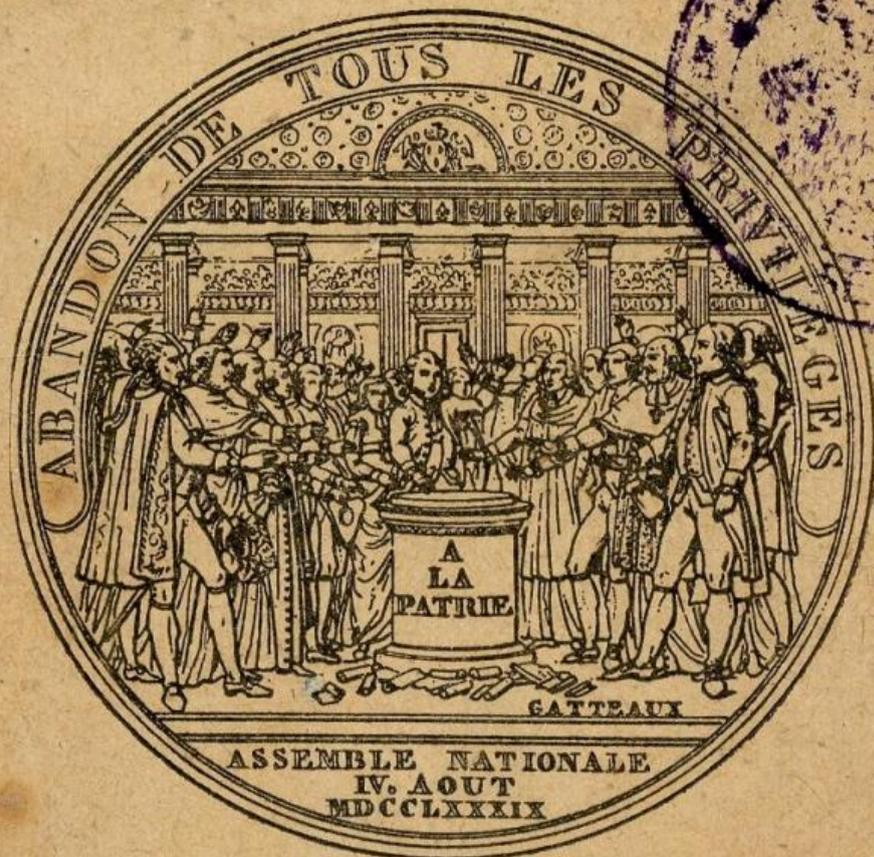
DE LA

Révolution Française

PAR

PAUL JANET

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

HISTOIRE

DE LA

Révolution Française



CENTENAIRE DE 1789

HISTOIRE

DE LA

Révolution Française

PAR

PAUL JANET

MEMBRE DE L'INSTITUT



PARIS

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE

15, RUE SOUFFLOT, 15

HISTOIRE

DE LA

Révolution Française

I

OBJET ET BUT DE LA RÉVOLUTION

La Révolution française est la révolution qui a achevé en France et commencé en Europe l'abolition de l'ancien régime.

Il ne faut pas confondre l'ancien régime avec l'ancienne France.

L'ancienne France, c'est la France, une dans tous les temps par la communauté des gloires et des douleurs. C'est la Patrie.

L'ancien régime est un ensemble d'institutions qui ont existé, non seulement en France, mais dans toute l'Europe, dans l'ordre de la propriété, de la famille, de l'administration civile, de

l'organisation politique. C'était le régime féodal avec l'absolutisme monarchique.

Ces institutions, après avoir répondu pendant un temps à des nécessités historiques, avaient fini par dégénérer en abus insupportables qui peuvent se résumer en deux mots : *privilèges* et *arbitraire*.

Les privilèges sont les droits que les uns possèdent aux dépens des autres. L'arbitraire, c'est le pouvoir d'un seul ou de quelques-uns sur tous, sans règle et sans lois.

De là, deux sortes de causes de la Révolution : les unes sociales, les autres politiques ; les unes naissant de l'inégalité des classes, les autres de l'absolutisme monarchique.

Comme la Révolution a eu deux causes, elle a eu également deux buts : détruire l'inégalité ou le privilège, détruire le despotisme ou l'arbitraire.

Quelques-uns ont pensé que la Révolution a eu raison d'abolir les privilèges, mais qu'elle devait laisser subsister le pouvoir absolu, seule garantie, suivant eux, de l'égalité.

D'autres, au contraire, ont pensé que la Révolution a eu raison d'abolir l'arbitraire du pouvoir, mais qu'elle aurait dû laisser subsister l'inégalité des classes, seule garantie, suivant eux, de la liberté.

C'est là une double erreur. La grandeur de la Révolution a été précisément de poursuivre à la fois et de ne pas séparer ces deux objets qui sont le complément et la garantie l'un de l'autre : l'égalité et la liberté.

Résumons d'abord les causes sociales de la Révolution française,



II

CAUSES DE LA RÉVOLUTION

CAUSES SOCIALES

La principale cause de la Révolution a été l'excès de l'inégalité.

Il y a deux sortes d'inégalités parmi les hommes : les unes naturelles, telles que l'âge, la santé, l'intelligence, la vertu, etc.; — les autres artificielles et arbitraires, telles que l'exemption d'impôts, le droit exclusif à certaines fonctions, etc.

L'ancien régime reposait sur d'innombrables inégalités de cette seconde classe.

La nation était divisée en trois classes ou ORDRES : la noblesse, le clergé et le tiers état.

La noblesse et le clergé ne contribuèrent à l'impôt que dans une mesure inégale et insuffisante.

Le principal poids des charges publiques portait sur le tiers état, particulièrement sur les paysans.

Le clergé n'était tenu qu'à des *dons gratuits* qu'il fixait lui-même arbitrairement. La noblesse payait la *capitation* ou impôt par tête, plus ce qu'on appelait l'impôt du *vingtième*, établi sous Louis XV par le contrôleur général Machault. Mais le tiers état payait lui-même ces deux sortes d'impôts, et de plus il payait seul la *taille*, qui était pour le Trésor la principale source de ses revenus.

Outre la taille, le peuple des campagnes était encore soumis à la *corvée*¹. De là l'expression célèbre de *gent taillable et corvéable à merci*, par laquelle le tiers état avait été longtemps qualifié.

La noblesse, outre le privilège d'être exempte de la taille, avait encore celui de pouvoir s'élever seule aux grades militaires.

Dans la plupart des provinces, les droits territoriaux passaient de mâle en mâle par *droit d'aînesse*, et les sentiments naturels de la

1. La corvée était l'obligation de donner gratuitement plusieurs jours de travail pour l'entretien des routes.

famille recevaient par cette inégalité de graves atteintes.

Le clergé prélevait sur le produit des terres une partie, appelée *dîme* ou dixième, et jouissait d'immenses propriétés, dites biens de *mainmorte*, biens incommutables et inaliénables, qui étaient soustraits à la libre circulation.

Non seulement les ordres privilégiés étaient affranchis en partie des contributions publiques, mais ils profitaient même de ces contributions ; et un grand nombre de courtisans ne vivaient que sur les pensions et les faveurs de la couronne, alimentées par le travail du tiers état.

Enfin ces ordres privilégiés prélevaient eux-mêmes, à titre de *droits féodaux*, une grande partie de la richesse sociale ; les paysans étaient accablés de charges fiscales. Ces charges avaient pu à l'origine, lorsque le seigneur était souverain, représenter des services rendus ; mais elles avaient perdu avec le temps toute signification, et n'étaient plus qu'une oppression ruineuse pour les campagnes et l'agriculture.

Les principaux de ces droits étaient les *rentes féodales* de toute nature ; les *banalités*, ou obligations de moudre au moulin du seigneur, de cuire à son four, de se servir de son pressoir ; les



corvées seigneuriales, distinctes de la corvée due à l'État; les droits exclusifs de *colombier*, de *pêche*, de *chasse*; enfin une multitude d'autres dont les noms mêmes n'ont plus de signification pour nous.

Même la *servitude personnelle* existait encore dans certaines provinces : par exemple, les serfs de Saint-Claude dans les montagnes du Jura. Ces serfs n'avaient ni la faculté de tester, ni celle de changer de domicile, ni celle de choisir un état à leur gré. A leur mort, leur pécule retournait entre les mains du seigneur; et si les biens venaient à être vendus, les serfs pouvaient être partagés « comme un vil bétail... comme s'ils eussent été vendus par des pirates¹ ».

La justice était rendue à prix d'argent : les charges de judicature étaient *vénales*, comme aujourd'hui nos offices ministériels, et elles se transmettaient par *hérédité* : on s'élevait ainsi à une demi-noblesse, que l'on appelait la noblesse de robe.

Le tiers état lui-même avait des privilèges. Les diverses industries formaient des *corporations* fermées dont on ne pouvait franchir les limites ;

1. Cahiers du Tiers État en 1789, t. III, p. 335.

le travail, enfermé ainsi dans des barrières infranchissables, ne pouvait faire aucun progrès. En même temps, les *maîtrises* et les *jurandes*, par toutes sortes de restrictions oppressives, empêchaient l'ouvrier de s'élever jusqu'à la condition de maître.

Enfin, lors de l'avènement du roi Louis XVI, le *servage* n'était pas aboli dans toute la France ; la *torture* était encore infligée aux accusés ; l'*état civil* était interdit aux protestants ; les *douanes intérieures* empêchaient la libre circulation des denrées.

Tel était l'ensemble des abus qui duraient depuis des siècles, et que le développement des lumières avait rendus intolérables avec le temps.

III

CAUSES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CAUSES POLITIQUES

La Révolution, avons-nous dit, a eu deux buts : abolir les privilèges aristocratiques, abolir l'absolutisme monarchique.

La royauté française, après avoir lutté pendant de longs siècles contre le pouvoir de la féodalité, était enfin parvenue, sous Henri IV et le cardinal de Richelieu, au *pouvoir absolu*.

Les grands vassaux qui, au moyen âge, jouissaient d'un pouvoir presque égal à celui du roi, et qui exerçaient dans leurs domaines tous les droits de la souveraineté, avaient été obligés de plier l'un après l'autre devant la royauté.

Le clergé, qui partageait avec les grands les

pouvoirs féodaux, avait aussi perdu peu à peu toute puissance politique, et n'était plus qu'un clergé de cour asservi et obéissant.

Les villes qui avaient conquis sur les seigneurs leurs libertés communales, les avaient vues peu à peu disparaître confisquées par la royauté.

Une grande institution, les États généraux, dont nous parlerons plus amplement, et qui étaient composés des trois ordres (noblesse, clergé, tiers état), convoqués pour voter des subsides aux princes, n'avaient été appelés que dans des cas d'extrême péril ; et l'on avait fini par s'en passer tout à fait.

Le Parlement, cour de justice, qui avait quelques prérogatives politiques, entre autres le droit d'*enregistrer* les édits, c'est-à-dire les volontés royales, et le droit de *remontrances*, le Parlement avait essayé d'étendre ces prérogatives et de devenir une assemblée délibérante, chargée de contenir le pouvoir royal. Il fut vaincu dans la guerre civile de la Fronde, et les dernières tentatives de résistance et de liberté publique succombèrent avec lui.

La liberté individuelle n'avait aucune garantie. Des lettres de cachet obtenues à prix d'argent ouvraient les prisons d'État, non seulement aux



LOUIS XVI



Journée mémorable du 10 Août 1792.

rebelles, mais à tous ceux que poursuivaient le caprice et la passion des puissants.

La liberté de la presse était nulle, au moins légalement. Tout dépendait de l'arbitraire. L'*Émile* de J.-J. Rousseau était brûlé par la main du bourreau.

Le règne de Louis XIV avait été le triomphe du despotisme. Pouvoir sans frein et sans contrôle, désordre de mœurs insolemment affiché, les nobles devenus courtisans, les Parlements serviles allant jusqu'à légitimer les enfants adultérins du roi, tout vestige de liberté disparu, les protestants chassés de France, un régime de guerres perpétuelles qui, après un temps de splendeurs, avait fini par mettre le royaume à deux pas de la ruine et dont nous payons encore aujourd'hui les conséquences ¹: tel est le bilan de ce grand règne.

Cependant Louis XIV avait été pendant quarante ans le maître de l'Europe, et ses désordres avaient eu au moins quelque apparence de dignité. Mais son successeur Louis XV laissa tomber l'influence de la France, perdit notre puissance coloniale, et assista impassible au partage de la Pologne.

1. On demandait en 1870 à un grand historien allemand, après la chute de l'empereur : Mais à qui donc faites-vous la guerre maintenant ? Il répondit : « A Louis XIV. »

Sous le même prince, comme sous le duc d'Orléans qui avait été régent pendant sa minorité, les désordres majestueux du roi Louis XIV furent remplacés par les vices les plus bas et la plus honteuse dissolution.

Il acheva de ruiner les finances de la France, de déconsidérer le pouvoir, et sut être à la fois arbitraire et impuissant.

Il mourut méprisé, détesté, emportant avec lui le dernier prestige de la monarchie.

IV

RÈGNE DE LOUIS XVI

Louis XVI, petit-fils de Louis XV, monta sur le trône en 1774. C'était un prince honnête et faible, qui eut peu de lumières, montra de bonnes intentions, fit de grandes fautes et paya pour toute sa race.

Cependant les commencements de son règne furent heureux. Il eut d'abord pour ministres quelques bons et honnêtes citoyens : Turgot, Malesherbes, Necker. Quelques réformes sages furent réalisées.

La *question* fut abolie, et les accusés ne furent plus contraints par la torture à avouer des crimes que peut-être ils n'avaient point commis, ou à dénoncer des complices qui n'existaient pas.

Les douanes intérieures furent supprimées, et les

denrées purent circuler librement dans toute la France, d'une province à l'autre.

L'abolition de la corvée, l'affranchissement des derniers serfs qui restaient encore sur le sol de la France, l'état civil rendu aux protestants : telles sont les réformes, préparées par les philosophes, que Louis XVI eut l'honneur d'avoir tentées ou exécutées avant la Révolution.

Cependant quelques-unes de ces réformes ne furent pas immédiatement réalisées. La corvée, rétablie après la chute de Turgot, ne fut définitivement supprimée que sous le ministère de Brienne, en 1787. Les serfs du Jura n'obtinrent pas leur affranchissement complet, puisqu'ils le réclamaient encore en 1789.

Un autre grand événement jette aussi un juste éclat sur les premières années du règne de Louis XVI ; ce fut la guerre d'Amérique.

Les colonies anglaises d'Amérique insurgées contre l'Angleterre soutenaient depuis 1773 une lutte énergique et opiniâtre. Washington, Franklin, Jefferson, Hamilton, furent les héros de cette lutte. Une partie de la jeunesse française s'engagea sous le drapeau américain, à la suite de La Fayette. Bientôt le gouvernement de la France, entraîné lui-même, prit parti pour les

insurgés. Cet appui détermina le succès de la guerre, et, en 1783, le traité de Versailles assura l'indépendance des Colonies, et l'établissement de la grande république des États-Unis.

Mais ces premiers succès ne procurèrent au roi qu'une popularité momentanée. Les difficultés s'aggravaient de jour en jour, et présagèrent bientôt une révolution inévitable.

Les courtisans, menacés dans leurs privilèges, dans leurs pensions, dans leurs jouissances, s'opposaient à toute réforme et faisaient renvoyer les ministres qui leur étaient contraires.

La reine, Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse d'Autriche, imbue des maximes les plus despotiques, exerçait sur le roi une influence des plus malheureuses et combattait, tantôt d'une manière ouverte et déclarée, tantôt sourdement, toutes les idées nouvelles.

Necker, financier habile, qui avait essayé de mettre de l'ordre dans les finances, fut congédié. Il se retira en publiant un *Compte rendu*, acte célèbre qui, pour la première fois, mit le public au courant de la politique financière de l'État.

Calonne, son successeur, esprit léger, présomptueux, plein de charlatanisme, flatta la reine et

les courtisans, répandit les pensions, multiplia les dépenses, et creusa plus profondément le gouffre du déficit.

Pour sortir de ces embarras, il convoqua en 1788 une *Assemblée des notables* : c'était une assemblée choisie par le roi dans les trois ordres et composée des personnages les plus importants ; ce n'était pas la nation.

Et cependant cette assemblée elle-même n'avait aucune confiance dans Calonne, elle se défiait de son intégrité, ne s'en rapportait pas à sa parole et s'opposa à tous ses projets, à la fois par de bonnes et par de mauvaises raisons. Enfin, elle fit une telle guerre au ministre, qu'elle décida sa chute ; il fut remplacé par Loménie de Brienne, archevêque de Sens.

Celui-ci, malgré ses prétentions, ne réussit pas mieux que son prédécesseur. Bientôt la Cour aux abois n'eut plus d'autre ressource que de rappeler Necker, et de convoquer les *États généraux*.

V

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

On donnait le nom d'États généraux, sous l'ancienne monarchie, à des assemblées représentatives et électives, convoquées par le roi, et ayant pour objet de voter des *subsides* et de présenter des *vœux*.

Il était admis en principe, quoiqu'on oubliât ce principe dans l'application, que nul impôt ne pouvait être levé sur les peuples sans leur consentement.

En retour de l'argent voté par les États, on leur permettait de présenter leurs vœux ou *doléances*, et de demander le redressement des griefs dont ils pouvaient avoir à se plaindre.

Le roi prenait l'argent ; quant aux vœux ou doléances, il n'y donnait satisfaction que dans la

mesure qui lui convenait. Il restait maître d'accorder ou de refuser les demandes des populations.

Les États généraux ne se rassemblaient que sur la convocation du roi, et n'eurent jamais, comme le Parlement d'Angleterre, de réunions régulières et périodiques.

Les États généraux n'étaient pas, d'ailleurs, la vraie représentation de la nation, mais seulement des trois ordres, noblesse, clergé, tiers état, chacun d'eux nommant ses députés et votant séparément. Les ordres privilégiés étaient donc toujours deux contre un. Le tiers, inférieur aux deux autres, ne présentait ses doléances qu'à genoux : signe de son origine servile.

Les premiers États généraux furent réunis en 1302, et soutinrent le roi Philippe le Bel dans sa lutte contre le pape Boniface VIII.

Les derniers États généraux, avant 89, furent ceux de 1614, sous la régence de Marie de Médicis, pendant la minorité de Louis XIII.

A partir de cette époque jusqu'en 89, toute convocation d'États fut interrompue : ce fut donc 175 ans pendant lesquels il n'y eut en France aucun vestige de représentation nationale. Pendant la Fronde même, où le pouvoir royal

vit s'élever contre lui l'opposition violente du parlement et de la noblesse, c'est à peine si quelques voix réclamèrent l'intervention des États dans les affaires publiques : tant on était éloigné en France de reconnaître le droit du peuple à se gouverner lui-même et à surveiller la gestion de ses affaires.

Plusieurs fois cependant, entre 1302 et 1614, les États généraux, profitant des désordres où le malheur des temps avait jeté le pays, essayèrent de transformer leur pouvoir viager et éphémère en un pouvoir régulier et efficace. Jamais cette révolution ne fut plus près de s'accomplir qu'en 1356 et 1357, lors de la captivité du roi Jean en Angleterre, et sous la régence de son fils, depuis Charles V.

A cette époque, les États de Paris furent sur le point de faire triompher les principes essentiels de tout gouvernement libre : vote des impôts, convocation périodique des États, contrôle des agents du pouvoir, etc. Cette tentative échoua, et la liberté politique fut ajournée pour des siècles.

Telle était l'institution que la monarchie, à bout de ressources, appelait à son secours en 1789, se promettant bien de ne s'en servir que

pour obtenir l'argent nécessaire au rétablissement des finances, mais forcée bientôt de lui faire la part de plus en plus large, et de consentir avec elle au partage de la souveraineté.

Déjà le ministre Necker avait obtenu du roi une concession des plus graves et qui devait avoir les plus grandes conséquences. Dans les États antérieurs, le nombre des députés attribués au tiers état, n'avait jamais été rigoureusement fixé, et il avait toujours varié d'époque en époque. On décida que, dans la nouvelle assemblée, il serait égal en nombre aux deux ordres pris ensemble : c'est ce qu'on appela le *doublement du tiers*.

Ce n'était pas encore la prépondérance, mais c'était l'égalité. Le tiers se chargerait bientôt de faire le reste, et de montrer qu'il était la nation.

Les États généraux se réunirent le 5 mai à Versailles, au milieu de la joie et de l'espérance universelles. Le discours du roi parut assez peu en rapport avec ces espérances, et manifesta plus de crainte des innovations que de bonne volonté pour les réformes.

Le ministère ne parlait que de besoins financiers, sans dire un mot des réformes politiques



NECKER



Bustes de M. Necker
Portés en triomphe et brisés à la place Louis XV
le 12 Juillet 1789.

que tout le monde attendait. Mais la nation n'était pas disposée cette fois à donner son argent sans compensation et sans s'assurer pour l'avenir des garanties durables.



VI

LE SERMENT DU JEU DE PAUME

Les États généraux ne conservèrent pas longtemps ce nom, qui appartenait au régime que l'on voulait détruire. Ils prirent le nom d'*Assemblée nationale*. Comment se fit ce changement qui était déjà à lui seul toute la Révolution ?

La première opération de toute assemblée électorale est de vérifier ses pouvoirs, c'est-à-dire de s'assurer que tous les membres qui la composent ont été sincèrement et légitimement élus.

Les États généraux durent donc procéder à la vérification des pouvoirs. Mais comment cette vérification aurait-elle lieu ? En commun, ou séparément ? En commun, c'était décider qu'ils ne formaient qu'une seule et même assemblée, sans distinction d'ordre ni de classe ; séparément,

c'était maintenir la distinction des corps privilégiés et du peuple.

Une autre question était engagée dans celle-là : celle du vote *par ordre* ou du vote *par tête*. Si l'on se réunissait pour la vérification, c'était le principe du vote par tête qui l'emportait pour toute la durée des États ; si la séparation, au contraire, était maintenue, c'était le vote par ordre qui avait l'avantage.

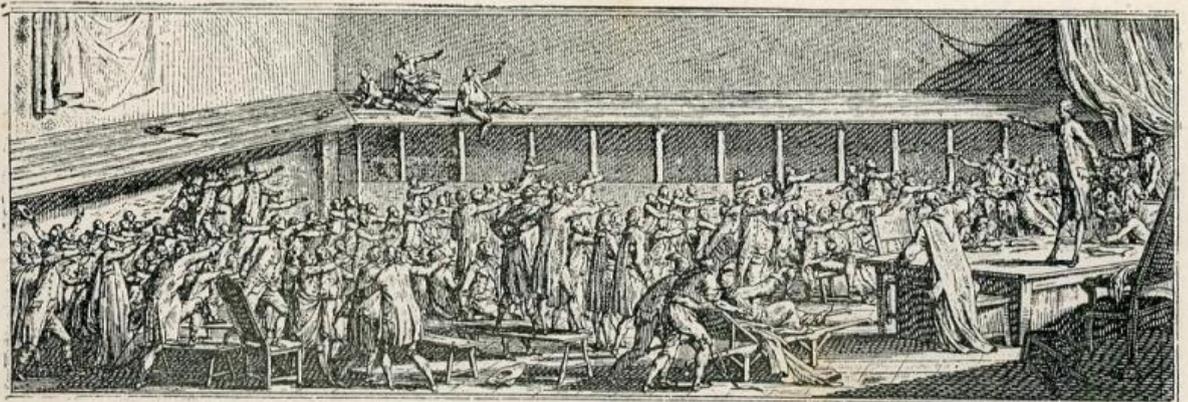
Or, cette question du mode de votation était capitale ; car si l'on votait par ordre, les deux ordres privilégiés étaient deux contre un ; si l'on votait par tête, le tiers état, qui était déjà égal et même un peu supérieur en nombre aux deux autres réunis, et qui avait dans chacun d'eux des adhérents, était sûr de la majorité.

Ce fut le Tiers qui l'emporta par sa persistance et sa ténacité.

Il refusa de procéder à la vérification de ses propres pouvoirs, tant que les deux autres corps ne seraient pas réunis à lui. Puis, après avoir attendu pendant un mois la réponse des privilégiés, il se décida à se passer d'eux ; et ce fut alors, le 17 juin, que le tiers état, sur la proposition de l'abbé Sieyès, se proclama Assemblée nationale et commença à agir en cette qualité.



BAILLY



Le Serment du Jeu de Paume.

La Cour, irritée, prépara un coup d'État : fermant la salle des délibérations, elle en interdit l'entrée aux députés. Ils se transportèrent alors, sous la présidence de Bailly, dans la salle du Jeu de paume ; et ce fut là, le 20 juin, qu'eut lieu cette séance mémorable, où tous prêtèrent solennellement serment de ne pas se séparer avant d'avoir donné une Constitution au pays.

La Cour ne se tint pas pour battue ; et, profitant d'une absence de Necker, toujours disposé à la conciliation, elle décida Louis XVI à tenir une *séance royale*, comme on l'appelait, où il devait faire connaître sa volonté.

La séance royale eut lieu le 23 juin. Le roi donna ordre aux députés du tiers de cesser leurs séances. Il cassa leurs arrêtés, enjoignit de maintenir la distinction des ordres, et menaça les États de dissolution, si l'on méconnaissait ses volontés.

Ce discours hautain fut le dernier soupir de l'autorité royale. Le tiers continua ses séances malgré les injonctions du roi. C'est dans cette circonstance que, M. de Dreux-Brézé étant venu, de la part du roi, inviter les députés à se séparer, Mirabeau lui adressa cette apostrophe célèbre :
« Allez dire à votre maître que nous sommes ici

par la volonté du peuple et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. »

Le clergé bientôt vint se réunir au tiers état; quelques députés de la noblesse vinrent aussi l'un après l'autre, et le roi lui-même se vit bientôt obligé d'inviter les ordres privilégiés à cesser toute résistance.

Ainsi s'accomplit la réunion des ordres, et leur absorption dans le tiers état; ainsi fut décidée la question du vote par tête, qui assurait la souveraineté du tiers. Ainsi les États généraux devinrent Assemblée nationale.

Mais ce dernier titre lui-même n'est pas celui qui la désigne dans l'histoire. Ayant décidé de donner une Constitution à la France, elle prit, le 9 juillet, et a conservé le nom d'*Assemblée constituante*.

VII

LA PRISE DE LA BASTILLE

La Cour avait été obligée de céder devant les États généraux, devenus Assemblée nationale. Les trois ordres s'étaient confondus dans la nation. La souveraineté s'était déplacée. La Révolution était faite. Si les privilégiés et la Cour eussent accepté définitivement cette situation, peut-être la conciliation eut-elle pu avoir lieu sans effusion de sang.

Il n'en fut pas ainsi. La Cour voulut prendre sa revanche. Elle fit appel à la force, et fut vaincue par la force. A la révolution parlementaire succéda la révolution populaire. Telle fut, en deux mots, l'histoire du 14 Juillet, date de l'un des plus grands événements de la Révolution : la prise de la Bastille.

Des troupes avaient été appelées à Versailles de toutes parts. Necker était exilé, le ministère complètement renouvelé et remplacé par des ennemis des réformes¹. On espérait contenir Versailles et Paris, transférer l'Assemblée dans un lieu plus à l'abri des émotions populaires, et la tenir ainsi à merci.

A ces nouvelles, un immense mouvement de résistance se déclara dans l'Assemblée et dans le peuple. A l'Assemblée, Mirabeau, le redoutable tribun, fit voter une adresse au roi pour demander le renvoi des troupes. Au Palais-Royal, un jeune homme, alors inconnu, depuis célèbre, Camille Desmoulins, donna le signal de l'insurrection. Les troupes étrangères du régiment de Royal-Allemand firent feu sur la multitude. Les gardes françaises prirent parti pour le peuple.

Ce n'étaient que les préludes de la révolte. Elle prit bientôt une allure plus régulière et un but précis. Ce but, ce fut l'attaque de la Bastille.

La Bastille, forteresse formidable, établie sur la place qui porte aujourd'hui ce nom, était une prison d'État, et en quelque sorte la citadelle de l'arbitraire. Là, sur de simples *lettres de cachet*,

1. Le nouveau ministère ne dura que quelques jours. Breteuil remplaçait Necker et était le principal ministre.

sans autre garantie de justice que la volonté royale, on renfermait et on laissait périr oubliés ceux qui avaient le malheur de déplaire au roi ou à ses favoris.

Le peuple, à peine armé, osa tenter le siège de la forteresse. La hache brisa les ponts-levis et les portes, et la population révoltée, soutenue par les gardes françaises, força ce vieil asile de servitude et de terreur qui, il faut le dire, n'était qu'assez faiblement défendu.

Ce fut la première insurrection victorieuse, la première apparition du peuple de Paris sur la scène révolutionnaire.

La royauté, qui n'avait pas voulu céder à la raison, fut contrainte de céder à la force. Le roi rappela Necker et les ministres, ordonna l'éloignement des troupes, se confia à l'Assemblée nationale, et vint à Paris recevoir des mains du célèbre Bailly, devenu maire de Paris, les clefs de la ville et la cocarde tricolore ¹. Ce fut, en apparence, un moment de réconciliation et de paix, mais qui ne devait pas durer longtemps.

1. A la suite du 14 Juillet, une municipalité s'était organisée à l'Hôtel de Ville et avait nommé Bailly, maire de Paris. En même temps, la garde nationale s'était spontanément organisée sous le commandement du général La Fayette.

VIII

LA NUIT DU 4 AOUT

Le 14 Juillet avait été la défaite de la royauté. Le 4 Août fut l'abdication de la féodalité.

Dans cette nuit mémorable, l'Assemblée nationale abolit tous les privilèges. Dans un moment d'enthousiasme, la noblesse elle-même et le clergé, entraînés par l'esprit du temps, firent le sacrifice volontaire des droits abusifs et oppressifs qu'ils possédaient depuis des siècles.

Le vicomte de Noailles, ouvrant le feu, demanda l'égalité dans l'impôt, l'abolition des droits féodaux moyennant rachat, l'abolition sans rachat des corvées seigneuriales, des mainmortes, des servitudes personnelles¹.

1. Les *droits féodaux* étaient considérés par la noblesse comme une *propriété* : c'est pourquoi elle demandait le

Guiche et Mortemart demandent l'abolition des pensions de Cour; Virieu, l'abolition des colombiers; l'évêque de Chartres, l'abolition du droit de chasse, jusque-là réservé aux seigneurs.

L'évêque de Nancy, au nom du clergé, demande à son tour le rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix de rachat serait transformé en dotation appliquée au soulagement des pauvres.

Le curé Thibault, allant plus loin encore, offre l'abolition du *casuel* des prêtres. Mais l'Assemblée, tout en applaudissant, refusa ce sacrifice.

Tous les privilèges devaient disparaître à la fois dans cet entraînement universel. Un conseiller du Parlement propose l'abolition de la vénalité des charges et des autres privilèges de la magistrature.

Les villes elles-mêmes et les provinces tiennent à honneur de faire le sacrifice de tout ce qui les sépare, et les empêche de former une seule nation sous une seule loi. Suppression des barrières provinciales, plus de pays d'états.

rachat. Les *corvées*, les *mainmortes* et *servitudes* personnelles, étant au contraire des usurpations sur les libertés naturelles de l'homme, devaient être abolies sans rachat.

En résumé : Abolition de la servitude personnelle et de la mainmorte. — Abolition des corvées. — Abolition des droits féodaux, sauf rachat pour certains d'entre eux. — Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. — Abolition des justices seigneuriales. — Abolition du droit exclusif de chasse, de colombier et de garenne. — Taxe en argent représentative de la dîme. — Rachat possible de toutes les dîmes¹. — Abolition de toute immunité pécuniaire, égalité d'impôts. — Admissibilité de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. — Abolition des privilèges particuliers des provinces et des villes. — Suppression de la vénalité des offices et établissement prochain d'une justice gratuite. — Suppression des pensions de Cour, etc.

Tels sont les résultats qui, en une seule nuit, ont été conquis par la Révolution. C'est aux philosophes du XVIII^e siècle, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Turgot, qu'il faut, en grande partie, faire honneur de cet immense changement dans les conditions de la vie sociale. Les philo-

1. Plus tard, le clergé fit abandon du droit de rachat des dîmes, s'en rapportant à la nation du soin d'assurer les besoins du culte divin.

sophes ont proclamé les principes. L'Assemblée constituante a décrété l'application.

Toutes ces réformes peuvent se résumer en un seul mot : *L'égalité devant la loi.*

IX

LA DÉCLARATION DES DROITS

La nuit du 4 août avait été un moment d'exaltation et d'entraînement. Il restait à rédiger toutes les propositions décrétées, et à les consacrer par un acte fondamental et solennel destiné à être la pierre angulaire du monument nouveau que l'on allait élever. C'est ce que fit l'Assemblée nationale dans le préambule de sa constitution, sous ce titre : *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

On a reproché à l'Assemblée constituante d'avoir fait précéder un acte constitutionnel d'une déclaration philosophique de principes. Cependant cette déclaration est précisément, de tous les actes de la Constituante, la seule chose qui soit restée immobile et respectée. La constitution

péri, ainsi que toutes celles qui ont suivi. La Déclaration des droits a traversé tous les régimes, plus ou moins atteinte sans doute par les uns ou par les autres, mais demeurant, dans son ensemble, la base inébranlable du droit public de la France.

Rapportons donc ici textuellement les principaux articles de cette pièce mémorable, qui est, en quelque sorte, l'Évangile de l'ordre nouveau :

« Les représentants français constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli et le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaltérables et sacrés de l'homme... En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence de tous et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants :

I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

II... Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de la souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par une loi.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens sont égaux à ses yeux. Tous sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites.

VIII. La loi ne doit établir que les peines strictement nécessaires; et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit.

IX. Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre des abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite l'établissement d'une force publique. Cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique et les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de ces contributions publiques, de les consentir librement et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a pas de constitution.

XVII. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique en est légalement constatée, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Après avoir posé ces principes, les auteurs de la constitution les résumaient en les ramenant aux deux idées fondamentales de l'égalité et de la liberté. (Constitution de 91, titre I^{er}.)

L'égalité comprenait : 1^o l'égale admissibilité aux emplois; 2^o l'égalité des impôts; 3^o l'égalité des peines.

La liberté comprenait : 1^o la liberté personnelle, ou droit d'aller et de venir, d'où dérive la liberté du travail et la liberté des propriétés; 2^o la liberté de pensée et de conscience; 3^o la liberté de réunion; 4^o la liberté de pétition.

Telles sont les maximes fondamentales de l'ordre social établi par la Révolution de 89. Elles

ont été plus ou moins explicitement reconnues par tous les gouvernements issus de la Révolution. Elles sont donc la part la plus solide et la plus durable de l'œuvre accomplie par l'Assemblée constituante. Restait à établir l'organisation administrative et l'organisation politique du pays. Elle fut moins heureuse dans cette double entreprise.

X

LES JOURNÉES DES 5 ET 6 OCTOBRE

La Révolution s'est faite à la fois sur deux théâtres différents : à l'Assemblée et dans la rue ; d'un côté par des décrets et des actes constitutionnels, de l'autre par des mouvements populaires ; le Serment du Jeu de paume, et la prise de la Bastille ; la nuit du 4 août et les journées d'octobre.

Le 14 Juillet avait été la défaite de la royauté ; les 5 et le 6 Octobre furent son humiliation et le commencement de sa déchéance. Le 14 Juillet avait abattu la citadelle du despotisme ; les journées d'octobre ramenèrent le roi à Paris, et le placèrent sous la garde et sous la menace du peuple.

Les anciens rois de France avaient fait de Paris le siège de leur pouvoir. Le Palais de Justice,

l'Hôtel de Saint-Paul, le Louvre avaient été successivement des demeures royales. Louis XIV, le premier, dans son ressentiment des injures qu'avaient infligées à sa mère et à lui-même les Parisiens pendant la Fronde, avait quitté Paris pour n'y plus rentrer, et avait fait de Saint-Germain d'abord, de Versailles ensuite, le siège de son gouvernement et de sa Cour, en ornant cette dernière résidence de toutes les splendeurs de l'art et du goût. Depuis lui, Louis XV, sauf pendant la régence du duc d'Orléans, et Louis XVI, ses successeurs, avaient continué d'habiter ce majestueux séjour.

Après le 14 juillet, Paris avait appelé à sa tête, pour maire Bailly, le savant illustre, et pour commandant des gardes nationales La Fayette, si populaire alors pour ses opinions libérales et généreuses, et pour la part qu'il avait prise, avec Washington, à l'émancipation des États-Unis d'Amérique.

Était-ce Paris, était-ce Versailles qui devait l'emporter ?

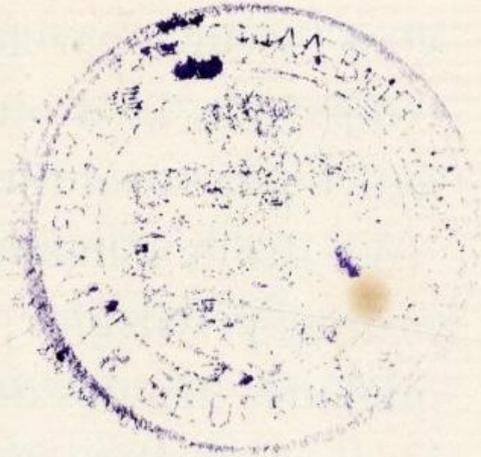
La Cour n'avait pas accepté la défaite du 14 juillet. Elle voulut prendre sa revanche et appela de nouveau des troupes à son secours. Elle avait négocié avec le marquis de Bouillé un projet

de fuite. Les gardes du roi avaient invité à un banquet, dans la salle de spectacle du château de Versailles, les officiers des autres corps. A ce banquet, des chants, des toasts, la reine venant après la fête remercier ses défenseurs, la cocarde tricolore foulée aux pieds, tout semblait indiquer une pensée de réaction.

Excité déjà par les discussions de l'Assemblée sur le *veto royal*, par les résistances du roi aux décrets du 4 août; surexcité encore par la disette, le courroux populaire s'exalta à ces événements.

Les femmes de Paris, conduites par Maillard, célèbre depuis par les massacres de septembre, marchèrent sur Versailles. Les gardes nationaux, commandés par La Fayette, arrivèrent à leur tour. Celui-ci réussit à rétablir l'ordre et le calme. Mais pendant la nuit un malentendu vint détruire son œuvre; le château fut envahi. La reine fut obligée d'avoir recours à la protection de La Fayette, qu'elle détestait; les gardes du corps furent sauvés par la même protection. La victoire resta à la multitude; et le roi et la reine rentrèrent acclamés, mais prisonniers, à Paris.

Dès ce jour, Paris redevint la capitale de la France, et Versailles demeura avec sa grandeur déserte et sa majesté silencieuse et glacée.



XI

LES PARTIS ET LES HOMMES DANS L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Les États généraux étaient divisés en *ordres* ou en classes. L'Assemblée nationale fut divisée en *partis*. La division par ordres était artificielle, ou du moins résultait de circonstances historiques que le temps avait profondément modifiées. La division en partis est naturelle, et naîtra toujours de la diversité même des esprits et des situations, qui ne permet pas que tous voient les choses du même point de vue.

Ce fut dans l'Assemblée constituante que les partis commencèrent à se désigner par la place qu'ils occupaient dans la salle des séances. Le côté droit avait été choisi par les privilégiés; le côté gauche par les députés populaires; le centre

était occupé par les modérés. C'est depuis ce temps que la droite a signifié la réaction; la gauche, la révolution; et le centre, le juste milieu.

La droite s'était formée naturellement des deux ordres privilégiés, noblesse et clergé, moins quelques députés de ces deux ordres, attachés aux idées nouvelles. Elle avait pour orateurs deux hommes d'un talent brillant et facile : l'abbé Maury et Cazalès; — Maury académicien et rhéteur plutôt qu'orateur politique; Cazalès, au contraire, d'une éloquence vive, naturelle, spontanée, sachant trouver les meilleures raisons possibles pour une cause impopulaire.

Entre la droite et la gauche se plaçait le parti Necker, composé de ceux qu'on appelait *monarchiens*. Leur idéal était la constitution anglaise. Tout en faisant la part aux idées de la Révolution, ils eussent voulu un pouvoir royal fort et respecté, une chambre haute réservée aux anciens ordres privilégiés, et une chambre populaire élective. Ce parti s'inspirait des idées de Montesquieu, et croyait pouvoir, par cette combinaison, réconcilier les trois grands éléments de la société d'alors, la royauté, l'aristocratie et le peuple.

A la tête de ce parti étaient deux hommes, par-

faitement unis de sentiments et d'opinions, Malouet et Mounier, esprits sages, pondérés, ennemis des excès en toutes choses, mais demandant à la Révolution et à la Royauté des transactions qui n'étaient alors dans le tempérament ni de l'une ni de l'autre. Se rattachaient au même parti Clermont-Tonnerre, Lally-Tollendal, et enfin le ministre Necker dont la fille, Mme de Staël, défendit plus tard avec passion les idées politiques du parti dans son livre des *Considérations sur la Révolution française*.

Le parti national ou populaire se composait de l'immense majorité de l'Assemblée. C'est lui qui en avait décidé les premiers actes : c'est lui qui avait voté la Déclaration des droits ; ce fut lui qui fit la constitution. Imbu, sans le savoir, des principes républicains, il s'inspirait de Rousseau plus que de Montesquieu. Les deux chefs les plus puissants de ce parti, et on peut le dire, de l'Assemblée, furent Sieyès et Mirabeau, celui-ci plus royaliste, celui-là plus démocrate. Le maire de Paris, Bailly, le commandant des gardes nationales, La Fayette, se rattachaient à ce grand parti.

La gauche de l'Assemblée constituante eut son extrême gauche. Sans être républicain, ce parti poussait le droit populaire aussi loin qu'il était

le roi ayant enjoint au tiers de maintenir la séparation des ordres, prononça ces mots décisifs : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : délibérons. »

Parmi les idées neuves de l'abbé Sieyès qui ont été appliquées, il faut mentionner l'institution des gardes nationales et la division de la France en départements.

Néanmoins, Sieyès est plutôt un penseur et un philosophe qu'un politique. Il vivait plus dans les abstractions que dans les faits. Il conserva longtemps en portefeuille un projet de constitution que ses admirateurs vantaient comme une merveille de l'esprit humain, et qui eut depuis de tristes aventures. Adoptée et remaniée par Bonaparte, au 18 brumaire, dans l'intérêt de son pouvoir, elle est devenue le type de toutes les constitutions impériales, dont on sait la lamentable histoire. — Sieyès survécut longtemps à la Révolution et ne mourut qu'en 1836, à l'âge de 88 ans¹.

Mirabeau était plus que Sieyès un politique, un homme d'État. Il était surtout sans rival pour l'éloquence. Entraînant, nerveux, plein de force

1. Il était né à Fréjus en 1748.

XII

SIEYÈS ET MIRABEAU

Deux hommes effacent tous les autres dans l'Assemblée constituante : Sieyès et Mirabeau. L'un fut son grand théoricien politique ; l'autre son plus grand orateur.

L'abbé Sieyès, député de Paris, connu par plusieurs brochures politiques avant la Révolution, avait surtout frappé l'opinion par son écrit célèbre sur le *tiers état*, dont on a retenu ces trois formules remarquables : « Qu'est-ce que le tiers état ? Rien. — Que doit-il être ? Tout. — Que veut-il être ? Quelque chose. »

Aux États généraux, Sieyès fut celui qui proposa au tiers de délibérer sans les deux autres ordres, et de se proclamer Assemblée nationale. Ce fut lui qui, lors de la séance royale du 23 juin,

le roi ayant enjoint au tiers de maintenir la séparation des ordres, prononça ces mots décisifs : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier : délibérons. »

Parmi les idées neuves de l'abbé Sieyès qui ont été appliquées, il faut mentionner l'institution des gardes nationales et la division de la France en départements.

Néanmoins, Sieyès est plutôt un penseur et un philosophe qu'un politique. Il vivait plus dans les abstractions que dans les faits. Il conserva longtemps en portefeuille un projet de constitution que ses admirateurs vantaient comme une merveille de l'esprit humain, et qui eut depuis de tristes aventures. Adoptée et remaniée par Bonaparte, au 18 brumaire, dans l'intérêt de son pouvoir, elle est devenue le type de toutes les constitutions impériales, dont on sait la lamentable histoire. — Sieyès survécut longtemps à la Révolution et ne mourut qu'en 1836, à l'âge de 88 ans¹.

Mirabeau était plus que Sieyès un politique, un homme d'État. Il était surtout sans rival pour l'éloquence. Entraînant, nerveux, plein de force

1. Il était né à Fréjus en 1748.



MIRABEAU



Réponse énergique au Maître des cérémonies.

dans le raisonnement, plein d'imprévu dans l'apostrophe, profond dans la connaissance des faits politiques et dans l'étude des institutions, aucun homme, dans nos Assemblées, ne s'est plus rapproché que lui des grands orateurs antiques.

Mirabeau était à la fois plein de vices et de génie. La profondeur de ses vues et la sagacité de son esprit n'eurent d'égale que sa vénalité.

Sa jeunesse avait été déplorable ; mais la faute n'en fut pas à lui seul. Opprimé par sa famille, victime de l'arbitraire royal, ruiné d'ailleurs par ses propres désordres, il avait nourri dans son âme des rancunes et des désirs qui devaient faire de lui le plus redoutable des tribuns.

Plus qu'aucun autre, Mirabeau contribua aux premiers actes de la Révolution ; la Cour n'eut pas alors d'ennemi plus cruel et plus insolent, ni le peuple de plus audacieux défenseur.

Mais, après ce premier moment, il fut un des premiers qui, dans le parti populaire, essayèrent de contenir l'entraînement démocratique de l'Assemblée et de sauver la puissance royale de plus en plus menacée.

On a lieu de croire qu'en passant du rôle de tribun à celui de conservateur, Mirabeau était sincère et convaincu. Il est malheureux qu'il ait

cru pouvoir mettre ses opinions d'accord avec ses intérêts, en se vendant à la Cour. Il n'est que trop prouvé, aujourd'hui, qu'en faisant passer à la Cour des avis et des notes politiques il en recevait le prix.

Ces négociations ne furent que soupçonnées des contemporains, qui n'en eurent jamais la preuve. Une mort prématurée sauva Mirabeau de la chute où l'eût fait tomber sa vénalité, et vint le surprendre au milieu de sa gloire. Il mourut le 2 avril 91¹, « emportant avec lui, comme il le disait, le deuil de la monarchie ». Cette mort fut un grand vide pour l'Assemblée ; la stupeur et l'admiration firent taire toutes les rancunes. Il semblait qu'aucune main n'était plus là pour contenir la Révolution.

Mirabeau, pas plus qu'aucun autre, n'aurait pu faire ce miracle ; et ce fut pour lui un bonheur de mourir assez tôt pour n'être pas dévoré par elle.

1. Il était né en 1749, et par conséquent mourut à l'âge de 42 ans.

XIII

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION LE 14 JUILLET 1790

Malgré les désordres inséparables des grands mouvements populaires, on peut dire qu'un sentiment commun d'enthousiasme accueillit en France les grandes réformes de la Révolution. On y vit l'aurore d'une société nouvelle et de la fraternité universelle.

Ce fut une illusion bien vite évanouie ; mais elle eut son heure de fête et d'ivresse. Les tristes et sombres journées de la Révolution sont assez nombreuses pour que l'on s'arrête un instant sur celle où une joie sans mélange vint remplir tous les cœurs.

Ce fut l'anniversaire de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1790, qu'eut lieu au Champ de Mars

la Fête de la Fédération. Déjà, dans les provinces, plusieurs ligues ou fédérations s'étaient formées, dans lesquelles on prêtait le serment d'être fidèle « à la nation, à la loi et au roi ».

Une grande fédération enveloppant toutes les autres se forma à Paris. 50,000 gardes nationaux se réunirent au Champ de Mars sous le commandement de La Fayette. Le roi vint jurer à son tour, sur l'autel de la Patrie, fidélité à la nation et aux lois. La reine présenta au peuple l'enfant royal qui devait être Louis XVII. On dansa le soir sur l'emplacement de la Bastille.

Personne ne prévoyait la sombre tragédie qui devait succéder bientôt à cette éblouissante idylle.

XIV

LES TRAVAUX DE LA CONSTITUANTE PROVINCES ET DÉPARTEMENTS

Les travaux de l'Assemblée constituante eurent quatre objets principaux :

- 1° L'organisation administrative du royaume ;
- 2° Les finances ;
- 3° Les affaires du clergé ;
- 4° La constitution de l'État.

L'Assemblée, voulant créer une France nouvelle, dut détruire les anciennes circonscriptions territoriales, et en introduire d'autres à la place.

A la division par *provinces* elle substitua la division par *départements*.

L'ancienne France était divisée en 32 provinces, dont les principales (Bourgogne, Bre-

tagne, Languedoc, etc). avaient formé au moyen âge comme autant d'États distincts. L'une de ces provinces, l'Ile-de-France, avait pour seigneur le roi, qui était supérieur aux autres seigneurs en tant que *suzerain*, et auquel tous les autres étaient rattachés par le lien plus ou moins lâche de la vassalité.

Les seigneurs de ces États subordonnés devaient au roi le service militaire et certaines redevances ; ils relevaient dans certains cas de son tribunal ; mais à part ces obligations dont ils s'affranchissaient le plus possible, ils jouissaient d'une indépendance presque absolue ; souvent même ils traitaient avec le roi d'égal à égal, et lui faisaient la guerre, comme souverain à souverain ; la Bretagne, la Bourgogne, furent celles qui luttèrent le plus longtemps contre la royauté.

Peu à peu cependant ces diverses provinces avaient été réunies à la Couronne, et soit par conquête, soit par mariage, soit par cession volontaire, avaient été enveloppées dans l'unité française ; mais il restait encore entre elles bien des éléments de séparation et de division. La diversité des *lois* et des *coutumes*, la diversité des *poids* et des *mesures*, les *douanes* intérieures

rendaient les communications difficiles, et créaient de nombreux obstacles au développement du commerce et de l'industrie.

L'Assemblée constituante, pour assurer définitivement *l'unité française*, brisa les anciennes barrières provinciales, et au lieu de 32 provinces que la tradition et l'histoire avaient formées, elle établit législativement 83 départements. Une province fut ainsi divisée en plusieurs départements ; un même département se forma souvent aux dépens de plusieurs provinces.

Cette réforme fut, de toutes celles de l'Assemblée constituante, celle qui a le mieux réussi, et qui est restée la plus solide, malgré toutes nos révolutions. Il faut croire, malgré les objections dont elle a été l'objet, qu'elle répondait à un besoin légitime et vrai.

XV

FINANCES ET CLERGÉ

Ce fut par suite de l'état déplorable des finances que l'Assemblée fut amenée à s'occuper des affaires du clergé. Ces deux objets se rattachent donc l'un à l'autre, et nous les traiterons ensemble.

Le déficit financier avait été l'occasion de la Révolution, la cause déterminante de la convocation des États généraux. Le ministre Necker, que les événements de juillet avaient ramené au pouvoir, n'avait pas été plus heureux que ses prédécesseurs. Deux emprunts, une contribution d'un quart sur le revenu n'avaient produit que des ressources insuffisantes et passagères.

L'Assemblée s'en procura de plus amples et de plus durables par une des mesures les plus hardies

de la Révolution: l'expropriation des biens du clergé.

Le clergé était en possession de nombreux biens dits de mainmorte¹, qui s'élevaient à une valeur de plusieurs milliards. Ces biens, mis entre les mains de l'Etat, pouvaient suffire à la fois à l'entretien du clergé lui-même et au paiement des dettes. L'évêque d'Autun, le célèbre Talleyrand, proposa à l'Assemblée cette mesure qui devait sauver, suivant lui, le crédit et la Révolution. Mirabeau l'appuya dans un de ses plus profonds discours.

Il n'est pas facile de résoudre le problème de droit que soulève cette mesure énergique. D'une part, le droit de propriété est sacré; mais d'autre part, une corporation impersonnelle peut-elle jouir du droit de propriété au même titre qu'un individu particulier? Peut-elle enlever à la libre circulation tout ou partie du territoire? Irait-on jusqu'à dire qu'une personne morale, telle que le clergé, pourrait arriver à s'appropriier le sol tout entier, sans que l'État ait le droit d'intervenir?

C'est là une question sujette à controverse, mais que l'État, dans tous les pays, audelà d'une

1. On appelait *biens de mainmorte* des propriétés inaliénables, qui ne passent pas de mains en mains.

certaine limite, a toujours résolue et résoudra toujours dans le sens de son propre droit.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée trancha le nœud plus qu'elle ne le dénoua; et le 2 décembre 1789, elle mit les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation.

Les biens territoriaux du clergé étant mis entre les mains de l'État, l'Assemblée, pour en escompter la valeur, créa les *assignats*, sorte de papier-monnaie, qui eurent cours forcé et étaient hypothéqués sur les biens nationaux, d'abord ceux du clergé et plus tard ceux des émigrés. Ce papier-monnaie rendit les plus grands services, et sauva pour le moment, on peut le dire, la France et la Révolution.

Cependant on ne put échapper aux dangers bien connus de ce système : quelque effort que l'on fît pour limiter la quantité émise, la nécessité croissante était plus forte que toute prudence ; la *planche aux assignats*, comme on l'appelait, ne cessait de produire du papier, qui se dépréciait à mesure, et finit par perdre toute espèce de valeur : de là beaucoup de ruines, conséquence ordinaire de l'abus du *papier-monnaie*.

La contre-partie de la mesure qui livrait à l'État les biens du clergé, fut que l'État dut prendre à

sa charge l'entretien du culte et de ses ministres. Le salaire des prêtres fut la rançon payée pour les biens saisis. C'est ainsi que la religion devint une partie de l'État et une sorte de fonction publique.

L'Assemblée s'engagea bien plus avant encore dans cette voie par la mesure que l'on a appelée la *Constitution civile du clergé*.

Ce projet qui, à la vérité, ne touchait pas au dogme, portait néanmoins atteinte à la liberté religieuse, en organisant l'Église par la loi, comme on aurait fait d'un service public. On fixait le nombre des évêchés, on limitait leur circonscription, on déterminait les conditions de la nomination des ministres du culte; on prétendait rétablir la primitive Église, en faisant élire les évêques par le peuple. Ces mesures en elles-mêmes pouvaient être sages; mais d'une part, elles étaient impolitiques en fournissant au clergé un légitime motif de résistance à la Révolution; de l'autre elles étaient injustes: car l'organisation d'une Église ne relève que d'elle-même, et c'est d'un commun accord que les rapports de l'Église et de l'État doivent être réglés. Séparation ou Concordat, tels sont les deux seuls systèmes compatibles avec la liberté religieuse. Hors de là, vous aboutissez nécessairement aux Églises d'État.

La vente des biens ecclésiastiques et la Constitution civile firent du clergé un adversaire irrécyclable de la Révolution.

Cependant, s'il était juste, il devrait reconnaître qu'il a gagné à la Révolution autant que les autres classes de l'État. L'égalité a pénétré dans l'Église comme dans la nation. Toutes les fonctions du clergé, même les plus hautes, au lieu d'être réservées en partie à la naissance, au point qu'on avait vu des archevêques au berceau, furent le prix du mérite et de la vertu.

Ce ne fut pas seulement la justice qui y gagna : ce fut la piété même. Au lieu de ces vocations scandaleuses, imposées par la naissance, qui faisaient des Retz et des Talleyrand, il n'y eut plus que des vocations libres, et les désordres de mœurs si fréquents dans le haut clergé d'alors sont devenus une rare exception.

Ainsi, malgré certaines mesures oppressives, qui résultaient d'une fausse doctrine, on peut dire qu'en général le clergé a dû à la Révolution un progrès notable au point de vue de l'équité, de la moralité et de la piété.

XVI

CONSTITUTION DE 1791

Ce fut en 1791 que l'Assemblée nationale termina sa Constitution, et c'est de cette date que cette Constitution porte le nom.

On appelle *Constitution* la loi fondamentale qui règle l'organisation et les rapports des principaux pouvoirs de l'État.

L'ancien régime n'eut jamais de Constitution écrite, si même on peut dire qu'il eût eu jamais de Constitution. Les mœurs et les traditions, plus que les lois, servaient seules quelquefois de contre-poids au pouvoir absolu. En 89, la France ivre de théorie politique, crut qu'elle serait sauvée quand elle aurait une Constitution. Depuis cette époque jusqu'à l'heure présente, elle en a

consommé dix ou douze¹ — et l'on en demande encore une nouvelle !

Les principaux points de la Constitution de 91 étaient les suivants :

1^o Le suffrage était à deux degrés. Le droit de choisir les *électeurs* appartenait aux *citoyens actifs*. Les électeurs nommaient les députés.

Pour être citoyen actif, il fallait payer une contribution égale à la valeur de trois journées de travail.

Pour être électeur, il fallait payer une contribution égale à la valeur de cent à quatre cents journées de travail, suivant qu'il s'agissait de la campagne ou de la ville, de villes au-dessus ou au-dessous de 6000 âmes, ou enfin de propriétaires, de locataires ou d'usufruitiers.

2^o Le gouvernement était *monarchique*, c'est-à-dire que le *pouvoir exécutif* était entre les mains d'un monarque ; mais le pouvoir de ce monarque, au lieu d'être absolu, comme dans l'ancien

1. Constitution de 91 — de 93 — de l'an III (95) — de l'an VIII (1800) — sénatus-consultes de l'an X (consulat à vie) — de l'an XII (1804) (Empire) — Charte de 1814 — Acte additionnel (1815) — Charte de 1830 — Constitution de 1848 — Constitution de 1852, sans parler des nombreux sénatus-consultes qui ont modifié cette dernière Constitution ; — et enfin Constitution de 1875.

régime, était limité par le pouvoir législatif et par toutes les libertés publiques.

Les ministres étaient responsables devant le Parlement ; mais ils étaient nommés par le Roi, et pris en dehors de l'Assemblée.

Deux questions surtout agitèrent l'Assemblée et l'opinion, relativement à l'étendue du pouvoir royal : celle du *droit de paix et de guerre*, et celle de la *sanction des lois*.

Sur la première, il fut décidé que l'initiative de la guerre ou de la paix appartenait essentiellement au pouvoir exécutif, sous la réserve du consentement de l'Assemblée. Mirabeau prononça à cette occasion l'un de ses plus beaux discours.

Sur la seconde question, il fut décidé que les lois ne seraient valables que lorsque le roi aurait donné sa sanction ; mais on débattit vivement sur le temps que pouvait durer son opposition, ou son *veto*. Les uns le voulaient *absolu*, les autres *suspensif* : ce furent ceux-ci qui l'emportèrent, et il fut décidé que le refus du roi de sanctionner la loi ne pouvait s'étendre au delà de deux législatures.

Cette question du *veto* fut une de celles qui agitèrent le plus le peuple de Paris ; ce fut l'oc-

casion d'un sobriquet grossier que le parti révolutionnaire appliqua à la reine.

3° Le *pouvoir législatif* était confié à une *Chambre unique et permanente*. Les partisans de la monarchie anglaise, Malouet, Mounier, Clermont-Tonnerre, soutinrent le système des deux Chambres; mais la crainte de voir une Chambre haute reprendre et rétablir les privilèges abolis fit écarter cette institution, que les bons esprits considèrent aujourd'hui comme essentielle aux gouvernements libres. Ajoutons encore que le roi n'avait pas le droit de dissoudre l'Assemblée : droit qui lui appartient dans tous les gouvernements représentatifs.

4° Le pouvoir judiciaire était *électif* et ses fonctions *temporaires*. Le *jury* fut introduit dans les causes criminelles.

5° Le même principe électif fut appliqué aux fonctions administratives. Au lieu d'un préfet ou d'un sous-préfet nommé par le pouvoir, comme cela eut lieu plus tard, il y eut un *directoire exécutif* du département et un *directoire exécutif* du district (arrondissement), composés l'un et l'autre de plusieurs membres élus par le peuple. Il en fut de même des *municipalités*, qui dans les communes remplissaient les fonctions du maire.

Le pouvoir exécutif était donc partout électif et divisé, excepté au centre, où le pouvoir suprême était décerné à un monarque. *Unité et hérédité* au sommet, *élection et division* à tous les autres degrés : cette contradiction est un des vices essentiels de la Constitution de 91.

Cette Constitution n'était ni républicaine ni monarchique, ou plutôt elle était à la fois l'une et l'autre. Elle établissait la République sous l'apparence de la Monarchie.

La royauté était désarmée et annulée, et dans ce fantôme d'autorité le peuple défiant voyait toujours le pouvoir absolu.

La Constitution de 91 n'était pas bonne, mais il est douteux qu'une Constitution meilleure eût eu, en de pareilles circonstances, de meilleurs effets. On a vu de mauvaises institutions corrigées dans la pratique par la sagesse des hommes, et de bonnes rendues impuissantes par leurs passions. Le moment était venu où les passions devaient être plus fortes que toutes les lois.

Déjà avant le vote même de la Constitution les passions eurent une triste occasion d'éclater : ce fut à l'occasion de la fuite du roi.

XVII

LA FUITE DE VARENNES

Depuis les journées d'octobre, le roi et la reine étaient comme captifs dans Paris. Il leur était interdit d'aller même à Saint-Cloud.

Quelque bonne volonté que l'on suppose à Louis XVI, il est difficile de croire qu'il pût être sincèrement attaché à une Révolution qui lui ôtait tout pouvoir, et le retenait prisonnier dans son propre palais.

Le parti royaliste, après avoir quelque temps essayé de lutter soit dans l'Assemblée soit en dehors d'elle, avait commencé à transporter hors de France ses intrigues et ses projets. Après le 14 juillet, avait commencé la première *émigration*. Le comte d'Artois, frère du roi (depuis Charles X),

en avait donné le signal. Depuis, un grand nombre de nobles avaient suivi.

Les souverains de l'Europe commençaient de leur côté à s'émeouvoir d'un événement qui mettait en question les principes sur lesquels reposaient tous les trônes, et ils s'intéressaient à un malheureux prince, qu'ils considéraient comme une victime opprimée. Déjà se préparaient dans l'ombre les premiers plans de la coalition.

D'autres défenseurs, plus avouables pour un prince français, se rassemblaient en faveur du roi. C'était l'armée du marquis de Bouillé, qui, réunie sous la frontière, près de Montmédy, était toute prête à agir lorsqu'elle aurait le roi dans son sein.

Le roi, instruit de toutes ces circonstances, crut le moment venu de reconquérir sa liberté; le 20 juin, dans la nuit, il s'évada déguisé, avec la reine, son fils et sa sœur, et prit le chemin de la frontière.

Le voyage fut heureux jusqu'à Varennes, petite ville des Ardennes. Là, le roi fut reconnu, arrêté, retenu. Un maître de poste, Drouet, depuis conventionnel, puis compromis dans la conspiration de Babeuf, et plus tard encore sous-préfet de l'empire, fut l'auteur de cette arrestation.

L'Assemblée prévenue envoya trois commissaires pour ramener le roi à Paris : ce furent Pétion, Latour-Maubourg et Barnave. Le premier appartenait au parti le plus extrême, et fut plus tard un des girondins. Barnave, le chef de la gauche à l'Assemblée, commença dès lors à se rapprocher de l'autorité royale. Ainsi escortée et sous bonne garde, la famille royale revint à Paris.

Pendant son absence, l'Assemblée avait exercé tous les pouvoirs, et l'on avait fait la dangereuse expérience que l'on pouvait se passer de roi.

Une fois le roi rentré dans Paris, l'Assemblée eut à prononcer si on le mettrait en jugement, et si l'on prononcerait la déchéance.

La menace d'une révolution nouvelle dont on craignait les extrémités rallia toutes les nuances du parti royaliste. Barnave et les Lameth devinrent à leur tour les défenseurs de ceux dont ils s'étaient fait craindre si longtemps. L'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à déchéance. Mais une royauté ainsi balancée par les votes d'une Assemblée n'a plus du pouvoir royal que le nom. Un vote la rétablissait ; un vote pouvait la détruire.

Les constitutionnels ne l'emportèrent pas seu-

lement à l'Assemblée par leurs votes : ils eurent encore raison de leurs adversaires par la force. Un rassemblement considérable provoqué au Champ de Mars par Brissot, Camille Desmoulins et Danton, chefs populaires du parti républicain, fut pour La Fayette et Bailly l'occasion d'une victoire sanglante qui leur fut depuis amèrement reprochée.

Ce fut dans cette circonstance que le drapeau rouge fut déployé par Bailly, comme signe de la proclamation de la loi martiale. Ce drapeau a donc été d'abord le symbole de la répression avant de devenir celui de l'anarchie.

Le roi, relevé de la suspension dont il avait été provisoirement frappé après le retour de Varennes, prêta serment à la Constitution, le 29 septembre 1791, et il eut ce jour-là un dernier retour de faveur populaire. On aimait ce prince¹ tout en se défiant de lui. On avait confiance en ses intentions ; mais l'on craignait ses conseillers et ses préjugés.

Ce jour-là, l'Assemblée constituante se sépara,

1. Dans une pièce de cette époque (1792), de Collot d'Herbois, le futur terroriste, les personnages, au dénouement, disaient en terminant : « Allons aux Tuileries contempler notre bon roi. »

après deux ans et cinq mois du travail le plus gigantesque qu'aucune Assemblée politique eût jamais entrepris. Elle commit la faute de décider qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la future Assemblée. C'était une imprudence : car le pays allait être encore une fois livré à une Assemblée toute neuve, sans expérience et sans responsabilité, qui, n'ayant pas fait la Constitution, n'avait pas intérêt à la maintenir.

L'Assemblée constituante avait fait sa révolution ; l'Assemblée *législative* qui lui succéda, voulut avoir la sienne. La première avait aboli l'ancien régime ; la seconde abolit la royauté.

XVIII

LES PARTIS ET LES HOMMES DANS L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

L'Assemblée législative eut, comme la Constituante, sa droite, son centre, sa gauche. Seulement tout avait marché, et la gauche de la Constituante se trouvait la droite de la Législative.

La droite se composait de ce que l'on appelait les *Feuillants*, ainsi nommés du nom d'un couvent attenant aux Tuileries, du côté où est aujourd'hui la terrasse qui a longtemps porté ce nom, et qui longe la rue de Rivoli.

C'étaient les Constitutionnels de toute nuance, recrutés surtout dans l'ancien parti de Barnave et de Lameth. Il eut quelques noms distingués, Mathieu Dumas, Beugnot, Vaublanc, mais aucun homme éminent.

Le centre, voué comme dans toutes les Assemblées à suivre le courant le plus puissant, n'avait ni opinions fermes, ni ligne de conduite arrêtée, ni chefs importants : il fut l'appoint de la gauche, où était alors l'éclat, le talent, la puissance, la popularité.

La gauche se composait de ce qu'on a appelé le parti *girondin*, parce que plusieurs de ses membres étaient députés de la Gironde : Vergniaud, Guadet, Gensonné. C'étaient les orateurs du parti. Brissot de Warville en était le publiciste ; Condorcet le philosophe, Roland le sage.

Les Girondins étaient *républicains*, mais républicains à peu près comme les Constitutionnels étaient royalistes. Ils eussent voulu une république libérale, légale, modérée dans ses actes, douce dans ses mœurs, et même élégante. Ils se seraient même contentés d'une monarchie où le roi eût consenti à n'être qu'un instrument entre leurs mains.

Le centre actif du parti girondin n'était pas à l'Assemblée, mais dans un salon, celui de Madame Roland, l'une des femmes les plus illustres et les plus brillantes de la Révolution : grande âme, noble esprit, rare talent ; c'était l'Egérie du parti. Elle en était la tête et le cœur. De chez elle



MADAME ROLAND



Marie-Jeanne Philippon, femme Roland,
Plaidant sa cause devant le Tribunal révolutionnaire
le 19 Brumaire an II.

partaient tous les mouvements, toutes les résolutions. En préparant la république, elle se préparait à elle-même la prison et l'échafaud.

Au delà du parti girondin, il faut compter encore dans l'Assemblée législative un parti extérieur, qui, peu puissant au point de vue parlementaire, était déjà cependant le plus puissant au dehors : car déjà l'empire se déplaçait et c'était dans les *clubs* que commençait à se manifester la véritable puissance.

XIX

LES CLUBS

Les *clubs*, expression empruntée à l'Angleterre¹, furent un des instruments d'action les plus énergiques et les plus funestes de la Révolution. C'étaient des réunions publiques régulières et périodiques, qui bientôt se transformèrent en associations puissantes, ayant leur siège et leur centre à Paris et des affiliations dans tous les départements. Ouverts surtout au parti populaire qui y faisait la loi, ils commencèrent déjà sous la Législative, et parvinrent bientôt sous la Convention, à usurper la souveraineté.

Le premier club avait été le club *breton* fondé

1. Le mot *club* signifie *cercle*, *réunion*, et s'applique surtout en Angleterre aux réunions privées.

par des députés de Bretagne ; il tomba sous l'influence du parti de Duport, Lameth et Barnave, chefs du parti populaire, mais royalistes encore dans la Constituante. En opposition à ce club, les modérés fondèrent le *club de 89* sous l'influence de La Fayette. Le parti aristocratique lui-même eut son club, celui des *Impartiaux* qui ne put se soutenir longtemps.

Le club breton devint bientôt le club des *Jacobins*, du nom d'un ancien couvent, rue Saint-Honoré, dans lequel cette société s'était transportée ; mais elle avait déjà changé de nature. Fondée par Duport et Barnave, elle échappa à l'influence de ce parti pour tomber entre les mains de Robespierre, lequel en fit plus tard le plus solide appui de sa puissance.

Les Jacobins furent, pendant toute la Révolution, une sorte de pouvoir extra-légal, qui, à côté et souvent au-dessus des Assemblées, eut la plus grande part au gouvernement. C'est de là que partirent tous les grands mouvements ; là se préparèrent toutes les plus cruelles mesures ; là régnait sans partage cette doctrine d'une république dictatoriale, égalitaire et violente, qui a pris le nom de *jacobinisme* : véritable secte, qui a apporté en politique une sorte de fanatisme analogue

à celui qu'avaient montré au xvi^e siècle les sectes religieuses.

A côté des Jacobins, un autre club se mit au service des intérêts et des opinions populaires. C'étaient les *Cordeliers*, dont l'empire fut moins long et moins durable, mais qui eurent aussi leur moment de puissance. Plus violents que les Jacobins à l'origine, les Cordeliers furent surtout un comité d'action révolutionnaire, tandis que les Jacobins étaient un comité de gouvernement : ceux-ci donnèrent la théorie de la Révolution ; ceux-là en furent les instruments. Les premiers obéissaient à Robespierre ; les autres à Danton. Mais ce n'est pas le moment de parler en détail de ces deux hommes, qui ne sont encore qu'au second plan sous la Législative, et qui n'arriveront au premier rôle que sous la Convention.

Jacobins et Cordeliers appartenaient les uns et les autres au parti révolutionnaire. Le parti modéré voulut, à son tour, ressaisir à son profit une arme qu'il avait lui-même créée, mais qui s'était retournée contre lui. De là, sous la Législative, un troisième club, une troisième société, celle des *Feuillants*, qui donna son nom au parti royaliste constitutionnel. Mais l'énergie n'était

pas alors du côté des modérés ; les grandes réunions populaires ne se recrutent guère parmi les conservateurs. Le club des Feuillants eut peu d'autorité, peu d'action, et ne servit à rien.

XX

L'ÉMIGRATION

Tandis qu'à l'intérieur le parti constitutionnel essayait de lutter contre la Révolution extrême par les armes légales, au dehors un autre parti, celui de l'ancien régime, le parti des princes, des privilégiés, du pouvoir absolu, se préparait, par d'autres armes, à étouffer non seulement le parti révolutionnaire, mais la révolution elle-même, dans ses réformes les plus nécessaires et les plus légitimes.

Dès le 14 juillet 89, le comte d'Artois frère du roi, les princes de Condé et de Conti avaient donné le signal. Plus tard (20 juin 1791), le comte de Provence (depuis Louis XVIII) s'était échappé lors de la fuite de Varennes, et avait réussi à parvenir jusqu'à Bruxelles, où il prit le titre de régent

de France. Enfin, la plus grande partie de la noblesse et même beaucoup de citoyens craintifs avaient quitté le territoire, les uns pour échapper aux dangers de la Révolution, les autres pour préparer une revanche. C'est ce qu'on appela l'*émigration*.

L'émigration eut son camp à Coblentz, sur les bords du Rhin. C'est là que se forma l'armée des princes, l'armée de Condé, comme on l'appela, toute prête à coopérer avec l'armée étrangère pour envahir la France et délivrer le roi.

L'Assemblée décida que le comte de Provence serait déchu de ses droits à la régence, si dans l'intervalle de deux mois il n'était pas rentré dans le royaume. Par un autre décret, elle prononça la peine de mort et la confiscation contre les émigrés rassemblés en armes au delà de la frontière. Le roi sanctionna le premier de ces deux décrets, mais refusa sa sanction au second. Ce refus, quelques mois plus tard, fut une des causes de sa déchéance.

Ainsi se préparait pour la France le double fléau de la guerre civile et de la guerre étrangère, qui, en exaspérant la Révolution, l'amena à se défendre par les mesures les plus terribles et les plus sanglantes.

XXI

LA GUERRE

Les Girondins n'eurent pas seulement la prépondérance dans l'Assemblée législative ; ils eurent bientôt part au gouvernement. Le roi, après avoir eu quelque temps un ministère feuillant et constitutionnel, fut obligé par le vote de l'Assemblée à choisir ses ministres dans le parti dominant, et l'on vit un roi de France, né roi absolu, forcé de gouverner avec un ministère républicain.

Les deux membres les plus importants de ce ministère furent Roland et Dumouriez, aussi opposés l'un à l'autre que le peuvent être la vertu et l'intrigue, la conviction et la versatilité intéressée. Le premier, homme de caractère, mais sans grand esprit politique, fut ministre de l'inté-

rieur; le second, sans scrupules, mais plein de ressources et d'initiative, fut ministre des affaires étrangères. Le premier, malgré sa droiture, eût laissé peu de traces dans l'histoire si son nom n'eût été lié à celui de M^{me} Roland. Le second, malgré son esprit d'intrigue et sa trahison, a laissé un nom immortel, grâce à un génie militaire qui quelques mois plus tard sauvait la France.

L'acte le plus important du ministère girondin fut la *déclaration de guerre* au roi de Hongrie et de Bohême, chef de la maison d'Autriche et Empereur d'Allemagne, François II (20 avril 1792).

Ce fut cette guerre qui, entreprise pour préserver notre territoire et nos libertés contre les menaces étrangères, devint de complication en complication l'origine des guerres gigantesques qui ont ensanglanté l'Europe pendant près d'un quart de siècle, et qui ont élevé d'abord la France au plus haut point de grandeur, pour la précipiter ensuite dans l'abîme. Heureuse si elle eût été assez sage pour chasser l'invasion sans porter à son tour chez les autres peuples la victoire et l'oppression !

Les souverains de l'Europe n'avaient pu voir sans émotion et sans effroi un trône absolu

menacé par une révolution sans frein. A Pilnitz, le 27 juillet 1791, ils avaient jeté les premiers fondements d'une coalition européenne. Le 2 janvier 1791, un traité d'alliance offensive et défensive avait été signé entre l'Empereur et la Prusse.

Cependant, l'Autriche¹ fut d'abord la seule puissance qui se mit en avant. Sur les réclamations de la France, qui s'alarmait de ses armements et de sa connivence avec les émigrés, elle répondit en exigeant, pour désarmer, le rétablissement de la monarchie sur les bases de la déclaration royale du 23 juin 1789, c'est-à-dire la royauté absolue, sauf le consentement des impôts par les États Généraux la restitution des biens du clergé et le rétablissement des trois ordres : conditions inacceptables auxquelles il fut répondu par une déclaration de guerre, que Louis XVI lui-même vint apporter à la tribune de l'Assemblée.

Les commencements de cette guerre ne furent pas heureux. Un plan d'action combinée fut d'abord dirigé contre la Belgique, ou Pays-Bas

1. François II, plus tard l'adversaire et le beau-père de Napoléon I^{er}, venait de succéder à son père Léopold II, lequel avait succédé à Joseph II, son frère, l'un et l'autre fils de l'Impératrice Marie-Thérèse et frères de la reine Marie-Antoinette. François II était donc le neveu du roi et de la reine de France.

autrichiens, qui relevaient de l'Empereur. Le plan, inspiré par Dumouriez, échoua par l'inexpérience des troupes. Les deux généraux Biron et Dillon furent repoussés dans une première attaque, l'un à Mons, l'autre à Tournay. Le premier se replia sur Valenciennes, le second sur Lille. La Fayette averti se retire à temps.

L'armée française fut alors divisée en deux grands commandements : l'un à l'ouest sur toute la frontière belge, sous les ordres de La Fayette ; l'autre à l'est sur la frontière allemande, sous les ordres de Luckner ; dans cet état, l'on attendit l'invasion.

Telle était la situation des armées lorsqu'eut lieu l'insurrection du 10 août.

XXII

LE 10 AOUT

Depuis la fuite de Varennes, l'abîme se creusait chaque jour davantage entre le roi et le peuple : Louis XVI ne régnait plus que par la permission de l'Assemblée.

Ce qui détermina la rupture et la crise finale, ce furent les décrets votés par l'Assemblée contre les émigrés et les prêtres réfractaires.

Contre les émigrés, l'Assemblée prononçait, nous l'avons vu, la condamnation à mort par contumace et la confiscation des biens, s'ils n'avaient pas cessé leurs rassemblements armés au 1^{er} janvier 1792.

Le second décret prononçait également des mesures rigoureuses contre les ecclésiastiques réfractaires, c'est-à-dire ayant refusé d'adhérer à la Constitution civile.

Le premier décret pouvait se défendre, au moins contre les émigrés convaincus d'avoir pris les armes à l'étranger. Le second était arbitraire et tyrannique, et commençait à introduire une première classe de suspects.

Le roi opposa son veto à ces deux décrets (nov. 91) et, malgré la faiblesse connue de son caractère, il résista avec ténacité jusqu'à sa chute. Pour les prêtres surtout, sa conscience religieuse le rendait inébranlable

L'année suivante (mai 92), il repousse encore un second décret contre les prêtres, et un autre décret ordonnant la formation d'un camp de 2000 fédérés sous Paris.

Une lettre fière et impérieuse du ministre Roland révolta le roi. Il se décida à se séparer du ministère girondin, et à revenir à des ministres feuillants et constitutionnels. Malheureusement, même en s'appuyant sur ce parti, il ne s'y livrait pas entièrement et était soupçonné, non sans raison, de ne vouloir s'en servir que pour ramener le parti émigré. En même temps qu'il déclarait la guerre, il s'entendait sous main avec l'ennemi. La reine communiquait à la cour d'Autriche les plans militaires de son conseil des ministres et consentait d'avance au démembrement de la

France. Ces graves accusations ont été malheureusement démontrées par la publication récente des lettres de Marie-Antoinette. Elle écrivait au représentant de l'Autriche à Bruxelles, Mercy d'Argenteau : « M. Dumouriez a le projet de commencer par une attaque sur la Savoie et le pays de Liège.... *Voilà le résultat du conseil d'hier.* Il est bon de connaître ce projet pour se tenir sur ses gardes. » L'agent de la reine, le comte de Fersen, lui écrivait : « La Prusse va bien. *Vienne a toujours le projet de démembrement.* »

La rupture était déclarée entre le roi et la Gironde. Celle-ci commença à parler de déchéance.

Les premiers échecs de la guerre, qui auraient dû concilier tous les partis, ne firent, comme il arrive d'ordinaire, que les exaspérer.

Une défiance réciproque les arma les uns contre les autres, et la guerre du dehors accéléra les progrès de la guerre au dedans.

Un premier mouvement populaire eut lieu le 20 juin. Les Tuileries furent envahies ; le roi, sommé par l'émeute de donner sa sanction aux décrets, refusa courageusement ; mais il fut contraint d'humilier sa dignité royale, en mettant sur sa tête le symbole même de l'insurrection, le célèbre bonnet phrygien ; singulière reproduction

d'une humiliation analogue imposée plusieurs siècles auparavant à l'un de ses prédécesseurs¹.

Cette première émeute recula en quelque sorte devant elle-même, tant était grand encore le prestige de la royauté. On ne renverse pas en un jour l'œuvre des siècles.

Six semaines plus tard, tout était prêt pour une nouvelle insurrection, cette fois pour une insurrection sans faiblesse et sans pitié. En vain La Fayette avait-il, sans ordres, quitté son armée pour venir à Paris et essayer de rallier les forces constitutionnelles ; tout ce qu'il put obtenir fut de ne pas être mis lui-même en accusation. L'Assemblée proclama que la patrie était en danger et commença à s'emparer du pouvoir exécutif. Une troupe intrépide et déterminée, les fédérés marseillais, étaient accourus, apportant un secours décisif à l'insurrection.

Le manifeste insolent et abominable du duc de Brunswick (25 juillet 1792) fut la dernière étincelle qui mit le feu à l'incendie².

1. En 1358, le Dauphin Charles (depuis Charles V), régent de France pendant la captivité du roi Jean, avait vu également son palais envahi et avait été contraint par Étienne Marcel (qui peut-être ne voulait que protéger le prince) à mettre sur sa tête le chaperon mi-blanc mi-rouge arboré par l'insurrection.

2. Ce manifeste déclarait que les souverains alliés ve-

Le 10 août, les Tuileries furent de nouveau envahies, mais cette fois par une foule armée. Les sections des faubourgs et les fédérés marseillais marchèrent d'accord. Une *Commune* insurrectionnelle s'établit à l'Hôtel de Ville. Danton en était le principal chef.

La Cour, de son côté, avait pour se défendre les Suisses au nombre de huit ou neuf cents, une troupe de volontaires royalistes et quelques bataillons bien intentionnés de la garde nationale; mais le commandant Mandat ayant été tué dès l'origine du mouvement, celle-ci resta sans chef et sans direction, se défiant d'ailleurs de la Cour, tout autant que des sections insurgées.

La défense des Tuileries étant impossible, le roi, avec la famille royale, se réfugia dans l'Assemblée. C'était accepter la déchéance; mais les amis du roi espéraient ainsi sauver sa vie.

Les Tuileries, évacuées par le pouvoir royal, auraient dû être livrées sans effusion de sang.

naient détruire l'anarchie en France.....que les habitants des villes qui *oseraient se défendre* seraient punis, selon la rigueur de la guerre, que les membres de l'Assemblée nationale, des districts des départements, de la municipalité seraient *individuellement responsables* pour être jugés militairement *sans espoir de pardon*; — que si le château était attaqué, Paris serait livré à une *exécution militaire*, etc.



Mais en des crises civiles le moindre incident met aux prises des adversaires armés. Les Suisses qui restaient dans le château engagèrent ou subirent un combat inégal, dans lequel ils furent exterminés.

Le 14 Juillet avait renversé l'ancien régime. Le 10 Août renversa la royauté. Cette révolution fut évidemment moins nationale que la première. Cependant il n'était pas naturel que le roi conservât la direction d'une guerre où il allait avoir à combattre ses frères, ses parents, ses plus fidèles amis, et enfin les défenseurs armés de son pouvoir. Provoquée par l'émigration et par l'Europe, la Révolution ne pouvait avoir confiance qu'en elle-même. Là est l'explication du 10 Août.

Le 10 Août n'en a pas moins été un coup de force, et non l'acte spontané de la volonté nationale. La France commençait à s'habituer à ce triste moyen de résoudre les problèmes politiques, oubliant que la force est une arme qui se retourne contre celui qui l'emploie, et que la tyrannie, sous une forme ou sous une autre, est la conséquence inévitable de l'abus des révolutions.

XXIII

LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE

La révolution du 10 Août fut souillée par l'un des plus grands crimes dont l'histoire fasse mention : le massacre des prisons.

Un politique italien, Machiavel, a dit : « Dans un changement de gouvernement, il faut épouvanter par quelque grand coup les ennemis du régime nouveau. »

Le grand agitateur Danton, qui avait été, comme substitut de la Commune de Paris, le principal organisateur du 10 Août, et qui était devenu depuis ministre de la justice, semble s'être souvenu du conseil de Machiavel, lorsqu'il prononça, dit-on, ce mot célèbre : « Il faut faire peur aux royalistes. »

L'ennemi approchait ; le parti royaliste était tout prêt à relever la tête. Danton, même avant le

10 août, avait fait déclarer la patrie en danger (28 juillet). Maintenant, pour sauver la Révolution menacée, il voulut la compromettre par un de ces actes sanglants qui ne permettent plus ni retour ni composition. La Commune insurrectionnelle formée dans la nuit du 10 Août, était composée des éléments les plus violents du parti révolutionnaire ; ce fut cette nouvelle Commune qui tint tête à l'Assemblée, et qui a la plus grande part de responsabilité dans les événements qui allaient se passer.

Les prisons furent remplies de suspects, et le 2 septembre, au son du tocsin, commença aux Carmes, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie et dans les autres prisons un massacre à huis clos, dont les victimes s'élèvent, dit-on, au nombre moyen de douze à treize cents. Les détenus pour délits ordinaires furent confondus avec les prisonniers politiques dans cette horrible exécution.

Les prêtres furent les victimes privilégiées de ces sanglantes colères. Ce fut par eux qu'on commença. Il s'en fit un affreux massacre dans la prison des Carmes, rue de Vaugirard. Le jardin devint leur sépulture.

De là, les assassins passèrent à l'Abbaye, près de

l'église Saint-Germain des Prés. Un ignoble tribunal, présidé par le nommé Maillard, faisait précéder l'exécution par une parodie de jugement.

Ce mot : « *A la Force!* » était le signal de la condamnation. Le malheureux passait la porte, et tombait sous le couteau. La rue Sainte-Marguerite était jonchée de corps et inondée de sang. Une foule de curieux, effrayés, indignés ou complices assistaient à ce lugubre spectacle.

Les ignobles exécuteurs de cette ironique justice, couverts de sueur et de sang, allaient dans les cabarets voisins demander au vin la force de continuer leur odieux ouvrage.

Ni le sexe, ni la beauté, ni l'âge ne furent épargnés. A la Salpêtrière trente-trois femmes furent massacrées. On sait le sort de la belle princesse de Lamballe, dont le corps dépouillé fut traîné dans la boue, et la tête coupée par d'horribles harpies. A Bicêtre, quatre enfants de quatorze à seize ans périrent assommés.

Ce massacre dura trois jours¹, au milieu de la stupeur et de la terreur d'une population indi-

1. Suivant M. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, p. 320), le massacre continua jusqu'au 6 septembre. Il fut imité en province, à Meaux, à Reims, à Marseille, à Lyon.

gnée, mais muette. Quelques victimes cependant furent épargnées par une indulgence aussi arbitraire que l'était la férocité.

L'Assemblée législative, consternée, désarmée, demeura pendant ce temps dans une lâche inaction. Le parti girondin eut plus d'éloquence pour s'indigner après coup du crime commis qu'il n'eut d'énergie pour s'y opposer. Le comité de vigilance, dirigé par Marat, sut le paralyser en lançant des décrets d'accusation contre ses principaux chefs, Roland et Brissot.

On voudrait, pour l'honneur de la France, que ce massacre eût été une explosion de fureur populaire, comme il arrive souvent dans les troubles civils. Malheureusement il n'est que trop démontré que cet odieux épisode de notre histoire révolutionnaire a été un coup prémédité et organisé par la Commune de Paris, exécuté par des assassins ivres et stipendiés. On a les quittances¹.

Les journées de Septembre n'ont pas seulement ensanglanté la Révolution ; elles l'ont avilie.

1. Voir Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, tome III, page 526.

XXIV

LA CAMPAGNE DE L'ARGONNE

L'histoire de notre Révolution est un mélange étrange d'horreur et de grandeur. Jamais les partis n'ont été plus affreux ; jamais la patrie ne fut plus grande. A peine détourne-t-on les yeux des odieuses journées de septembre, qu'on a devant soi l'invasion refoulée et le sol délivré. L'Argonne et Valmy, comme autrefois Denain, sauvent la fortune de la France.

Après les premiers échecs de la campagne, nos troupes, divisées en deux corps d'armée, sous La Fayette et Luckner, s'étaient bornées à la défensive, et s'exerçaient à la guerre par de petits engagements.

Lafayette, après le 10 Août, essaye un instant d'organiser la résistance contre l'insurrection victorieuse ; mais abandonné par ses troupes, il

passa la frontière et tombe entre les mains des Autrichiens. Envoyé dans la prison d'Olmütz, où il demeura cinq années, et où le dévouement de sa femme vint plus tard le consoler, il fut délivré par le traité de Campo-Formio (1797).

Pendant ce temps, la première coalition se formait contre nous. La Prusse, en vertu de son traité d'alliance, se joignait à l'Autriche, et le duc de Brunswick entra en France sans trouver de résistance. Le 22 août, Longwy capitulait, et le 2 septembre, le duc entra à Verdun.

Paris se crut perdu; quelques ministres demandaient que l'on se retirât sous Saumur. Un grand capitaine sauva tout : ce fut Dumouriez.

Dumouriez avait été nommé général en chef, après le départ de La Fayette. Politique sans scrupules, c'était un militaire hardi et savant, d'un coup d'œil juste, d'une résolution ferme; son camp était à Sedan.

Au lieu de se replier sur Châlons et Reims, pour attendre les Prussiens sur la ligne de la Marne, il les devança dans l'Argonne, dont ils étaient plus près que lui, et dont il occupa les défilés.

L'Argonne est une partie des Ardennes, un pays de forêts et de montagnes, difficile à fran-

chir sauf par cinq passages, dont deux furent fortement occupés par Dumouriez. C'étaient, disait-il, *les Thermopyles de la France*¹.

Cette manœuvre de Dumouriez pouvait être aussi périlleuse pour lui que pour l'ennemi : car n'ayant occupé que deux défilés, il courut risque un instant d'être enveloppé par les deux autres. Néanmoins ce premier mouvement retardait la marche des Prussiens ; un second les paralysa entièrement.

Ayant passé l'Aisne secrètement, il s'était retiré sur Sainte-Menehould, où il les attendit de nouveau : c'était leur laisser le chemin libre sur Paris ; mais c'était en même temps menacer leurs communications et leur ligne de retraite.

Pendant ce temps, Kellermann et Beurnonville venaient à son secours. Attaqués à Valmy par les Prussiens, ils soutinrent sans fléchir le choc de l'armée prussienne. La bataille de Valmy (20 septembre 1792) ne fut guère qu'une canonade, c'est le nom qu'on lui donna ; mais les Prussiens avaient senti devant eux une résistance invincible. Un grand poète allemand, Gœthe,

1. On sait que les Thermopyles sont un défilé très étroit entre les montagnes et la mer, qui défend l'entrée de la Grèce. Le Spartiate Léonidas en défendit ce passage contre l'armée des Perses avec un courage héroïque.

qui se trouvait dans le camp prussien, dit le soir, au bivouac, à ceux qui l'entouraient : « En ce jour a commencé une nouvelle ère de l'histoire du monde. »

L'armée prussienne, arrêtée dans des succès qu'elle croyait décisifs, entrée en France avec une confiance frivole, détrompée maintenant sur les promesses des émigrés, dépourvue de vivres et de magasins, surprise par la mauvaise saison, craignant de tout perdre en poursuivant la marche sur Paris, commença sa retraite le 30 septembre, et à la fin d'octobre avait repassé le Rhin.

Délivrée sur une de ses frontières, la France, sur d'autres points, prenait l'offensive. Custine s'emparait de Spire, de Worms et de Mayence ; et au midi, nos armées envahissaient la Savoie et le comté de Nice.

La coïncidence de ces succès militaires avec les crimes révolutionnaires a fait croire à quelques-uns des partisans de la Terreur que ces deux choses sont liées l'une à l'autre ; mais ce n'est là qu'un sophisme. Si Dumouriez n'eût pas fait la campagne de l'Argonne ou si cette campagne avait échoué, ou si les Prussiens étaient entrés en France avec plus de précautions, le massacre et la tyrannie n'eussent jamais sauvé la France.

XXV

LA CONVENTION

L'une des premières conséquences de la révolution du 10 Août avait été la réunion d'une Assemblée nouvelle. Elle fut convoquée, élue et constituée en six semaines. Le 21 septembre, elle commençait ses délibérations ; on l'appela la *Convention nationale*.

Elle a laissé dans l'histoire une trace ineffaçable. Elle a eu une sorte de grandeur tragique qui n'a rien de comparable dans aucune histoire. Le Parlement d'Angleterre qui avait condamné Charles I^{er}, a fini misérablement chassé par les soldats de Cromwell.

Des partis audacieux, des hommes remarquables et redoutables, des passions effrénées, des divisions meurtrières, des résolutions ex-

trêmes, une énergie indomptable, une tyrannie sanglante, et, au milieu de cela, des mesures sages et des services durables : telle est l'histoire de la Convention.

La guerre civile étouffée, la guerre étrangère repoussée, la France opprimée et ensanglantée : tel est le bilan de cette Assemblée, dont on peut dire ce que Pascal disait de l'homme : « S'il se vante, je l'abaisse ; s'il s'abaisse, je le vante ; et je le contredis toujours jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible. »

On doit distinguer deux périodes dans l'histoire de la Convention : depuis son origine (20 septembre 1792) jusqu'au 9 thermidor (27 juillet 1794) ; — depuis le 9 thermidor jusqu'à sa dissolution (26 octobre 1795).

Dans la première de ces deux périodes, la Convention subit le joug du parti révolutionnaire, et son histoire se confond avec celle du régime que l'on a appelé la *Terreur*. Dans la seconde période, les idées sages et modérées reprennent le dessus ; la Convention fait une Constitution et réorganise le pays.

La Convention, comme les Assemblées précédentes, eut une droite, une gauche et un centre ; et, comme pour l'Assemblée législative, ce fut

la gauche de celle-ci qui devint la droite de celle-là, à savoir les *Girondins*. La gauche fut occupée par le parti démocratique et violent qui, siégeant aux bancs les plus élevés, fut, pour cette raison, appelé la *Montagne*. Entre les deux, les neutres, sans esprit de parti, se placèrent au centre, qui prit le nom de *Plaine* ou de *Marais*.

Le premier acte de la Convention fut l'abolition de la royauté et l'établissement de la République (21 septembre 1792).

Sur ce premier point, l'Assemblée fut unanime ; mais quelle république la France se donnerait-elle ? C'est là-dessus que les factions contraires engagèrent le combat, aussi ennemies l'une de l'autre qu'elles avaient pu l'être ensemble du parti monarchique.

XXVI

GIRONDINS ET MONTAGNARDS

Les Girondins et les Montagnards voulaient les uns et les autres la république ; mais ils ne la voulaient pas de la même manière.

Les Girondins acceptaient la république ; mais ils n'étaient pas systématiquement ennemis d'une monarchie constitutionnelle dont le roi leur eût inspiré confiance. Les Montagnards détestaient la royauté en elle-même, comme un privilège attentatoire à la dignité de l'homme.

Les premiers eussent voulu une république libre, légale et clémente. Les seconds voulaient une république dictatoriale et terrible. Peu soucieux de la liberté, ils ne tenaient qu'à l'égalité.

Les uns et les autres étaient pour la souverai-

neté du peuple ; mais les Girondins entendaient avec raison par le peuple tout le monde ; pour les Montagnards, par un abus qui dure encore aujourd'hui, le peuple, c'était la classe ouvrière, la classe vivant du travail de ses mains : c'était donc à celle-là seule qu'appartenait la souveraineté ; singulier renversement des préjugés aristocratiques !

Les Girondins, représentants des départements, voulaient que ce fût la France tout entière qui fût la maîtresse d'elle-même. Ils protestaient contre la domination de la France par Paris, de Paris par les clubs et par la Commune révolutionnaire.

Les Montagnards, au contraire, maîtres de la Commune et des clubs, et par là maîtres de Paris, voulaient le gouvernement de la France par Paris. Les Girondins s'appuyant sur les départements, on les accusa de *fédéralisme* et on leur imputa de vouloir détruire l'unité française. Cette accusation insidieuse, quoique fausse, fut une de celles qui firent le plus de mal aux Girondins : tant la France d'alors était animée par la passion de l'unité nationale !

Une des grandes forces du parti montagnard fut l'état de guerre où était la France. Tous les

peuples, même libres, ont toujours reconnu la nécessité d'une certaine concentration de pouvoirs pendant la guerre. Les Girondins n'ayant pas su ou n'ayant pas pu dominer la situation, leurs adversaires furent conduits par la force des choses, tout autant que par leur audace, à se rendre maîtres du gouvernement.

Les Girondins devinaient ce péril : car leur premier acte fut, à la Convention, d'accuser Robespierre et Marat, ces deux idoles du parti populaire. Ils échouèrent, soit pour s'y être mal pris, soit pour s'y être pris à contre-temps ; et ce premier échec put faire présager leur chute prochaine.

C'est le moment de parler avec quelque détail des chefs redoutés du parti populaire.

XXVII

ROBESPIERRE, DANTON ET MARAT

La Montagne avait à sa tête trois hommes, d'une réputation sinistre et d'un génie également quoique diversement terrible : Robespierre, Danton et Marat. On les appelait le *triumvirat*¹, quoiqu'ils n'aient jamais eu d'action commune, et qu'ils fussent plutôt ennemis qu'alliés.

Robespierre avait établi son empire au club des Jacobins ; Danton, à la Commune de Paris ; Marat, dans son journal et parmi le bas peuple.

Le premier se croyait un politique, rêvait une

1. Il y a eu dans la Révolution trois triumvirats : le premier, sous la Constituante, celui de Duport, Lameth et Barnave ; le second, dont il est question ici ; et le troisième qui apparut plus tard : celui de Robespierre, Saint-Just et Couthon.

république à la manière antique, remplissait ses discours des souvenirs du *Contrat social*; hypocrite et perfide, il excellait à répandre les soupçons, à exciter le peuple contre ses ennemis, à provoquer les mouvements révolutionnaires sans y prendre part. Il avait le génie de la haine et du despotisme.

Danton, plus violent que Robespierre et plus capable de mesures extrêmes, était aussi plus capable de se modérer après la victoire : il avait à la fois plus de passion et plus de bon sens. Robespierre avait l'esprit de secte, Danton l'esprit de faction. Il a été le plus puissant organisateur du gouvernement révolutionnaire ; mais une fois ce gouvernement établi, et les premiers coups frappés, il eût voulu qu'il gouvernât avec quelque modération et ne se détruisît pas lui-même par ses propres excès.

Marat a été le fou de la Révolution. Il en a exprimé toutes les fureurs avec un cynisme aveugle, qui enchantait les foules brutales et ignorantes. L'ivresse du sang, la frénésie du soupçon, auxquelles il était constamment en proie, indiquaient chez lui un état mental analogue à celui qu'on retrouve chez beaucoup d'aliénés. Robespierre le méprisait ; mais il était forcé de



DANTON



Déclaration de la Patrie en danger.

ménager cette basse idole du fanatisme révolutionnaire.

Robespierre était intègre ; mais son âme était étroite et cruelle. Danton était corrompu et capable de crimes ; mais il n'était pas sans quelque étincelle de grandeur et de générosité. Quant à Marat, c'était une âme de boue et de sang, appartenant à peine à l'humanité.

Tels étaient alors les héros de la Montagne ; derrière eux se trouvaient, moins en vue, quelques hommes qui avaient à la fois plus de talents et plus de vertus. De tout ce mélange est sorti une politique qui a eu sa grandeur, et que l'on doit à la fois détester pour ses crimes, admirer pour son patriotisme et son énergie.

Le premier acte de cette politique a été le procès et la condamnation du roi.

XXVIII

LE PROCÈS DU ROI

Louis XVI était prisonnier. Serait-il accusé? serait-il jugé? serait-il condamné? Telle était la question.

Comme roi constitutionnel, la Constitution de 91 l'avait déclaré inviolable. Cette Constitution avait en même temps prévu la déchéance en cas de trahison. Cette peine semblait donc devoir être la seule dont il fût passible.

La Convention, de son côté, avait été élue comme assemblée constituante et législative : elle n'était donc pas un pouvoir judiciaire. De plus, elle ne pouvait à la fois accuser et juger.

Tels étaient les principes de droit qui devaient sauver Louis XVI. Les raisons d'humanité étaient plus puissantes encore. Était-il équitable de punir

un prince, né dans le pouvoir absolu, qui avait cependant lui-même pris l'initiative des réformes, et avait consenti, fût-ce même avec quelque résistance, au partage de la souveraineté? D'ailleurs, la Révolution, une fois entraînée dans cette voie sanglante, ne serait-elle pas condamnée à la suivre jusqu'au bout?

Les raisons historiques mêmes ne manquaient pas. La République romaine s'était contentée de l'expulsion des Tarquins, et elle avait duré. La république d'Angleterre avait condamné un roi à mort, et elle avait péri après être devenue la proie du despotisme militaire : funeste avenir que l'on n'eut pas assez devant les yeux ; mais il n'y a pas d'expérience pour les passions.

Toutes ces doctrines furent soutenues à la tribune de la Convention. Les uns (c'étaient les députés de la Droite) invoquèrent l'inviolabilité et dirent que le roi ne pouvait être jugé par la Convention. Les autres (c'étaient les Montagnards) soutinrent qu'en effet le roi ne devait pas être jugé, mais traité en ennemi et condamné par les lois de la guerre.

La Convention prit un parti moyen. Elle écarta l'exception d'inviolabilité, et elle décida qu'elle se constituerait en tribunal. Elle appela Louis XVI

à sa barre et l'invita à se choisir des défenseurs.

Ces défenseurs furent Target et Tronchet. Le premier refusa ce funeste devoir. Malesherbes vint lui-même s'offrir pour défendre son maître. L'avocat de Sèze, avec un grand courage, s'associa volontairement à lui.

Une fois Louis XVI mis en cause, sa condamnation était assurée : car il n'était que trop certain qu'il avait eu des relations avec les émigrés, et exprimé des vœux en faveur du succès des armées étrangères. L'histoire même nous apprend aujourd'hui qu'il avait fait plus que des vœux, et que la Reine entretenait des négociations secrètes avec l'ennemi.

Plusieurs moyens furent essayés pour sauver Louis XVI. Les Girondins proposèrent d'abord l'appel au peuple, puis, lorsque le roi eut été déclaré coupable, la mort avec sursis. Tous ces moyens termes furent écartés. La peine de mort fut votée à une majorité de vingt-six voix.

Ce cruel verdict, auquel les Girondins eurent la faiblesse de participer, contre leur propre sentiment, fut exécuté le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.

Le roi, après un déchirant adieu à sa famille,

alla au supplice courageusement; il mourut avec piété et dignité.

Ses ennemis l'avaient appelé le tyran. Jamais homme n'a moins mérité que lui un tel titre. Louis XVI était fait pour être un roi constitutionnel; mais ni ses amis ni ses ennemis n'étaient disposés à se contenter de cette transaction entre les passions contraires: il mourut victime des uns et des autres.

XXIX

DUMOURIEZ

Après la campagne de l'Argonne et la bataille de Valmy qui avaient décidé la retraite des Prussiens, Dumouriez reprit le plan, qui avait échoué dans la campagne précédente, d'une invasion de la Belgique.

Cette conquête fut l'affaire d'un mois. Le 28 octobre 92, il envahissait les Pays-Bas. Le 6 novembre, il remportait la brillante victoire de Jemmapes. Le 7 il entra à Mons, le 14 à Bruxelles, le 28 à Liège, pendant que ses lieutenants s'emparaient de Namur et d'Anvers.

Cette brillante conquête n'eut malheureusement pas les résultats qu'on pouvait espérer. La mort du roi avait multiplié nos ennemis ; notamment l'Angleterre et l'Espagne s'étaient associées

à la coalition. La République allait donc avoir la moitié de l'Europe contre elle, et il lui fallait à la fois surveiller toutes ses frontières.

Dumouriez néanmoins crut avoir le temps de poursuivre ses conquêtes et d'ajouter celle de la Hollande à celle de la Belgique. Fatigué déjà du parti jacobin, il espérait bientôt pouvoir faire la loi à la Convention et servir d'arbitre entre la France et l'Europe.

L'invasion de la Hollande fut d'abord aussi heureuse que celle de la Belgique, et sans doute le succès de cette nouvelle expédition eût été aussi rapide que la première. Malheureusement, pendant que Dumouriez marchait en avant, les Autrichiens, reprenant à leur tour l'offensive, s'avançaient sur ses derrières, entraient en Belgique, et repoussaient le général Miranda et ses corps d'armée jusque sur Louvain.

Ainsi la Hollande n'était pas conquise, et la Belgique pouvait être perdue. Dumouriez revint sur ses pas. Bientôt, vaincu lui-même à Neerwinden (18 mars 93), il fut obligé d'évacuer la Belgique elle-même.

De graves dissentiments s'étaient élevés entre lui et les Jacobins. Ceux-ci voulaient porter la Révolution partout avec eux; ils avaient envoyé

des agents pour révolutionner la Belgique et y introduire le régime qui faisait trembler la France. Dumouriez, plus sage, voulait ménager les Pays-Bas et leur donner la liberté sans leur imposer la Révolution.

En outre, Dumouriez prétendait qu'on lui désorganisait ses armées, et il supportait impatiemment le joug de la Convention ; ses succès militaires lui firent croire qu'il était le maître de l'armée et qu'il en ferait ce qu'il voudrait. Il espéra qu'elle le suivrait dans une marche contre Paris, pour détruire la République et rétablir une Monarchie.

Ces projets étaient impraticables sans la complicité de l'ennemi ; car pendant que le général français eût marché sur Paris, les alliés l'auraient nécessairement poursuivi, et il se fût trouvé entre deux feux. Il dut se concerter avec eux et leur promettre la livraison de quelques places sur la frontière, pour garantir l'exécution de son plan.

Telle était alors la fatalité de la situation, que quiconque voulait s'opposer à la marche de la Révolution était par là même condamné à s'entendre avec les ennemis de la France.

Bientôt, Dumouriez leva le masque, fit arrêter les commissaires envoyés contre lui, et essaya

de réaliser les promesses faites aux Autrichiens, en les laissant prendre possession de quelques places fortes.

Mais son armée, quelque attachée qu'elle lui fût, ne voulut pas le suivre jusqu'à la trahison. Dumouriez, resté seul, n'eut de salut que dans la fuite. Il passa la frontière et se rendit au camp autrichien. Sa carrière militaire et politique était terminée. Il passa les dernières années de sa vie, qui fut très longue, à errer dans le monde, sans action et sans but.

« On ne peut se défendre, dit M. Thiers, d'un profond regret, à la vue d'un homme dont cinquante années se passèrent dans des intrigues de cour, trente dans l'exil et trois seulement¹ furent employées sur un théâtre digne de son génie. »

1. Encore est-ce beaucoup dire ; la carrière brillante de Dumouriez n'a duré guère qu'un an.

XXX

PHILIPPE D'ORLÉANS

Parmi les personnages qui ont marqué dans la Révolution, l'un des plus énigmatiques a été Philippe d'Orléans. Descendant du frère de Louis XIV et du duc d'Orléans régent de France sous la minorité de Louis XV, il était le chef de la branche cadette de la maison de Bourbon.

Il était entré très avant dans les principes de la Révolution. Tandis que les frères du roi émigraient, et que le roi lui-même était prisonnier au Temple, Philippe d'Orléans se faisait nommer député de la Convention avec l'appui de Danton et de la Commune de Paris. Il se faisait affilier au club des Jacobins avec son fils le duc de Chartres; il prenait le nom de Philippe-Égalité, siégeait sur les bancs de la Montagne, et votait la mort du roi sans sursis et sans appel.

Y a-t-il eu sous la Révolution un parti orléaniste ? On ne saurait en douter, quoique ses traces ne soient visibles dans aucun événement. Comment ce prince se serait-il condamné à tant de souffrances et de bassesses, pourquoi les Montagnards l'auraient-ils accueilli pendant quelque temps parmi eux, s'il n'avait pas voulu se réserver, ou s'ils n'avaient pas voulu eux-mêmes le réserver pour une crise suprême, s'il arrivait à devenir nécessaire ?

Mais cette crise ne se produisit pas, et Philippe-Égalité en fut pour ses frais d'ostentation démagogique. Il ne désarma pas les Jacobins, qui l'envoyèrent à l'échafaud. Compromis par ses relations et celles de son fils avec Dumouriez, il fut condamné à la même époque que les Girondins, et fut exécuté le 6 novembre 1793.

Son fils, le duc de Chartres, avait combattu à Valmy et à Jemmapes. Il quitta la France avec Dumouriez, mais ne voulut pas servir dans les armées étrangères. Dans son exil, qui dura vingt années, il mena la vie la plus aventureuse, jusqu'à ce que le retour des Bourbons en 1814 lui ait rendu son titre et son rang de prince du sang. En 1830, il devint roi des Français sous le nom de Louis-Philippe I^{er}.

XXXI

LUTTE DES PARTIS DANS LA CONVENTION

Du 20 septembre 1792 au 2 juin 1793, l'histoire de la Convention n'est que l'histoire de la lutte entre la Gironde et la Montagne, et du progrès croissant du parti révolutionnaire.

Les Girondins, depuis le 10 août, avaient le ministère, quoique Danton y fut entré, et que Roland en fût sorti ; ils avaient la majorité dans la Convention : on peut donc dire que le gouvernement était entre leurs mains ; mais c'était en apparence plus qu'en réalité.

La Montagne avait pour elle les clubs et la Commune, et dans les grandes luttes elle disputait dans l'Assemblée la majorité aux Girondins. Le Centre, en effet, ou, comme on l'appelait, la Plaine, craignant de trop favoriser un parti aux dépens de l'autre, oscillait entre les deux.

La Gironde, prévoyant qu'il fallait vaincre ou

périr, prit l'offensive à la tribune de la Convention. Louvet, dans une philippique célèbre, accusa Robespierre de prétendre à la dictature. Mais il était trop tôt ; cette attaque fut sans résultat. Il en fut de même d'une première attaque dirigée contre Marat.

Le procès de Louis XVI mit encore aux prises les deux partis. Au fond, les Girondins auraient voulu sauver le roi : ils échouèrent, et n'eurent pas même l'honneur de leur propre opinion, qu'ils abandonnèrent au vote final.

Ils réussirent à faire voter des poursuites contre les meurtriers de septembre ; mais ces poursuites, qui menaçaient de trop puissantes têtes, furent bien vite abandonnées.

Une nouvelle tentative d'attaque eut lieu contre Marat, qui, dans son journal *l'Ami du peuple*, avait conseillé le pillage des magasins de consommation au peuple exaspéré de la cherté des subsistances. Le pillage eut lieu, et Marat fut décrété d'accusation par la Convention ; mais cette fois encore l'accusation fut abandonnée. Ainsi échouaient toutes les tentatives de la Gironde pour écraser ses adversaires et dominer la situation.

Bientôt, au contraire, ce furent les adver-

saires qui reprirent l'avantage, non seulement au dehors, mais au sein même de la Convention.

Les derniers échecs des armées en Belgique et en Hollande avaient de nouveau exaspéré la fureur du parti populaire : pour le satisfaire, l'Assemblée vota, le 10 mars 1793, l'établissement d'un *Tribunal révolutionnaire*, nommé par la Convention et jugeant sans appel. Danton fut un de ceux qui contribuèrent le plus à l'établissement de ce tribunal terrible. Plus tard il en demanda pardon à Dieu et aux hommes, quand il en fut devenu la victime.

La défection de Dumouriez amena une nouvelle concentration du pouvoir, et l'établissement du Comité de Salut public (6 avril). Ce furent les Girondins qui le proposèrent, mais ce fut aux Montagnards qu'il servit d'instrument. Ce Comité, composé de neuf membres, devait seulement avoir la haute surveillance sur le pouvoir exécutif ; mais le temps n'était pas éloigné où il allait devenir lui-même ce pouvoir tout entier. Les premiers noms des députés qui le composèrent n'appartenaient guère, sauf celui de Danton, qu'à des hommes de second ordre. Cependant Cambon en faisait déjà partie ; il devait être, comme chacun sait, le financier de la Convention.

Si les Girondins eussent été habiles politiques, ils se fussent ménagé l'alliance de Danton, qui mieux que personne, comprenait la nécessité de ne pas déchaîner la Révolution. Mais séparés de lui par l'abîme des journées de septembre, ils repoussèrent ses avances avec hauteur et mépris.

Accusés par Robespierre de complicité dans l'affaire de Dumouriez, ils osèrent renvoyer l'accusation à Danton, dont la mission auprès de Dumouriez n'avait pas en effet été très claire. Guadet, orateur mordant, ne craignit pas de lancer les traits les plus sanglants contre le terrible démagogue : « Ah ! tu m'attaques, s'écria Danton, tu ne connais pas ma force ! » Ce fut un ennemi de plus.

Cependant le parti montagnard, après avoir repoussé les attaques de la Gironde, après avoir entraîné la Convention par l'adoption des grandes mesures révolutionnaires, commençait à penser à un dessein plus audacieux : celui de chasser ses adversaires de l'Assemblée nationale, et de les frapper par un grand coup.

XXXII

LE 31 MAI ET LE 2 JUIN

Le 10 Août avait été une insurrection contre la royauté. Le 30 Mai et le 2 Juin furent une insurrection contre la Convention. Les Girondins avaient été les instigateurs de la première ; ils furent les victimes de la seconde. Ainsi la Révolution marchait déjà de coup de force en coup de force jusqu'au jour où, par un châtement inévitable, elle tomberait entre les mains d'un soldat heureux.

Le 10 mars, un premier complot, tramé par les Jacobins et les Cordeliers, menaçait l'Assemblée ; mais ce complot échoua ; un bataillon de fédérés de Brest dispersa les conjurés.

Le 15 avril, une réunion de délégués des sections, le maire Pache en tête, vint porter une

pétition à la barre de l'Assemblée, demandant l'exclusion de vingt-deux députés, c'est-à-dire des principaux Girondins. Cette pétition fut repoussée avec indignation.

Marat fut encore une fois l'objet des attaques du côté droit. Il avait, dans son journal, excité à l'insurrection contre la Convention. Cette fois, l'Assemblée se décida à le décréter d'accusation et à le citer devant le Tribunal révolutionnaire. Mais il fut acquitté par le Tribunal, et cette accusation maladroite fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe.

Un moment la Gironde fut sur le point de l'emporter. Guadet proposa, comme mesure de salut, de casser et de remplacer la municipalité de Paris. La Convention, sous l'influence de Barère, se contenta de nommer une *Commission des douze* pour rechercher les complots. C'était déclarer la guerre à la Commune sans l'avoir abattue.

Danton, jusqu'alors neutre, se voyant renié et repoussé par les Girondins, se tourna contre eux.

Agitation populaire contre la Commission des douze ; — suppression de cette Commission par un coup de vote surpris par les Montagnards ; — annulation de ce vote le lendemain par un vote

contraire ; — *appel et préparation à l'insurrection* : — tels sont les événements qui du 26 au 31 mai préparèrent le coup décisif.

Ce coup, comme celui qui avait frappé Louis XVI, eut deux actes : le 31 Mai et le 2 Juin. Le premier fut, comme on l'appela, une *insurrection morale* ; le second, un coup d'État de la multitude.

Le 31 Mai, l'insurrection était déjà armée ; mais elle n'alla pas jusqu'à la violence : elle se contenta de la menace. Barère et Danton proposèrent de ramener la paix par la suppression définitive de la Commission des douze. Robespierre, allant plus loin, voulait frapper ses ennemis. Ce fut l'opinion modérée qui l'emporta. La Commune était victorieuse ; mais la Convention n'était pas profanée et mutilée.

Ce n'était pas assez. Le 2 Juin, Marat prit la direction de l'insurrection. Cette fois, elle fut dirigée contre la Convention elle-même, qui vota sous le canon. Opprimée et humiliée, chassée d'abord par le peuple, comme elle le fut plus tard par les soldats au 18 Brumaire, la représentation nationale ne reprit sa séance que pour décréter d'accusation vingt-sept députés. Ainsi, la foule, sachant à peine ce qu'elle faisait, donnait elle-

même le premier exemple de la violation du pouvoir législatif par la force armée.

Avec le 2 Juin, le rôle parlementaire des Girondins était terminé. Il ne leur restait plus que deux partis à prendre : combattre et mourir.

Pour achever leur histoire, racontons ces deux actes du drame.

XXXIII

LA GUERRE CIVILE

La guerre civile avait éclaté en France avant le 31 Mai : déjà la Vendée avait pris les armes, et le Midi commençait à s'agiter. Mais les événements de Paris donnèrent une impulsion rapide et énergique au mécontentement des provinces, et en quelques jours la Convention vit s'élever contre elle jusqu'à soixante-dix départements.

L'insurrection contre la Convention obéissait à deux esprits différents. Dans la Vendée, à Marseille, à Toulon, elle fut royaliste. En Normandie, à Bordeaux, à Lyon même, elle fut en général girondine et républicaine.

Ce fut le malheur de la Gironde d'être en quelque sorte, malgré elle, complice d'une réaction royaliste.

Parmi les Girondins frappés par les décrets du 2 Juin, les uns voulurent rester à Paris, attendant le jugement qui devait être leur mort ; ce furent Vergniaud, Gensonné, Ducos, Valazé, et avec eux Mme Roland ; les autres partirent pour soulever les provinces : Buzot en Normandie ; Brissot à Moulins ; Meilhan et Duchatel en Bretagne ; Birotteau à Lyon ; Rébecqui à Marseille.

Leur premier centre de ralliement fut à Caen. Là se réunirent Pétion, Barbaroux, Guadet, Louvet, Buzot, Lanjuinais. Ils formèrent une *Assemblée des départements*, organisèrent une armée sous les ordres du général Wimpfen. En même temps, Lyon, Marseille et Bordeaux prenaient les armes.

Si tous ces éléments séparés eussent réussi à se concerter et à se joindre, c'en était fait de la Convention.

Mais l'éloignement où étaient les uns des autres les centres d'insurrection, les divisions d'opinion qui les séparaient plus encore que les distances, la lenteur et la mollesse des classes moyennes, donnèrent à la Montagne le temps de prendre les mesures les plus énergiques.

Le Comité de Salut public, par l'organe de

Cambon et de Barère, proposait des moyens de conciliation. Robespierre et Danton, toujours unis, entraînaient encore une fois la Convention dans la voie de la Révolution. Bien loin de rétracter le 2 Juin et de faire aucune concession aux départements, elle proclama que le peuple avait bien mérité de la patrie, et que les départements qui ne se rétracteraient pas dans les vingt-quatre heures seraient mis hors la loi.

Cette menace seule suffit pour désarmer immédiatement un grand nombre de départements soulevés ; contre les autres, la Convention se décida à employer la force.

La victoire des Conventionnels à Pacy-sur-Eure, près de Vernon (14 juillet 93), dispersa l'armée de Caen, la seule des armées de l'insurrection qui eût quelque consistance. La Normandie et la Bretagne rentrèrent dans la soumission et les Girondins furent contraints de se retirer sur Bordeaux ; mais quand ils y arrivèrent après beaucoup de périls, ils trouvèrent la ville aux mains du parti montagnard, et Tallien y faisant régner le régime révolutionnaire. Le centre même du *fédéralisme*, comme on appelait alors le parti girondin, leur échappait.

Dans le midi, le général Cartaux. avait empêché

la jonction des Marseillais et des Lyonnais, et mis en fuite un corps de Nîmois envoyés en avant. Bientôt après, il était entré dans Marseille.

Ainsi, la Gironde, vaincue à Paris, l'était maintenant en France. Elle succombait sous de faux prétextes et de fausses accusations. On l'accusait de *fédéralisme*, c'est-à-dire de l'opinion qui voulait établir en France une république fédérative; mais cette opinion, innocente d'ailleurs en elle-même, n'avait jamais été celle du parti. On l'accusait de vouloir rétablir la royauté : et elle était très sincèrement républicaine ; on l'accusait de complicité avec Dumouriez et Philippe d'Orléans : et elle n'avait jamais eu aucune relation ni avec l'un ni avec l'autre. Philippe-Égalité était bien plus près de la Montagne que de la Gironde.

Les Girondins méritent la sympathie pour avoir essayé de maintenir la Révolution dans les voies de la modération, de la liberté et de l'humanité. Sans doute, s'ils eussent triomphé, ils auraient été précisément dans la même situation que les Montagnards eux-mêmes : ils auraient eu une insurrection royaliste à étouffer, un parti montagnard à contenir, la guerre étrangère à refouler, et il est douteux qu'ils eussent pu remédier à tous ces maux sans une sorte de dictature ;

mais cette dictature eût été moins sanglante, elle aurait respecté davantage le droit et la liberté; elle n'aurait pas laissé à la République la tache infamante que 93 lui a imprimée, et qui a été depuis le principal obstacle à son établissement définitif dans notre pays.

XXXIV

CHARLOTTE CORDAY

Toutes les révolutions ont leurs fanatiques ; tous les partis ont leurs martyrs. Jamais le fanatisme n'a pris de traits plus nobles, plus purs, plus séduisants, que lorsqu'il enflamma le cœur et conduisit la main de Charlotte Corday ; jamais le martyr n'eut de traits plus hideux et plus révoltants que ceux de la victime. Et cependant, il ne faut pas l'oublier, afin qu'aucun parti ne l'oublie : l'assassinat est toujours l'assassinat.

Charlotte Corday, arrière petite-nièce de Corneille, était née dans le Calvados. Elle demeurait à Caen, lorsque les Girondins fugitifs y vinrent organiser la résistance. Elle les admirait avant de les connaître ; elle partageait leurs sentiments républicains, et leur horreur pour le sang et pour

la tyrannie. On dit même qu'elle eut des sentiments tendres pour l'un d'entre eux, Barbaroux. Révoltée contre la violence qui les chassait de Paris, elle crut qu'il suffisait de frapper le chef des forcenés, pour vaincre la démagogie. Elle partit pour Paris, hésitant si elle prendrait pour victime Robespierre, Danton ou Marat.

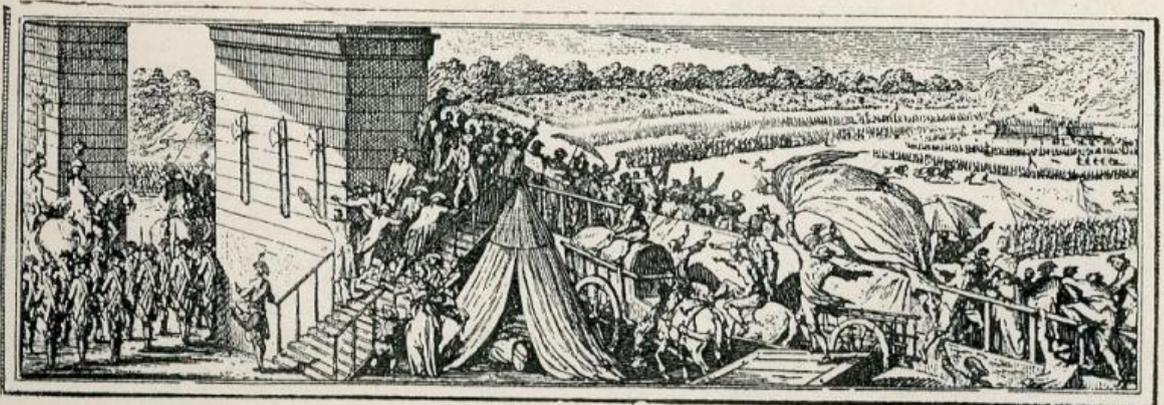
Ce fut celui-ci qu'elle choisit comme le plus odieux de tous, comme celui qui avait joué le principal rôle dans la journée du 2 Juin.

Elle alla le trouver chez lui, dans son bain, sous prétexte de délation; et pendant qu'il inscrivait les noms destinés à l'échafaud, elle le frappait au cœur et attendait, impassible, qu'on la livrât à la prison, c'est-à-dire au supplice.

Elle se présenta devant le Tribunal révolutionnaire avec une dignité simple et noble, avoua tout, revendiqua hautement la responsabilité de son acte, rejeta toute complicité, accepta la condamnation avec la plus courageuse indifférence et mourut avec la même sérénité; véritable héroïne, si elle fût née à Rome, et non dans un temps où la conscience plus délicate refuse aux particuliers le droit de venger par le poignard les injures publiques.



LA FAYETTE



Fédération générale au Champ de Mars
le 4 Juillet 1790.

Si elle avait cru, par cet acte néfaste, frapper la démagogie au cœur et sauver la liberté, elle connaissait bien peu les lois des révolutions. Elle ne fit qu'assurer à Marat un triomphe posthume, exaspérer la fureur du parti révolutionnaire, donner un aliment à ses soupçons, et lui fournir un prétexte contre les malheureux captifs dont il demandait la mort.

Robespierre, toujours prêt à servir et à attiser les haines populaires, tira de ce funeste événement sa conséquence logique et fatale : « Le meilleur moyen de venger Marat, dit-il aux Jacobins, c'est de poursuivre impitoyablement ses ennemis. »

XXXV

LYON ET TOULON

L'insurrection vaincue en Normandie, désarmée en Bretagne, à Bordeaux, à Marseille, ne résistait plus que dans trois centres, à Lyon, à Toulon et en Vendée. A Lyon, elle fut d'abord républicaine, mais les royalistes en prirent bientôt la direction ; à Toulon, le parti royaliste dominait ; en Vendée, il était seul et tout-puissant.

La querelle commença à Lyon par une bataille entre la municipalité et les sections : la première était jacobine ; les autres appartenaient au parti modéré. Les sections victorieuses destituèrent la municipalité, envoyèrent à l'échafaud le montagnard Chalier, chef du parti révolutionnaire, et se mirent en révolte ouverte contre la Convention,

tout en offrant d'accepter la constitution qu'elle venait de voter.

La Convention n'hésita pas, et ordonna le siège de la ville. Il fut confié à Dubois-Crancé, habile officier du génie, qui déjà venait de mettre fin aux troubles de Grenoble. Il détacha une partie de l'armée des Alpes ; et avec ces forces, aidées de quelques nouvelles levées, il occupa le cours supérieur de la Saône et du Rhône, au confluent desquels est située la riche cité de Lyon.

Les Girondins lyonnais avaient été expulsés par les royalistes, qui avaient à leur tête Précý et Virieux. Effrayés par les menaces de la Convention et poussés par le parti royaliste, les Lyonnais refusèrent d'obtempérer aux sommations des assiégeants, et le bombardement fut décidé.

Le siège dura deux mois : des forces insuffisantes ne permettaient pas un blocus complet ; bientôt le montagnard Couthon, à la tête de nouvelles levées, menace de l'assaut la ville affaiblie par une longue résistance, fait révoquer Dubois-Crancé dont la modération lui est suspecte, et obtient enfin la reddition des malheureux Lyonnais, qui, mal informés, avaient refusé de se livrer à son prédécesseur (9 octobre 93).

La Convention victorieuse rendit contre Lyon

un décret terrible qui annonçait d'affreuses représailles : « La ville de Lyon sera détruite ; — cette ville cessera de s'appeler Lyon : elle s'appellera *Commune affranchie* ; — sur ses débris sera élevé un monument où seront lus ces mots : *Lyon fit la guerre à la liberté. Lyon n'existe plus.* »

Les représailles furent atroces. Collot d'Herbois et le célèbre Fouché, depuis duc d'Otrante et ministre de Louis XVIII, y déployèrent la plus odieuse férocité. Non seulement les maisons furent démolies par une sauvage vengeance contre les choses ; mais les personnes furent guillotинées en masse, et comme ce procédé était encore trop lent, Collot d'Herbois employa la mitraille pour massacrer plus d'hommes en moins de temps.

Lyon vaincu, la Convention put concentrer ses forces contre Toulon. Cette ville, après la prise de Marseille par le général Cartaux, était dans le Midi le dernier refuge du parti royaliste.

C'était le malheur de ce parti de ne pouvoir se défendre contre la République sans trahir la Patrie. Il crut tout permis au nom de la royauté, et en proclamant Louis XVIII il livra Toulon aux Anglais.

Ainsi les plus acharnés ennemis de la France étaient appelés sur le territoire par des Français ; le plus redoutable de nos ports était livré à la jalousie et aux ressentiments d'une nation rivale.

Maîtresse de Lyon, la Convention put rassembler de grandes forces autour de Toulon. Une armée de trente mille hommes, commandée par Dugommier, en commença le siège dans les règles.

C'est à ce siège célèbre, on le sait, que commença la fortune de Bonaparte. Ce fut à lui que l'on dut l'inspiration décisive qui livra Toulon aux républicains.

Le fort de l'Éguillette commandait la rade : maître de ce fort, on l'était de la ville ; et l'escadre anglaise et espagnole, menacée d'être détruite par le feu des assaillants, devait évacuer la ville infailliblement. Ce fort paraissait imprenable. Bonaparte, par une batterie heureusement placée et que les Anglais ne purent détruire, en rendit l'attaque possible ; un assaut victorieux le livra à nos troupes.

L'amiral anglais se hâta d'évacuer la rade, qui ne lui offrait plus aucune sûreté ; mais il ne voulait pas quitter la ville sans porter un coup fatal à notre marine ; il mit le feu à la flotte française,

livrant la ville à l'incendie et les habitants à la fureur des républicains.

Allumé par les Anglais, le feu fut éteint par les forçats.

Fréron et Barras, représentants de la Convention, furent à Toulon ce que Fouché et Collot d'Herbois avaient été à Lyon. La guillotine et la mitraille vengèrent la défection et la trahison de la cité coupable.

La Convention était partout victorieuse à l'intérieur ; un seul foyer de résistance luttait encore avec la plus grande énergie et devait arrêter longtemps les efforts des républicains. C'était la Vendée.

Mais revenons au gouvernement de la République après le 31 Mai et le 2 Juin et la victoire définitive du parti montagnard.

XXXVI

LE GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

Après la chute des Girondins, le gouvernement passa entre les mains des Jacobins et de la Montagne : il prit des allures de plus en plus *révolutionnaires*.

On appelait révolutionnaires les moyens rapides, extrêmes, inusités, exigés, disait-on, par les nécessités critiques de la situation, moyens plus ou moins contraires aux règles reçues, aux traditions administratives, juridiques, économiques, trop souvent aussi au droit et à l'humanité.

Le Comité de Salut public, qui n'avait d'abord dû être qu'un conseil de surveillance préposé aux ministères, devint peu à peu le centre véritable du pouvoir exécutif; on lui adjoignit des éléments nouveaux empruntés au parti énergique : ce

furent Saint-Just, Couthon, Jean-Bon Saint-André. Puis on le renouvela et on le composa tout entier de membres appartenant au même parti. Robespierre n'y était pas encore.

Les Girondins avaient eu leur projet de constitution, rédigé par Condorcet. La Montagne voulut avoir le sien : Hérault de Séchelles en fut le rédacteur.

Ce fut la célèbre Constitution de 93, votée en huit jours par acclamation, acceptée par la grande majorité des assemblées primaires, mais suspendue aussitôt qu'acceptée et qui n'a jamais été appliquée.

Cette Constitution, la plus démocratique qui ait jamais été proposée à aucun peuple, donnait le suffrage universel sans conditions, confiait le pouvoir législatif à une Assemblée nommée pour un an, et dont les décrets devaient être sanctionnés par les assemblées primaires, confiait enfin le pouvoir exécutif à vingt-quatre membres nommés par le suffrage à deux degrés.

Après avoir fait cette Constitution et l'avoir fait approuver par le peuple, la Convention jugea utile d'en suspendre l'exécution, et elle décréta que le gouvernement resterait *révolutionnaire jusqu'à la paix*.

A des périls extraordinaires il fallait opposer des moyens qui ne l'étaient pas moins. Elle décréta la *levée en masse*. Il fallait activer l'héroïsme militaire : la Convention envoya des *commissaires* aux armées. Il fallait des armes et des munitions : l'*industrie* et la *science* furent mises au service de la patrie.

Pour alimenter ces armées, il fallait des ressources promptes, innombrables, qu'on ne pouvait pas attendre du bon vouloir des particuliers ; elle décréta le droit de *réquisition*.

Il fallait une monnaie : elle multiplia les *assignats*, dont elle imposa la circulation par tous les moyens les plus arbitraires.

En même temps que l'on forçait à prendre les assignats au taux nominal, il fallait, pour compléter cette mesure, fixer le prix des marchandises ; autrement la hausse de l'objet vendu équivalait à la baisse des moyens d'achat : on décréta donc le *maximum*.

Les assignats ne suffisant pas, on dut avoir recours à des emprunts et on décréta l'*emprunt forcé* ; mais en même temps, et à côté, on eut soin de conserver un emprunt volontaire beaucoup plus favorable au prêteur : entre ces deux emprunts, l'un forcé et l'autre qui était censé ne

pas l'être, mais qui était plus avantageux, la plupart devaient préférer celui-ci.

Il fallait régulariser les dettes de l'État, et ramener à l'unité de titre toutes les créances, de quelque date et de quelque origine qu'elles fussent : le financier Cambon fit créer le *Grand-Livre*.

D'autres résolutions, moins en rapport avec les nécessités du moment, mais répondant au besoin d'unité rationnelle, et en même temps de rénovation radicale, qui était la passion du temps, furent prises encore vers ce temps par la Convention nationale. L'une de ces résolutions était excellente, et a été durable : ce fut l'unité de poids et de mesures pour toute la France et l'adoption du *système métrique*.

Une réforme moins heureuse et moins nécessaire fut le changement du calendrier. On voulut avoir une *ère républicaine*, un *calendrier* républicain. L'ère nouvelle commença le 22 septembre 1792 : ce fut l'an I de la République. On divisa l'année en douze mois, qui prirent leurs noms d'après la saison¹. Le mois fut de trente jours et divisé en

1. Voici ces douze mois : *Vendémiaire*, *Brumaire*, *Frimaire*; *Nivôse*, *Pluviôse*, *Ventôse*; *Germinal*, *Floréal*, *Prairial*; *Messidor*, *Thermidor*, *Fructidor*.

décades. La semaine fut donc de dix jours au lieu de sept.

Toutes ces mesures, les unes sages et durables, les autres bizarres, d'autres violentes mais exigées par les circonstances, ne dépassaient pas de beaucoup le droit que se sont reconnu tous les États, sous quelque forme que ce soit, lorsqu'ils se sont sentis menacés dans leur existence. On ne peut nier que par cet ensemble de mesures énergiques, poursuivies avec obstination et imposées par une volonté de fer, la Convention n'ait sauvé la France. Heureux, si elle n'avait pas porté de plus graves atteintes à la conscience humaine !

Mais si l'on peut pardonner l'arbitraire employé au salut du pays, aucun cœur généreux ne peut pardonner la cruauté.

Par l'abominable *loi des suspects*, la Convention a dépassé la limite qui sépare la *dictature* de la *tyrannie*. Elle a égalé et surpassé en inhumanité les plus odieux gouvernements de l'histoire : elle a fait mettre le Comité de Salut public à côté du *Conseil des Dix* de Venise, des plus mauvais empereurs romains, des tyrans de tous les temps.

Crime impardonnable, commis non seulement contre l'humanité et la France, mais contre la République et la Révolution elle-même. On en

prépare pas les hommes à la liberté en en faisant des esclaves : on ne prépare qu'une proie facile au despotisme heureux, lorsque son heure sera venue.

XXXVII

LA VENDÉE

La guerre de Vendée était antérieure au soulèvement des Girondins, et n'a eu aucun rapport avec lui : les insurgés de Bretagne qui se joignirent aux insurgés de Caen, étaient les mêmes qui combattaient au delà de la Loire les royalistes vendéens.

On appelle guerre de Vendée une insurrection qui s'était déclarée sur la rive gauche de la Loire, non seulement dans la Vendée proprement dite, mais dans le Poitou haut et bas et surtout dans deux régions d'une disposition toute particulière : le *Bocage* et le *Marais*.

On appelait Bocage un pays coupé de ravins et de haies, divisé en une multitude de champs et de métairies, sans grandes routes et presque sans

villes. Le Marais était un pays marécageux, coupé de canaux et s'étendant du Bocage jusqu'à la mer. Ces deux pays, presque inaccessibles aux grandes armées, étaient singulièrement propres à une guerre de partisans.

Les paysans de ce pays, sur une étendue d'une trentaine de lieues carrées, vivaient loin des idées modernes, dévoués à leurs seigneurs et à leurs curés.

Ils comprirent peu de chose à la Révolution, s'indignèrent lorsqu'on leur enleva leurs prêtres, et se révoltèrent lorsqu'on voulut les forcer à prendre les armes.

Leurs chefs furent à la fois des paysans et des nobles : Cathelineau, voiturier ; Stofflet, garde-chasse ; La Rochejacquelein, Bonchamp et Lescure, des meilleures familles du pays, et surtout le plus énergique, le plus habile, le plus tenace et le moins scrupuleux de tous, Charette, ancien lieutenant de vaisseau, appartenant à une famille d'armateurs de Nantes.

L'insurrection éclata à Saint-Florent près d'Ancenis, en Anjou, le 10 mars 1793. A Machecoul, dans le Marais, la révolte commença par le massacre. 300 prisonniers républicains furent fusillés sans jugement.

D'étonnants succès signalèrent bientôt les débuts de ces armées improvisées. Elles s'emparent de Cholet, de Thouars, de Fontenay. Le 7 juin, elles entraient dans Saumur et se rendaient maîtresses de la ligne de la Loire, d'où elles pouvaient, à leur choix, marcher sur Nantes ou sur Paris. Les Vendéens se décidèrent pour le premier de ces deux partis.

Tels avaient été les succès de ce qu'on appelait la grande armée de Vendée. Une autre armée, l'armée du Marais, commandée par Charette, s'était avancée de son côté jusqu'à Machecoul près de Nantes.

Ainsi Nantes, défendue par le général Canclaux, était à la fois l'objectif des deux armées vendéennes : l'une sur la rive gauche de la Loire, commandée par Charette ; l'autre sur la rive droite, par Cathelineau. Ce fut là l'écueil où vint échouer cette redoutable insurrection.

La double attaque fut repoussée. Cathelineau fut tué dans l'assaut. L'armée vendéenne se replia. Tout mouvement offensif lui était interdit désormais.

Repoussés à Nantes, où ils avaient été vaincus par Canclaux, et en même temps aux Sables-d'Olonne, où ils avaient été vaincus par Boulard,

les Vendéens, rentrés dans leur pays, se dédommagent bientôt par une double victoire à Châtillon et à Vihiers, les 5 et 6 juillet 93.

La guerre était dans le camp républicain ; d'une part, le parti démagogique, ennemi de tout ordre, de toute discipline, croyait que l'énergie révolutionnaire suffisait à tout ; de l'autre, le parti militaire rejetait les torts sur l'indiscipline des recrues, le défaut d'ordre et d'organisation. Ronsin et Rossignol étaient à la tête du premier parti. Westermann, ami de Danton, était à la tête du second. Il fit arrêter Ronsin ; mais les derniers échecs rendirent l'avantage aux déclamateurs démagogues. Westermann et Biron, Berthier et Menou, qui commandaient les armées républicaines, furent accusés de trahison et envoyés à Paris pour rendre compte de leur conduite.

Rossignol fut nommé général en chef, avec Ronsin comme adjoint. On décréta en même temps la guerre révolutionnaire, la guerre d'extermination ; mais ce qui fut plus funeste aux Vendéens que cette décision, ce fut l'arrivée sur le théâtre de la guerre de la garnison de Mayence, qui, après un siège héroïque, venait d'obtenir une capitulation honorable, et avait eu tous les honneurs de la guerre avec la seule obligation de

ne plus servir pendant un an contre les coalisés. Elle fut envoyée en Vendée. Merlin de Thionville était représentant de la Convention ; Kléber commandait l'armée.

La lutte continua entre le parti démagogique et le parti militaire. Canclaux, excellent général, est destitué pour faire place à Léchelle, aussi incapable que lâche ; heureusement il laisse à Kléber le véritable commandement.

Après des alternatives de succès et d'échecs, les républicains sont enfin décidément vainqueurs à une affaire capitale, à la bataille de Cholet (18 octobre 93), où les Vendéens perdent l'un de leurs chefs les plus brillants, le général de Bonchamp, qui, avant de mourir, sauve la vie aux prisonniers républicains.

C'est alors que la grande armée vendéenne prend une résolution héroïque et désespérée. Mettant à exécution une pensée hardie de Bonchamp, elle traverse la Loire à Saint-Florent-le-Vieil, marche sur la Normandie pour s'emparer d'un port de mer et se mettre en communication avec les émigrés et avec les Anglais.

Ce passage de la Loire, dans les mémoires vendéens, est un épisode des plus émouvants. Ce n'était pas seulement l'armée, c'était la Vendée

tout entière, femmes, vieillards, enfants, qui émigrait, chacun emportant avec lui tout ce qu'il possédait. Quatre-vingt mille hommes étaient là sur les bords de la Loire, croyant trouver leur salut sur l'autre bord.

Cet exode fut la ruine du parti vendéen ; mais quelques derniers succès les attendaient encore. Maîtres de Laval qu'ils avaient occupé sans coup férir, ils y sont attaqués par les républicains. Le lâche Léchelle donne l'exemple de la fuite, en même temps que son ineptie entraîne l'armée dans une fausse position. La déroute est la conséquence de ses fautes ; et les vendéens, une dernière fois vainqueurs, se décident à marcher sur Granville.

Mais une troupe sans discipline, sans matériel de siège, sans connaissances techniques et topographiques, ne pouvait prendre une place fermée et défendue. Les Vendéens échouèrent à Granville comme ils avaient fait à Nantes.

Dès lors, tout fut malheur, ruine et désastre pour cette malheureuse armée. Les républicains réorganisés en avaient repris la poursuite. Marceau, sur la proposition de Kléber, avait été nommé général en chef. Les Vendéens, après quelques heureux succès à Pontorson et à Dol,



MARCEAU



Mort du général Marceau au combat d'Altenkirchen.

essayent de passer la Loire à Angers pour rentrer dans leur pays; mais repoussés, ils retournent vers la Bretagne, errant çà et là et traînant partout avec eux, à la suite de l'armée, toute une population.

Bientôt, ils marchent sur le Mans, dont ils s'emparent facilement, la ville étant ouverte. Mais Marceau vient les y attaquer. Un combat de nuit se livre dans les rues de la ville. Les Vendéens subissent une effroyable déroute.

En fuite de toutes parts, ils se portent sur la Loire pour la passer à Ancenis; mais point de bateaux. Un dernier coup de désespoir les ramène en Bretagne, et là, près de Savenay (décembre 93), ils subissent un dernier et irréparable désastre.

La grande armée vendéenne était anéantie. Charette seul restait debout.

XXXVIII

LA TERREUR

On appelle la *Terreur* le régime qui a pesé sur la France depuis la chute des Girondins (2 juin 1793) jusqu'à la chute de Robespierre (9 thermidor — 27 juillet 1794.)

Quelques-uns font commencer ce régime au 10 Août et aux massacres de septembre ; mais le 10 Août était une insurrection, et une insurrection n'est pas un système. Les massacres de septembre avaient été un coup d'État odieux, mais pouvaient n'être qu'un épisode isolé ; et au fond c'est ce qu'eût voulu Danton. D'ailleurs, ces massacres étaient, au moins en apparence, condamnés par tous les partis. Même le 21 Janvier pouvait encore n'être qu'un épisode sanglant,

mais isolé ; enfin, du 10 Août au 31 Mai, il y eut lutte entre les deux systèmes.

Même après la chute des Girondins, le système de la Terreur ne s'établit pas tout à coup. Les viles passions populaires le demandaient ; la fausse profondeur politique de Robespierre et de ses amis y poussait la Convention. Mais l'opinion n'était pas encore prête. Il fallut la révolte des départements et la mort de Marat pour entraîner à la fois et étouffer l'opinion. Le parti royaliste et le parti girondin semblaient prendre l'initiative de l'audace. La fureur de la vengeance, le fanatisme du soupçon exaspéré franchirent ce premier pas devant lequel reculent tous les Nérons : nul n'osa plus regarder en arrière, et une fatalité sanglante pesa sur la France.

La première victime fut le général Custine : coupable de fautes militaires, il fut accusé de trahison, et paya pour Dumouriez.

Puis vint la malheureuse Marie-Antoinette : coupable de légèreté, de préjugé monarchique, de haine contre la Révolution et même, il faut le dire, de complicité avec l'émigration et l'ennemi du dehors, elle eût dû être sauvée par la pitié. Elle succomba, et la haine démagogique ajouta encore l'ignoble injure à la cruelle expiation.

Puis ce fut le tour des nobles et courageux Girondins. Ils avaient fait la République, et cette République les immolait à ses sanglantes fureurs. Ils disputèrent leur vie pied à pied, peut-être avec plus de ténacité que de dignité. Mais ils furent héroïques dans la mort; et l'histoire n'oubliera jamais leurs efforts pour sauver les droits de l'humanité et de la liberté.

Vergniaud, Gensonné, Brissot, Sillery, Ducos, Fonfrède, Fauchet, etc., périrent sur l'échafaud. Valazé se tua d'un coup de poignard. Roland, qui s'était évadé à Rouen, se tua également après avoir appris la mort de sa femme. Condorcet, qui, caché à Paris, n'avait pas voulu compromettre son hôtesse et s'était sauvé dans la campagne, fut arrêté plus tard et se tua également. Persécuté, chassé, sous le coup des bourreaux, il écrivait cette admirable *Esquisse des progrès de l'esprit humain* où respire une si noble confiance dans les destinées de l'espèce humaine.

Les femmes elles-mêmes ne devaient pas être épargnées par la fureur révolutionnaire. La brillante Égérie du parti girondin, M^{me} Roland, fut entraînée dans leur condamnation. Elle s'y montra, comme la plupart des femmes de cette époque, héroïque et sublime. En allant à l'écha-

faud, voyant une statue de la Liberté, elle prononça, dit-on, ces mots célèbres : « O Liberté ! que de crimes on commet en ton nom¹. »

Bailly, l'ancien maire de Paris, savant illustre, vieillard vénérable, mourut à son tour avec une noble fermeté. On sait ce qu'il répondit à un soldat qui lui disait : « Tu trembles. — Oui, c'est de froid. »

Puis vinrent les généraux Brunet et Houchard, coupables de n'avoir pas vaincu ; encore ce dernier avait-il quelques mois auparavant sauvé Dunkerque de l'invasion anglaise.

Age, sexe, gloire, services rendus, opinions républicaines, dévouement à la patrie, rien ne désarmait le terrible Tribunal, instrument des haines et des vengeances populaires. Le fanatisme et la peur étaient coalisés contre les malheureux objets des défiances démagogiques ; dans la crainte d'être victime, on se faisait assassin. Ce fut là la vraie cause qui perpétua si longtemps le gouvernement révolutionnaire.

1. Pour la plupart des *mots* ainsi attribués aux héros de la Révolution, il faut les regarder plutôt comme *légendaires* que comme historiques. Cependant, comme ils sont beaux et souvent cités, nous devons les rapporter.

XXXIX

GLOIRE DE LA CONVENTION

Si sévère que l'on soit pour la Convention, il ne faut pas oublier qu'elle a sauvé la patrie.

Une part de cette gloire revient évidemment au Comité de Salut public, qui a eu l'initiative et la responsabilité du commandement ; et dans ce Comité il faut aussi, sans l'exagérer, faire sa part à l'illustre Carnot, dont on a dit qu'il avait « organisé la victoire ».

On a contesté cette gloire à la Convention et au Comité de Salut public. On n'a pas voulu qu'un gouvernement si odieux pût avoir un si grand honneur.

Mais si les résultats eussent été malheureux, l'histoire aurait dit que la Convention avait perdu la France ; il faut donc avoir le courage de dire

qu'elle l'a sauvée. Raisonner autrement, ce serait soutenir que les gouvernements ne servent à rien.

On ne peut oublier qu'en 93 la France était envahie de quatre côtés à la fois : au Nord, par les Anglais et les Autrichiens ; en Alsace, par les Autrichiens et les Prussiens ; en Dauphiné et jusqu'à Lyon, par les Piémontais ; dans le Roussillon, par les Espagnols. En même temps, la guerre civile à l'intérieur éclatait dans quatre foyers différents : en Normandie, en Vendée, à Lyon et à Toulon. Dire qu'un gouvernement incapable et même, ajoute-t-on, désorganisateur, a pu vaincre, en quelques mois, d'aussi gigantesques périls, c'est admettre un effet sans cause.

Ce n'est point, d'ailleurs, par ses excès criminels que la Convention a sauvé le pays ; c'est par ses grandes résolutions et ses sages mesures.

Comme le général romain après la bataille de Cannes, la Convention doit être admirée de n'avoir pas désespéré de la patrie ; son intrépidité a relevé les âmes.

Par la décision, la volonté, l'unité de pouvoir, elle a multiplié les ressources, et en a vigoureusement coordonné l'emploi.

Par la levée en masse et par ses mesures financières hardies mais nécessaires, elle a trouvé des



CONDORCET



Condorcet se donnant la mort dans sa prison.

mais isolé ; enfin, du 10 Août au 31 Mai, il y eut lutte entre les deux systèmes.

Même après la chute des Girondins, le système de la Terreur ne s'établit pas tout à coup. Les viles passions populaires le demandaient ; la fausse profondeur politique de Robespierre et de ses amis y poussait la Convention. Mais l'opinion n'était pas encore prête. Il fallut la révolte des départements et la mort de Marat pour entraîner à la fois et étouffer l'opinion. Le parti royaliste et le parti girondin semblaient prendre l'initiative de l'audace. La fureur de la vengeance, le fanatisme du soupçon exaspéré franchirent ce premier pas devant lequel reculent tous les Nérons : nul n'osa plus regarder en arrière, et une fatalité sanglante pesa sur la France.

La première victime fut le général Custine : coupable de fautes militaires, il fut accusé de trahison, et paya pour Dumouriez.

Puis vint la malheureuse Marie-Antoinette : coupable de légèreté, de préjugé monarchique, de haine contre la Révolution et même, il faut le dire, de complicité avec l'émigration et l'ennemi du dehors, elle eût dû être sauvée par la pitié. Elle succomba, et la haine démagogique ajouta encore l'ignoble injure à la cruelle expiation.

et si l'ambition et la peur n'en eussent fait l'esclave d'une multitude féroce qu'il méprisait !

Ainsi, dans cette histoire terrible, on est toujours déchiré entre deux sentiments contradictoires, l'horreur et l'admiration.

XL

EXCÈS DE LA CONVENTION

Ce qui autorise à être sans pitié pour les excès de la Révolution française, c'est qu'à plusieurs reprises elle a eu occasion de s'arrêter dans sa voie de politique implacable, et qu'elle ne l'a pas fait.

Les massacres de septembre étaient un crime abominable et sans nom ; mais ce coup terrible une fois porté, et après *avoir fait peur* aux royalistes, la Révolution pouvait s'arrêter comme tant d'autres gouvernements après un coup d'État heureux et sanglant.

La mort de Louis XVI était sans doute contraire à l'humanité et à tous les droits ; mais enfin, c'était frapper à mort la royauté, braver

l'Europe ; et cette tête unique et privilégiée une fois tombée, la Révolution pouvait respecter les citoyens.

L'expulsion des Girondins était un attentat odieux à la souveraineté nationale ; mais enfin, si la raison d'État exigeait leur défaite, la Révolution pouvait se contenter de les désarmer, et gouverner sévèrement et énergiquement, mais sans fureur et sans barbarie.

L'exécution des Girondins, de ces hommes courageux et généreux qui avaient fondé la République, était une chose lamentable ; mais enfin ils avaient pris les armes, et leur parti avait donné l'exemple de l'assassinat. On pouvait encore, après les avoir frappés, revenir à un gouvernement rigoureux mais modéré.

La loi des suspects était une loi abominable ; mais enfin la guerre est la guerre ; attaqué au dedans et au dehors d'une manière furieuse, un gouvernement est excusable de se livrer à certains excès pour sa défense ; seulement, on pouvait retenir les prisonniers sans les exécuter ; si l'on allait jusqu'à la cruauté, on pouvait au moins choisir de rares victimes, et non faire des hécatombes réglées. Enfin, la patrie une fois sauvée, on pouvait arborer le drapeau de la clémence.

A chacune de ces occasions, l'humanité et la sagesse politique commandaient au Comité de s'arrêter ; et il passait outre chaque fois plus entraîné dans sa politique sanglante.

Ce qui le condamne encore plus, c'est que le prétexte qu'il invoquait devait s'éterniser : il fallait frapper, disait-il, les ennemis de la Révolution ; mais chaque coup qu'il frappait augmentait le nombre de ces ennemis, et le crime enfantait le crime.

En résumé, la Convention aurait pu se contenter de la dictature sans aller jusqu'à la tyrannie : cette tyrannie eût pu aller jusqu'à l'arbitraire sans aller jusqu'à la cruauté ; cette cruauté aurait pu se contenter d'un ou deux ou trois coups une fois frappés, sans devenir systématique ; enfin cette cruauté eût pu être systématique et fanatique, sans devenir insensée et ignoble comme elle le fut à Lyon, à Nantes, à Arras et même à Paris dans les derniers mois de la Terreur.

Ainsi, la Convention est passée insensiblement de l'arbitraire à l'injustice, de l'injustice à la violence, de la violence à la cruauté, de la cruauté enfin à une ivresse frénétique qui n'a plus de nom dans aucune langue.

Un homme essaya d'arrêter cette progression effroyable, dont il avait été lui-même un des premiers instigateurs ; mais il y périt à son tour : ce fut Danton.

XLI

HÉBERT ET DANTON

Il y eut un moment où l'on put croire que la politique de terreur allait s'apaiser et se ramener à une politique sévère encore, mais relativement humaine et sensée. Ce fut une illusion.

Attaqué lui-même par les violents, le Comité de Salut public crut devoir se défendre et les frapper ; mais vainqueur, il se retourna contre ceux qui demandaient la clémence, et il osa frapper les têtes les plus illustres de la Révolution.

A cette époque, le Comité se composait de neuf membres : quatre d'entre eux, Carnot, Prieur de la Marne, Robert Lindet, Cambon, étaient les travailleurs, les administrateurs, les hommes pratiques du Comité. Barère en était

l'orateur officiel auprès de la Convention ; Collot d'Herbois et Billaud-Varennés en étaient les agents auprès des clubs et du parti démagogique. La pensée politique était surtout résumée dans Robespierre, assisté du jeune fanatique Saint-Just et du paralytique Couthon ; ces trois hommes, unis dans un étroit accord de pensées, composaient ce que l'on commençait à appeler tout bas le *Triumvirat*.

Danton, imprudemment, avait refusé de faire partie de ce conseil.

Quelque gage que l'on puisse donner à la démagogie, il y a toujours un parti démagogique extérieur qui n'est pas satisfait. Le Comité de Salut public, si violent qu'il pût être, avait encore le sentiment de l'ordre et de la règle ; c'était un gouvernement terrible, mais c'était un gouvernement.

Il se forma donc en dehors de lui un parti de brouillons impatients, dérégés, grossiers, composé des plus vils et des plus ineptes éléments, critiquant la Convention et le Comité lui-même, et rêvant, sans trop de préméditation, un nouveau 31 mai. Hébert en était le journaliste, Vincent et Ronsin les chefs militaires, Pache l'idole imbécile. L'ignoble journal du *Père*

Duchesne, écrit en langage des halles, répandait les idées dans la populace. Ce parti en comptait sur la Commune, espoir de tous les révolutionnaires depuis l'origine de la Révolution.

Ce parti anarchique était odieux à Robespierre, qui était avant tout un homme de gouvernement, quand le gouvernement était entre ses mains.

Il lui était odieux encore par un autre endroit : ce parti était athée et affichait l'athéisme. Chaumette, procureur de la Commune, et Anacharsis Clootz, fanatique allemand, avaient inventé le triste culte de la Raison. Notre-Dame avait été fermée au culte catholique, et l'on y avait célébré la fête de la Raison.

Robespierre, au contraire, poussait le déisme jusqu'à l'esprit de secte : il méditait déjà un culte nouveau, et il était fort scandalisé de celui de Chaumette. Il se montra à cette occasion le défenseur de la tolérance ; de concert avec Danton, il flétrit les « mascarades religieuses » de la Commune et fit rouvrir les églises.

Robespierre crut donc devoir frapper un grand coup contre ces exagérés qui mettaient en péril son propre pouvoir et scandalisaient ses principes. Hébert, Chaumette et Clootz furent frappés

et envoyés à l'échafaud (24 mars 1794). La foule suivit de ses huées ces lâches adulateurs de son ignorance grossière, et répétait en riant, comme faisait Hébert tous les vendredis dans son Journal : « *Il est b... en colère le Père Duchesne!* »

Ce coup frappé, il semblait qu'il n'y eût plus d'obstacle à l'établissement d'un gouvernement modéré, et Robespierre l'eût probablement inauguré si on lui eût laissé l'honneur d'en prendre l'initiative, et si des attaques imprudentes n'eussent à la fois menacé son influence et blessé son prodigieux orgueil.

Un écrivain admirable, le plus spirituel, le plus éloquent pamphlétaire de la Révolution, l'un de ses plus violents et de ses plus dangereux amis, Camille Desmoulins, venait, dans son *Vieux Cordelier*, demander l'établissement d'un Comité de clémence. Il empruntait à Tacite une peinture sanglante dont l'application n'était que trop claire ; et il décochait contre Robespierre et Saint-Just, ces âmes noires et vindicatives comme celles des dévots fanatiques, des traits perçants qui devaient se retourner contre lui.

Danton se taisait ; mais son silence était désapprouvateur ; et l'on disait que dans son intérieur il ne ménageait pas les sarcasmes et les critiques.



CAMILLE DESMOULINS



Camille Desmoulins au Palais-Royal.

Du reste, paresseux et nonchalant, las déjà de la Révolution, il avait laissé le champ libre à son redoutable adversaire, en se retirant à la campagne.

Une autre raison animait Robespierre et Saint-Just contre Danton et Camille Desmoulins ; non seulement ceux-ci commençaient à devenir suspects de modérantisme ; mais on les accusait d'aimer le plaisir, la vie facile, de ne dédaigner ni le luxe ni les ornements de la vie.

Au contraire, une nouvelle doctrine commençait à se faire jour dans les discours de Robespierre et de Saint-Just. Ce n'était pas seulement pour sauver la Révolution, pour sauver la République que la terreur était nécessaire ; c'était pour faire régner la *vertu*. Leur idéal était une république à la manière antique, une censure publique, une autorité rigide : quelque chose de semblable à ce que Calvin a établi à Genève dans sa République ecclésiastique.

Ainsi l'esprit de secte animait Robespierre contre Danton aussi bien que contre Chaumette : comme les hommes de l'inquisition, il se croyait le droit d'imposer la foi et la vertu par le fer et par le feu.

Devant cette ténacité implacable, l'énergie in-

termittente et déjà fatiguée de Danton devait succomber, et avec lui le dernier espoir des *indulgents*.

Robespierre obtint de la servilité de la Convention et de celle des tribunaux révolutionnaires la tête de son puissant adversaire, et en même temps celle de son brillant ami Camille Desmoulins, à qui il sera beaucoup pardonné, pour avoir, quoique à une heure tardive, plaidé la cause de la pitié. Hérault de Séchelles, l'auteur de la Constitution de 93, fut condamné en même temps. Ils furent exécutés le 5 avril 1794.

Pour les compromettre dans l'opinion, on avait associé leur cause à celle de quelques misérables, coupables de honteuses spéculations, parmi lesquels malheureusement se trouvait un homme de talent, Fabre d'Eglantine, célèbre auteur du *Philinte de Molière*.

Avec Hébert et Danton furent frappés à la fois les deux partis de l'exagération et de la clémence, du désordre brutal et de la liberté des mœurs, de ceux qui voulaient, suivant l'expression de Saint-Just, changer la Liberté en *bacchante*, ou en *prostituée*.

XLII

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME

Robespierre n'était pas seulement un politique ; c'était un croyant. Nourri des œuvres de J.-J. Rousseau, il avait puisé sa politique dans le *Contrat social*, et sa religion dans l'*Émile* et le *Vicaire savoyard*.

Cette religion était le déisme, c'est-à-dire la religion naturelle, sans miracle, sans révélation, réduite à deux dogmes : l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

Il avait tonné aux Jacobins contre l'athéisme et prononcé cette parole célèbre : *l'athéisme est aristocratique*. Il avait fait condamner cette secte avec Hébert, Chaumette, Anacharsis Clootz ; il avait flétri la fête de la *Déesse Raison* célébrée à Notre-Dame, sous le patronage de Chaumette et

de la Commune de Paris ; il avait été jusqu'à défendre aux Jacobins la liberté des cultes, même du catholicisme, contre les violences fanatiques d'un nouveau genre.

Il lui restait à proclamer son propre culte : c'est ce qu'il fit à la Convention dans un de ses discours les plus étudiés, vrai pastiche de Rousseau, à la suite duquel il proposa à la Convention le décret suivant qui fut adopté le 18 floréal (7 mai 1794) :

ARTICLE PREMIER. — Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

ART. 2. — Il reconnaît que le culte le plus digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

Ainsi, une Assemblée politique, s'érigeant en concile, proclamait un dogme et constituait une nouvelle religion d'Etat !

Après cette proclamation, le décret établissait une fête de l'Être suprême. Elle devait avoir lieu pour la première fois le 20 prairial suivant (8 juin).

Elle eut lieu en effet : ce fut le triomphe de Robespierre, et en même temps le signal de sa chute.

Il avait affecté, dit-on, dans l'espèce de procession solennelle qui eut lieu, de marcher seul plusieurs pas en avant de ses collègues du Comité. D'autres disent que ce furent ces collègues mêmes qui, jaloux de la prépondérance qu'il avait usurpée, s'étaient efforcés de le compromettre en l'isolant, et en le forçant d'afficher ainsi ses prétentions à la dictature.

Des insultes partirent du sein même de la Convention, et il entendit retentir à son oreille les mots que Mirabeau avait rendus célèbres : « *La Roche Tarpéienne est près du Capitole.* »

Ainsi s'annonçaient les premiers symptômes de l'orage qui se formait contre lui, et qui, en le terrassant lui et son parti, allait délivrer la France du régime exécré qu'elle subissait.

XLIII

LA LOI DU 22 PRAIRIAL

Ceux qui prétendent que Robespierre, s'il eût triomphé au 9 Thermidor, eût établi lui-même le système de clémence et de modération qui a prévalu après cette époque, oublie que c'est lui qui a présenté, rédigé, fait adopter malgré elle à la Convention la loi du 22 prairial, le plus infâme monument de tyrannie que le monde ait subi depuis Tibère et Néron.

Il ne voulait, dit-on, que frapper les derniers débris de la faction de Danton et de celle d'Hébert ; et alors il eût établi un gouvernement régulier. Ne semble-t-il pas entendre le farouche Louis XI disant à la Vierge : « Encore un petit crime, ma bonne Vierge ; mais ce sera le dernier. »

A moins d'exterminer toute la France, comment aurait pu faire Robespierre pour qu'il n'y ait plus ni Royalistes, ni Girondins, ni Dantonistes, ni Hébertistes, ni violents, ni modérés ?

Bien loin de s'arrêter dans ses vengeances, il était fatalement entraîné dans une voie de plus en plus sanglante, puisque les ennemis croissaient avec les victimes.

A côté de la loi du 22 prairial, la loi des suspects était une loi de clémence et d'humanité. La loi des suspects permettait des défenseurs aux accusés : la loi nouvelle les supprimait.

La loi des suspects exigeait des témoins : la loi nouvelle permettait de s'en passer, en cas de preuves *matérielles ou morales*.

La loi des suspects ne donnait la faculté de poursuivre qu'au gouvernement ; la loi nouvelle investissait de cette faculté non seulement les Comités et la Convention, mais l'accusateur public Fouquier-Tinville, qui pouvait ainsi à lui seul désigner la victime qu'il était chargé de poursuivre.

La loi des suspects laissait plusieurs degrés de peines : la loi nouvelle n'en connaissait plus qu'une seule, la mort.

Cette loi terrible, votée sous le couteau, par la Convention consternée, ne fut pas seulement une menace, elle fut immédiatement exécutée, et alors commença à Paris et dura pendant deux mois encore un épouvantable massacre, où toute autre justice avait disparu, et qui frappait non pas seulement les nobles, les riches, les émigrés, les bourgeois, mais jusqu'aux classes populaires elles-mêmes décimées par un insensé fanatisme.

Ainsi pratiquée, la Terreur ne pouvait plus être appelée un système de gouvernement : c'était une *folie furieuse*.

Le principal coupable ici est évidemment Robespierre ; et ce n'est qu'avec justice que la postérité associe son nom à cet abominable régime. Il en est responsable, car c'est lui qui l'a provoqué par la loi de prairial dont il a été l'auteur réfléchi et l'avocat impitoyable ; il en est responsable, car il était alors incontestablement l'âme du Comité et de la Convention ; il en est responsable : car au moins eût-il pu mitiger dans la pratique l'exécution de la loi, et la tenir suspendue comme une menace sur la tête de ses ennemis, tandis qu'il en abandonna l'exécution à son exécrationnable agent Fouquier-Tinville, dont la férocité stupide connaissait aussi peu les

conseils de la politique, que les réclamations de la pitié.

Le mal était à son comble; le châtement ne pouvait tarder.

XLIV

LE 9 THERMIDOR

Ce ne fut pas, comme on pourrait le croire, l'humanité et la pitié qui eurent l'honneur de mettre fin, par un généreux soulèvement, à la tyrannie de la Terreur : ce fut la peur coalisée avec la jalousie. Ce furent les plus criminels eux-mêmes qui renversèrent celui qu'ils appelaient le tyran, et avec lui leur propre système.

Le Comité de Salut public, qui depuis plusieurs mois n'avait pas été renouvelé et exerçait la dictature, était divisé en trois partis distincts : Carnot, Prieur (de la Côte-d'Or), Robert Lindet, ne s'occupaient que d'affaires et étaient étrangers à toute lutte politique. Robespierre, Saint-Just et Couthon formaient un triumvirat, qui, par une sorte de distinction intellectuelle et d'affectation morale, affichaient la supériorité sur leurs trois autres

collègues, Barère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennés, le premier sans conviction et sans autorité, les deux autres démagogues féroces et grossiers qu'une jalousie haineuse commençait à animer contre le dictateur.

Un autre Comité, autrefois rival du Comité de Salut public, mais depuis entièrement subordonné et effacé, le *Comité de sûreté générale*, composé lui-même de Jacobins effrénés, commençait à trouver pesant le joug de Robespierre, et à comploter dans l'ombre avec les adversaires de celui-ci au Comité de Salut public.

Enfin, à la Convention, tous les anciens amis de Danton se sentant observés, et voyant surtout dans la loi de prairial une menace de tous les instants, commencèrent également à s'entendre, à se concerter, à se préparer à la résistance.

Le plus important de ces Dantonistes, celui qui a joué le premier rôle dans la chute de Robespierre, était Tallien, qui lui-même à Bordeaux avait donné d'affreux exemples. Mais l'amour d'une femme l'avait assoupli et apaisé. Elle lui avait inspiré la clémence ; et maintenant qu'elle était elle-même en prison, il avait à la sauver : c'était Madame de Fontenay, Mademoiselle Cabarrus, depuis la célèbre Madame Tallien.

Robespierre, miné dans l'ombre, avait fait la même faute que Danton. Il s'était retiré du Comité, et pendant deux mois il cessa d'y assister ; c'était laisser le champ libre à ses ennemis.

Averti du complot qui se tramait, il revint en toute hâte, rappela Saint-Just qui était aux armées, et se prépara à frapper un grand coup.

Il était encore tout-puissant ; aux Jacobins, il n'avait rien perdu de son prestige. La Convention tremblait devant lui. La Commune lui était dévouée, et le commandant de la force armée, Henriot, était un de ses instruments.

S'il avait osé donner le signal de l'insurrection, la Convention surprise eût sans doute capitulé ou succombé. Il préféra l'arme qui lui était familière, la parole : elle se brisa entre ses mains.

Écouté le 8 thermidor avec un silence glacé, il fut le lendemain condamné lui-même au silence par une Assemblée furieuse qui avait enfin secoué le joug. La parole lui est refusée. De toutes parts, on demande son accusation. Il essaye de se faire entendre : sa voix expire dans sa gorge. « Le sang de Danton t'étouffe, » lui crie-t-on. Il avait vécu.

Robespierre et son frère, Saint-Just, Couthon et Lebas sont décrétés d'accusation, ainsi qu'Henriot, le commandant de la garde nationale.

Le rôle du dictateur était fini à la Convention ; mais un mouvement populaire pouvait encore le sauver. La Commune s'était déclarée pour lui. Elle l'avait fait délivrer ainsi que ses amis : elle faisait marcher les sections de Paris contre la Convention.

Mais les temps n'étaient plus où les masses obéissaient sans partage aux ordres révolutionnaires. Entre les deux autorités de la Commune et de la Convention, beaucoup hésitaient : la peur seule les retenait encore.

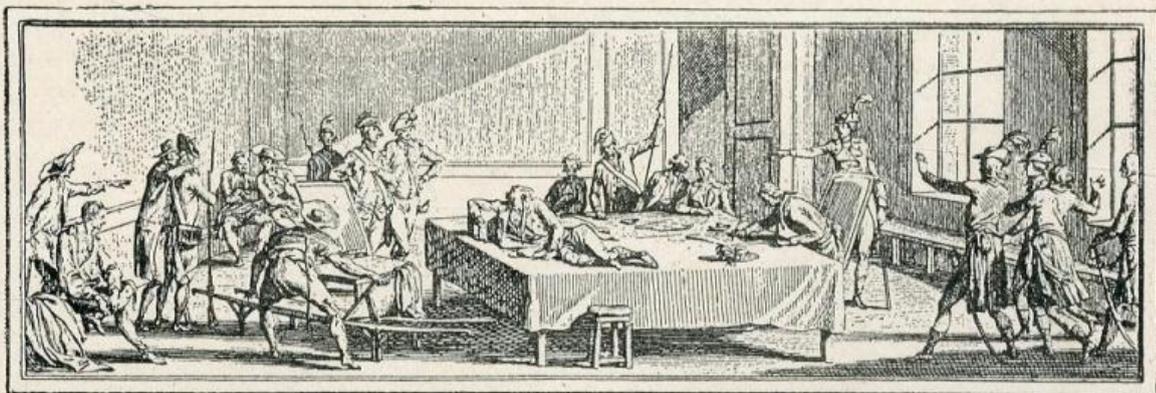
Ce fut la peur la plus grande qui l'emporta. La mise hors la loi prononcée par la Convention était encore une arme terrible ; devant ce mot magique, les soldats abandonnèrent Henriot, marchèrent contre ceux qui les avaient envoyés et se rangèrent sous les ordres du député Barras, que la Convention avait chargé du commandement. Ils ressaisirent les prisonniers. Robespierre essaya de se tuer d'un coup de pistolet, et ne se fit qu'une blessure affreuse.

Le lendemain, 10 thermidor, il fut exécuté avec Couthon et Saint-Just, sur la place où il avait fait périr tant de malheureux, laissant après lui une mémoire qui sera éternellement controversée.

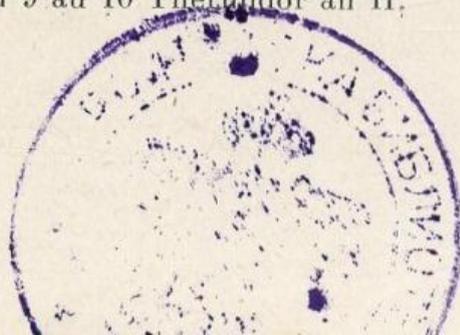
Robespierre n'a eu aucune trace de génie. On



ROBESPIERRE



Robespierre dans l'anti-salle du Comité de Salut public
Dans la nuit du 9 au 10 Thermidor an II.



ne peut lui attribuer aucune de ces mesures sages et pratiques dont l'honneur revient aux Cambon, aux Carnot, aux Robert Lindet, aux Prieur de la Côte-d'Or. Il n'a pas même eu l'initiative des grandes mesures révolutionnaires, qui pour la plupart sont le fait de Danton. Il n'a été que le théoricien et le doctrinaire de son parti. Orateur habile, mais sans naturel, sans mouvement et sans feu, il a eu cependant au plus haut degré l'art de dominer les assemblées par la parole : telle a été la partie la plus réelle de son talent et la seule cause de sa puissance politique.

On doit lui faire honneur de la dignité de ses mœurs et de son incorruptibilité ; mais l'austérité n'a jamais été incompatible avec la perfidie, l'hypocrisie et la cruauté.

Robespierre a eu les vertus et les vices d'un moine fanatique du moyen âge. Il était fait dans un autre temps pour être l'avocat de l'Inquisition. Ambitieux, jaloux, perfide, il était capable de tout pour la plus grande gloire de ses idées. On l'aimerait mieux moins austère, et plus généreux.

XLV

RÉACTION THERMIDORIENNE

Avec le 9 Thermidor finissent les temps héroïques de la Convention. Son existence se prolonge cependant quatorze mois encore ; elle est encore troublée et orageuse ; mais ce n'est plus la grandeur tragique des mois précédents. Elle s'assagit, devient un gouvernement relativement modéré, et laisse après elle une Constitution libérale et pondérée.

Les événements qui se dégagent dans cette seconde période de l'histoire de la Convention sont : la réaction thermidorienne, l'insurrection jacobine de Prairial et l'insurrection royaliste de Vendémiaire.

Le 9 Thermidor, quels qu'aient été les mobiles de ceux qui en avaient été les auteurs, devait

être et fut la fin du système de la Terreur. Les prisons furent ouvertes ; d'innombrables accusés furent mis en liberté ; l'échafaud ne fut plus en permanence, et les exécutions cessèrent.

Le Comité de Salut public, accusé de dictature, fut renouvelé, et ses pouvoirs furent amoindris et partagés.

Les comités révolutionnaires furent partout dissous ; le club des Jacobins fut fermé, et ses séances interdites. Les Montagnards, les Terroristes, tous ceux qui étaient plus ou moins suspects de complicité avec le régime de Robespierre, sans avoir eu la prévoyance de se faire Thermidoriens, remplirent à leur tour les prisons.

Cette réaction eut même des excès criminels, qui rappelèrent les plus odieux crimes de la Révolution ; et l'on vit dans le Midi, à Lyon, à Nîmes, à Avignon, à Marseille, des bandes royalistes, sous le nom de *Compagnies de Jéhu*, renouveler dans les prisons et dans les rues mêmes les massacres de septembre.

Il est inexact cependant et historiquement faux de comparer ce que l'on appelle la Terreur thermidorienne à la Terreur révolutionnaire.

Les crimes des bandes du Midi ne sont pas imputables au gouvernement de la Convention.

S'il y eut beaucoup d'arrestations, il y eut peu d'exécutions, sauf dans les premiers jours. Plus tard Carrier, Lebon, Fouquier-Tinville sont à peu près les seuls que l'on puisse mentionner; et ces monstres, qui s'étaient fait un jeu de l'assassinat, ne méritent nulle pitié. Collot d'Herbois et Billaud-Varennés, les principaux auteurs du 9 Thermidor, victimes eux-mêmes du mouvement qu'ils avaient provoqué, ne furent condamnés qu'à la déportation.

Après le mouvement de prairial, six députés furent condamnés et exécutés et méritent la pitié, pour le courage noble et héroïque qu'ils montrèrent en mourant¹, surtout lorsqu'on les voit frapper par des mains qui elles-mêmes étaient ensanglantées. Mais ces députés s'étaient rendus complices de l'insurrection, ou tout au moins l'avaient acceptée; et leur mort doit être considérée comme le châtement d'un nouvel attentat contre la représentation nationale, et non comme le seul résultat de la réaction.

Il reste donc parfaitement vrai que le 9 Thermidor a été l'affranchissement de la France. Les excès individuels, les expiations légitimes et

1. Ce sont Romme, Goujon, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte, Soubrany.

quelques emportements exagérés ne doivent pas modifier l'opinion légitime que la France s'est faite de ce mouvement libérateur¹.

1. Le caractère de cet ouvrage ne se prête en aucune façon à la controverse. Nous devons donc nous borner aux indications précédentes. Il y eut des excès, cela n'est pas douteux; mais le fait évident, éclatant, incontestable, c'est qu'à partir du 9 Thermidor, l'échafaud cessa d'être en permanence. Le régime de l'assassinat légal a donc fini avec Robespierre.

XLVI

PRAIRIAL ET VENDÉMIAIRE

Le 9 Thermidor, en amenant un certain relâchement dans le gouvernement, dut provoquer le déchaînement des factions.

Les Jacobins, exclus du pouvoir, poursuivis dans leurs personnes, suspendus dans leurs moyens d'action, durent, pour ressaisir la fortune, essayer de leur ressource habituelle, l'insurrection : de là la journée de Prairial¹.

Les royalistes à leur tour, délivrés de la Terreur, rendus à la liberté, commençant à respirer, recommencèrent à conspirer ; et profitant de l'horreur qu'avait inspirée à la bourgeoisie la dictature montagnarde, ils tentèrent à leur tour

1. Une première émeute, moins grave, avait eu lieu le 12 Germinal (1^{er} Avril).

un mouvement insurrectionnel : de là le 13 Vendémiaire.

Ainsi deux insurrections : l'une jacobine en prairial, l'autre royaliste en vendémiaire, signalent la seconde période de l'histoire de la Convention.

L'une et l'autre eurent pour occasion et prétexte la Constitution : l'une, la Constitution de 93 ; l'autre, la Constitution de l'an III, que la Convention avait substituée à celle de 93.

On se rappelle que la Constitution de 93 avait été suspendue aussitôt que votée. Les Montagnards, alors maîtres du pouvoir, n'avaient pas voulu un appel au peuple qui eût pu changer le gouvernement ; et ils avaient eu raison.

Mais aujourd'hui écartés du pouvoir, ils réclamaient l'exécution de cette Constitution, qui était redevenue leur espérance. La Convention, par la même raison, ne voulait pas de cette Constitution qu'elle considérait comme démagogique.

La politique ne fut pas la seule cause du mouvement de Prairial (20 mai 95) ; il s'y joignit une autre cause plus pressante et plus cruelle : le défaut de subsistances.

L'insurrection se fit donc au double cri : *Du pain !* et la *Constitution de 93 !* Les femmes s'y

joignirent aux hommes et n'y montrèrent pas moins d'acharnement.

La Convention fut envahie par une foule armée, ses délibérations furent suspendues. Le député Féraud fut massacré et sa tête portée au haut d'une pique. L'intrépide Boissy-d'Anglas, président de l'Assemblée, supporta pendant six heures les attaques des furieux, les baïonnettes et les fusils dirigés contre lui.

La Convention fut délivrée par les sections ; et ce fut alors que la réaction contre les Jacobins prit le caractère le plus sévère.

Bientôt, les royalistes enhardis essayèrent une tentative analogue.

La Constitution de 93, à la suite des journées de Prairial, avait été décidément rejetée et avait fait place à une Constitution nouvelle, la Constitution de l'an III, beaucoup plus sage que la précédente. Cette Constitution venait d'être soumise à l'approbation des assemblées primaires. La Convention allait terminer son rôle.

Mais avant de se séparer, par crainte des royalistes et pour sauver la Révolution, elle avait décrété que les deux tiers de la nouvelle Assemblée devaient être pris dans le sein même de la Convention ; et ces décrets, annexés à la Consti-

tution, avaient été soumis avec elle au vote des assemblées primaires.

Ce furent ces décrets qui provoquèrent l'insurrection royaliste du 13 Vendémiaire : on les considéra comme une tentative de perpétuer la dictature révolutionnaire.

Cependant la France, dans les assemblées primaires, avait accepté les décrets en même temps que la Constitution ; mais à Paris, où la majorité commençait à tourner du côté des royalistes, les décrets furent rejetés.

La jeunesse dorée, les *muscadins*, comme on les appelait, affichaient insolemment, dans les rues de Paris, le retour aux mœurs aristocratiques et le mépris de la démocratie. Bientôt des entreprises plus menaçantes éclatèrent et furent sur le point de réussir.

Vaincues par le suffrage, les sections de Paris en appelèrent aux armes. Près de 40.000 hommes s'armèrent contre la Convention.

Elle fut sauvée par un jeune général qui avait déjà, par une idée heureuse, décidé de la prise de Toulon, et qui par la décision et l'énergie put, malgré l'infériorité du nombre, refouler de toutes parts l'insurrection. C'était le général Bonaparte.

Barras, le même représentant qui, au 9 Ther-

midor, avait pris le commandement des troupes et décidé la victoire, avait été encore cette fois chargé du commandement supérieur ; et c'était lui qui avait désigné Bonaparte pour lui servir de second. Il reconnut hautement que c'était à celui-ci qu'appartenait le succès de la journée.

Ce fut rue Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch et même sur ses degrés, qu'eut lieu le plus fort de la lutte. L'artillerie de Bonaparte foudroya les sectionnaires, et sauva la Convention.

Le 13 Vendémiaire fut la défaite définitive du parti royaliste, qui ne devait plus retrouver son heure de fortune qu'avec les malheurs de la France.

XLVII

LA CONSTITUTION DE L'AN III

La Convention, sous prétexte de reviser la Constitution de 93, en fit une toute nouvelle, qui se distinguait de celle-ci et aussi de celle de 91 par des caractères importants. On l'appela la Constitution de l'an III (1795.)

Cette Constitution naturellement était républicaine, on ne pouvait en attendre une autre de la Convention ; mais l'esprit démocratique y était très tempéré.

Elle établissait :

1° Le *suffrage à deux degrés*. Les citoyens réunis en assemblées primaires nommaient les électeurs qui devaient nommer les députés.

2° Deux chambres, le *Conseil des Cinq-Cents*, et le *Conseil des Anciens* ; le premier ayant l'ini-

tiative des lois, les seconds la sanction. Ces deux conseils, outre cette différence d'attributions, se distinguaient encore par le nombre et l'âge de leurs membres. Ils composaient le *pouvoir législatif*.

3° Un *Directoire*, composé de *cinq* membres nommés par les deux conseils chargés du *pouvoir exécutif*.

4° Le renouvellement annuel des deux conseils par *tiers*, et du Directoire *par cinquième*.

5° La réunion de plein droit des assemblées primaires le premier prairial de chaque année.

6° Enfin un pouvoir judiciaire électif.

Ainsi cette Constitution se distinguait de la Constitution de 93 : 1° en conservant le suffrage à deux degrés, tel qu'il était sous la Constituante.

2° En ne donnant aucune part du pouvoir législatif aux assemblées primaires, qui ne restaient plus chargées que des élections.

Elle se distinguait de la Constitution de 91 : 1° par la suppression du pouvoir unique et héréditaire; 2° par l'établissement des deux Chambres; 3° par le principe du renouvellement *partiel*; 4° en ce qu'elle n'admettait pas la responsabilité des ministres, simples agents du pouvoir exécutif.

Enfin elle se distinguait de la Constitution

républicaine des États-Unis en confiant le pouvoir exécutif à plusieurs et non à un seul.

Sauf la composition vicieuse du pouvoir exécutif, qui dans un grand pays se concilie difficilement avec la multiplicité des personnes, cette Constitution était bonne et semblait concilier à la fois la sagesse et la liberté.

Mais les Constitutions sont peu de chose quand elles ne sont pas le résultat des mœurs et du temps. En temps de révolution, les hommes ont plus d'importance que les institutions.

XLVIII

L'ŒUVRE LÉGISLATIVE DE LA CONVENTION

L'intérêt tragique que présente l'histoire de la Convention a souvent fermé les yeux sur son œuvre législative. Cette œuvre est considérable. La Convention a continué et achevé l'œuvre de la Constituante. Elle a surtout contribué à fixer l'établissement de l'unité nationale.

Avant la Révolution, la France était régie par un grand nombre de législations diverses. Elle était divisée d'abord en deux grands groupes, pays de droit écrit ou de droit romain, pays de droit coutumier. En outre, il y avait autant de coutumes que de provinces. La Convention, comme la Constituante, a travaillé à la fusion de toutes les lois et de toutes les coutumes ; elle a jeté les fondements de ce qu'on a appelé plus tard

le Code civil. Elle a préparé ainsi l'*unité juridique*.

Toutes les provinces avaient leur système de mesures. Dans l'Anjou seul, on employait 98 mesures différentes pour le grain. La Convention fonda l'unité des poids et mesures, en établissant le *système métrique*.

Les créances envers l'État reposaient sur toutes sortes de titres différents, et avaient des origines diverses. La Convention unifia la dette nationale en créant le *Grand-Livre*, où tous les créanciers étaient inscrits et confondus.

Sous l'ancien régime, les corps savants ou Académies vivaient d'une vie indépendante et séparée. La Convention, après les avoir dissoutes, les fit renaître et revivre sous le titre de *Classes* et en les réunissant en un corps unique qui fut l'*Institut*.

L'Institut est un gouvernement fédératif dans lequel chacune des classes (qui ont repris depuis le nom d'Académies) est souveraine dans son domaine propre, mais liée aux autres par des intérêts communs, des assemblées communes, un bureau commun ; en un mot elles représentent dans la diversité des différentes sciences l'unité du savoir humain.

Aux quatre Académies qui existaient dans l'ancien régime (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres, Académie des sciences, Académie des beaux-arts), la Convention en ajouta une cinquième, qui répondait aux besoins de la société nouvelle, la Classe des Sciences morales et politiques.

Supprimée sous le Consulat comme suspecte d'idéologie et d'indépendance politique, cette classe fut rétablie en 1832 par M. Guizot, sous le gouvernement de Juillet.

Parmi les créations scientifiques de la Convention, il faut citer encore les suivantes : le *Museum*, corps savant institué au Jardin des Plantes pour l'enseignement des sciences naturelles ; l'*École polytechnique*, chargée de préparer une élite de jeunes gens aux armes spéciales et aux grands travaux publics ; le *Bureau des Longitudes*, l'*École des Langues orientales*, le *Conservatoire de Musique*, le *Conservatoire des Arts et Métiers*.

Elle fit la première loi sur la propriété littéraire. Elle a créé le *Bulletin des Lois*.

Elle établit à Paris, une *École normale*, qui dura quatre mois : ce fut le premier essai, mais l'essai informe de ce qui devint plus tard l'*École Normale supérieure*. Elle créa aussi des *Écoles*

centrales, pour remplacer les anciens collèges. Ces deux créations furent le berceau de notre moderne Université.

Dans ces écoles l'enseignement littéraire fut très faible : le personnel manquait ; mais il n'en fut pas de même de l'enseignement scientifique.

Pour la première fois on vit les plus grands savants (Monge, Berthollet, Haüy, etc.) devenir professeurs. Ils enseignèrent à l'École normale et à l'École polytechnique les vraies méthodes scientifiques. Cet enseignement forma des hommes qui transportèrent ensuite ces méthodes dans toute la France, les répandirent dans les écoles centrales, et plus tard dans les lycées. La vraie science se substitua à la science caduque et scolastique des anciennes Universités.

On peut donc dire que l'enseignement scientifique, dans l'Université moderne, est l'œuvre de la Révolution et de la Convention.

Devant ces immenses services rendus à la cause de l'esprit humain, il est difficile de maintenir contre la Convention l'accusation de vandalisme, que des excès et des désordres populaires inséparables des révolutions ont plus ou moins autorisée. Au contraire, c'est la Convention qui la première a fait une loi pour la conser-

vation des monuments historiques. C'est encore elle qui a organisé le musée du Louvre.

Lakanal, Daunou, Fourcroy, l'abbé Grégoire : tels sont les noms dont la postérité doit conserver le souvenir, et auxquels revient l'honneur de toutes les mesures libérales que nous venons d'énumérer.

On voit quelle fut l'œuvre de la Convention. Une pareille somme de travaux dans les temps antérieurs aurait demandé plusieurs siècles ; ce fut le travail de trois années. La Convention ne s'est pas contentée de détruire, elle a fondé et organisé ; et nous jouissons encore aujourd'hui des fruits de son activité législative.

XLIVX

LA VENDÉE

Le désastre de Savenay avait mis fin à la grande guerre de la Vendée. A partir de ce moment, ce ne fut plus qu'une guerre de partisans dans le *Marais* sous le commandement de Charette, et en Bretagne une guerre de brigandage sous le nom de *Chouannerie*.

Cette guerre de partisans se termina par la *première pacification* de la Vendée, qui eut lieu en 1795.

Charette fit sa soumission, et, avec la facilité d'enthousiasme qui caractérise le peuple français, il fut reçu comme en triomphe dans la ville de Nantes. Bientôt les autres chefs suivirent son exemple.

Ce n'était qu'une paix simulée, c'est-à-dire une trêve. Pendant que Charette négociait, Puisaye,

l'organisateur de la guerre des Chouans, préparait à Londres, de concert avec les Anglais et les émigrés, une expédition considérable.

Cette expédition débarqua en Vendée dans la presqu'île de Quiberon, croyant que tout allait se soulever sur son passage, et qu'elle n'avait qu'à marcher devant elle pour reconquérir la Vendée et la Bretagne. Il n'en fut pas ainsi.

La défiance et la division partageaient le parti royaliste.

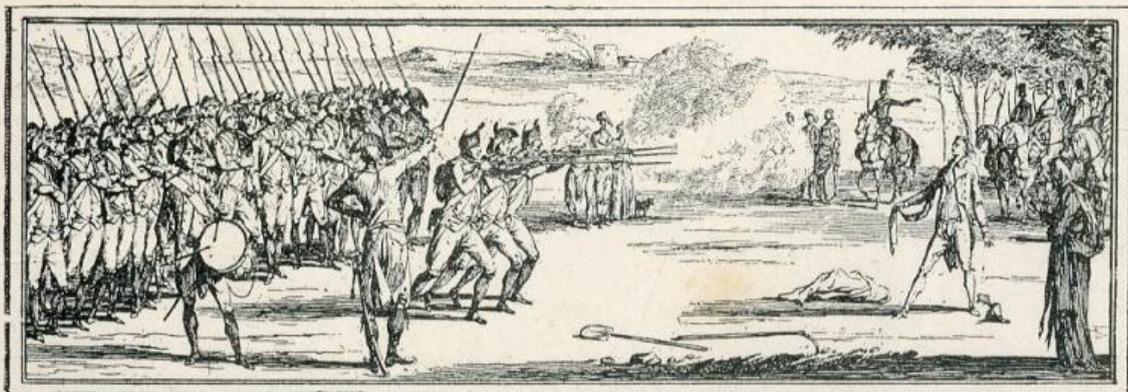
Rien ne bougea ; des bandes de Chouans indisciplinés vinrent seules se joindre aux troupes de débarquement, et, ne pouvant franchir les lignes républicaines, furent rejetées dans la presqu'île étroite de Quiberon, sous la protection d'un fort que les républicains emportèrent la nuit par surprise (20 juillet 95).

Ce fut alors un affreux désastre. Précipités dans la mer, les insurgés furent en grande partie détruits. Quelques-uns seulement purent se sauver. Les émigrés pris les armes à la main furent fusillés, conformément aux lois.

Les chefs vendéens qui n'avaient pas bougé lors de l'expédition de Puisaye, relevèrent la tête après sa défaite. Charette, comptant sur une nouvelle expédition de débarquement, cette fois com-



CHARETTE



Charette, chef des Vendéens,
Fusillé à Nantes, le 9 Germinal an IV.

mandée par un prince français, le comte d'Artois, reprit les armes ainsi que les autres chefs.

Mais l'expédition, arrêtée à l'Ile-Dieu pendant plus d'un mois, ne débarqua pas, et le prince s'en retourna comme il était venu.

Réduits à leurs propres forces, abandonnés chaque jour par leurs soldats, les deux derniers chefs vendéens, Stofflet et Charette, furent livrés à l'armée républicaine : l'un et l'autre furent fusillés.

L'insuccès des expéditions du dehors, la prise et la mort des chefs insurgés amenèrent la seconde pacification de la Vendée.

Un jeune homme, le général Hoche, déjà illustre par son succès sur les bords du Rhin, avait déployé dans cette guerre les plus grandes qualités militaires et politiques. C'est à lui surtout que l'on dut la fin de cette guerre odieuse, qui divisait la France avec elle-même. Cette seconde paix à la vérité ne fut pas encore elle-même la dernière ; les derniers vestiges de rébellion ne s'éteignirent définitivement que sous le Consulat ; — mais la République fut cependant délivrée de ce péril pendant quelque temps, et elle put en toute sécurité ne plus songer qu'à ses ennemis extérieurs.

L

LES VICTOIRES DE LA RÉPUBLIQUE

(94 ET 95)

A la fin de 93, l'invasion était arrêtée sur toutes nos frontières. En 94, elle fut refoulée tout à fait, et la République française devint à son tour envahissante et conquérante.

La campagne de 1794, aux Pays-Bas, vit la marche parallèle de Pichegru le long de la mer du Nord, et de Jourdan le long de la Meuse et de la Sambre.

En Flandre, le général Pichegru et ses lieutenants avaient battu Clerfayt à Mouscron et à Courtray, Cobourg et le duc d'York à Tourcoing, et Clerfayt encore une fois à Hooglède.

Sur la Sambre, Jourdan avait remporté la

fameuse victoire de Fleurus (27 juin 94), qui, menaçant de couper la communication de l'armée autrichienne, l'avait forcée à la retraite.

La seconde conquête de la Belgique fut la conséquence de cette importante bataille.

Bientôt, Jourdan poussait les Autrichiens devant lui, les refoulait de la rivière de l'Ourthe à celle de la Roër, et de celle-ci sur le Rhin, dont il devenait le maître jusqu'à Cologne.

De son côté, Pichegru passait la Meuse et arrivait devant le Wahal, c'est-à-dire encore le Rhin, que nous avons ainsi atteint sur toute la ligne de l'est à l'ouest.

Tels étaient les résultats de la campagne de 94.

Au Midi, le général Dugommier avait, du côté de l'Espagne, refoulé l'ennemi jusqu'au delà des Pyrénées. Il était mort victorieux à la bataille d'Escola. Du côté de l'Italie, le général Dumerbion, dirigé par Bonaparte, avait fait quitter aux Piémontais le camp de Saorgio, et les avait forcés de se replier au delà des Alpes.

Ainsi le territoire était délivré : la conquête de la Savoie et de Nice assurée. Voilà pour le Midi.

Quant au Nord, la puissance française s'étendait jusqu'au Rhin.

Un dernier coup d'éclat vint l'année suivante jeter la terreur en Europe. Ce fut l'invasion et la conquête de la Hollande.

Pichegru entra à Amsterdam, le 20 Janvier 95, et, après avoir passé le Zuyderzée sur la glace, il faisait prisonnière la flotte hollandaise. Il dut à l'hiver d'achever cette conquête que Louis XIV et Dumouriez avaient manquée.

A la suite de ces brillants succès, les deux traités de Bâle (25 avril et 14 juillet 1795), et celui de La Haye (15 mai), dissolvaient la première coalition, et désarmaient trois de nos ennemis, la Prusse, l'Espagne et la Hollande.

LI

LE DIRECTOIRE

Suivant la nouvelle Constitution, le Directoire fut nommé par les conseils réunis le 6 brumaire 95. Les cinq directeurs étaient : Barras, célèbre par ses succès de Thermidor et de Vendémiaire ; La Révellière-Lepeaux, d'une vertu reconnue ; Carnot, le célèbre organisateur de la victoire¹ ; Rewbell et Letourneur, hommes secondaires, mais qui avaient montré quelque aptitude aux affaires.

C'est une juste remarque d'un publiciste, M. de Tocqueville, que tous les partis, tous les gouvernements de la Révolution ont laissé après

1. Sieyès avait d'abord été nommé ; mais sur son refus, ce fut Carnot qui le remplaça.

eux des amis passionnés, excepté le Directoire.

La Royauté, les Constitutionnels, les Girondins, les Montagnards, l'Empire, ont eu des partisans et des sectaires ; mais personne ne rattache ses traditions politiques à l'époque du Directoire.

La France était épuisée en hommes et en ressources. Tous les partis étaient décimés : la Révolution avait, comme Saturne, dévoré ses propres enfants, suivant la célèbre expression de Vergniaud. Il ne restait pour la gouverner que des hommes secondaires, sans autorité morale et sans génie politique. Or la France aime l'éclat soit du nom soit du génie.

Les moyens révolutionnaires étaient usés, et avaient perdu leur efficacité ; la liberté n'avait pas encore trouvé la sienne. Le Directoire oscilla sans cesse, suivant une politique de bascule, comme on l'a appelée, entre le modérantisme et le jacobinisme.

La corruption remontant à la surface de la société, après le régime de fer qui l'avait forcée de se cacher, était plus impatiente de jouir que soucieuse des maux de la patrie et inventive pour en découvrir les remèdes.

C'était le pouvoir militaire qui commençait

alors à avoir tout le prestige, et auquel était réservé, dans cette dissolution des mœurs et des convictions, le dernier mot.

Et cependant, le Directoire a été un des rares moments où la France eût pu, si elle avait été sage, constituer un régime légal et libéral. Il eût suffi que l'esprit public eût assez de fermeté et de bon sens pour trouver une moyenne entre les partis extrêmes et leur imposer la paix, au lieu de les mettre en face l'un de l'autre dans le gouvernement et dans les conseils.

Il n'en fut pas ainsi ; l'esprit public flotta comme le gouvernement lui-même d'un excès à l'autre ; le pouvoir n'eut plus d'assiette ; il viola les lois ; il gouverna misérablement ; il donna l'exemple du désordre et de la corruption, et devint la proie du plus fort.

Cependant ces conséquences ne se produisirent pas tout à coup ; les premiers choix qui composaient le Directoire étaient satisfaisants, et les commencements de son gouvernement furent heureux.

LII

LA CONSPIRATION DE BABŒUF

Le Directoire eut à se défendre contre les mêmes difficultés que la Convention dans sa dernière période d'existence.

Le parti révolutionnaire, vaincu en Thermidor et en Prairial, était loin d'être détruit. Il existait encore, et même commençait à prendre une forme nouvelle, dont on ne comprit pas alors toute la gravité. C'est à cette époque, en effet, qu'il faut attribuer l'origine d'un parti, appelé à jouer un rôle considérable dans les révolutions futures de la France, le parti communiste.

Le chef de la nouvelle conspiration était un nommé Gracchus Babœuf. Il avait un journal, où il prêchait ce qu'il appelait le *bonheur commun*. Il se défendait de demander la loi

agraire, c'est-à-dire le partage des biens, mais il voulait l'appropriation du sol par l'État.

Ce sectaire et ses partisans s'entendirent avec les membres des anciens Comités révolutionnaires, crurent avoir gagné les troupes de Grenoble, et préparèrent une insurrection, après laquelle ils devaient proclamer la Constitution de 93, créer une nouvelle Convention composée de Montagnards purs et fidèles, rétablir enfin le gouvernement révolutionnaire.

Ils furent trahis. Babœuf arrêté fut condamné à mort par la haute cour de Vendôme (mai 97). On avait cru, par sa mort, détruire à jamais une secte honteuse et ridicule ; mais cette secte n'a jamais discontinué une sorte d'existence souterraine, jusqu'au jour où, coalisée avec beaucoup d'autres éléments nouveaux, elle devait constituer un immense parti d'une incroyable puissance, et qui est la grande menace suspendue sur la société européenne.

LIII

LA CAMPAGNE D'ITALIE

La Révolution en était arrivée au point où elle allait devenir la proie du pouvoir militaire.

Après avoir opprimé le pays par la terreur, elle ne savait pas le gouverner par la liberté. Entre le retour de l'ancien régime, encore détesté, et le retour des excès de 93, la France choisit le repos sous un maître glorieux.

Un homme extraordinaire se rencontra pour profiter de cette situation. Le rôle de César et de Cromwell était à prendre, il s'en saisit avec une ambition égale à son génie.

Vainqueur de l'insurrection en Vendémiaire, comme nous l'avons vu, Bonaparte avait été nommé général en chef de l'armée d'Italie, qui était alors dans la situation la plus critique.

Ce fut là qu'il s'établit à vingt-sept ans dans la renommée des hommes par l'une des plus merveilleuses campagnes militaires de l'histoire.

Cette armée était sur les côtes de la Méditerranée, en deçà des Apennins, menaçant Gênes, mais plutôt encore menacée elle-même par l'armée autrichienne qui défendait cette ville. Le revers des Apennins était défendu par les Piémontais d'une part, et de l'autre par les Autrichiens. Les premiers étaient commandés par le général Colli, les seconds par le général Beaulieu.

Bonaparte trompe Beaulieu qui l'attendait à Gênes, débouche en Italie par la vallée de Savone, enfonce les Autrichiens à Montenotte et à Millésimo (12 et 13 avril 96). Cette victoire lui ouvre le passage du Piémont. Il put dire à ses soldats : « Annibal avait traversé les Alpes ; nous les avons tournées. »

Une fois en Italie, il se précipite avec la rapidité de l'éclair sur les Piémontais, pour les séparer des Autrichiens. Il écrase ceux-ci à Dego (14 avril), ceux-là à Mondovi (21 avril), et arrache au roi de Piémont l'armistice de Cherasco. Cette campagne avait duré quinze jours.

Traversant l'Italie du Nord de l'ouest à l'est, il franchit successivement toutes les lignes de

défense des Autrichiens, l'Adda, le Mincio, l'Adige.

Il passe d'abord l'Adda à Lodi (10 mai), dont le pont est enlevé par un prodige d'héroïsme. Cette victoire le rend maître de Milan et de la Lombardie.

Il poursuit Beaulieu, l'atteint de nouveau à Borghetto (30 mai), sur les bords du Mincio, passe le fleuve devant lui, repousse encore une fois les Autrichiens qui battent en retraite par le Tyrol, conservant toutefois sur le Mincio l'importante place de Mantoue, dont l'armée française commença le siège.

Une nouvelle armée, commandée par Wurmser, descend du Tyrol le long du Mincio et de l'Adige, et menace d'envelopper l'armée française par trois côtés. Tous les généraux conseillent la retraite. Bonaparte, par de savantes manœuvres, conjure le péril. Il ne craint point de sacrifier le siège de Mantoue, pour rassembler toutes ses forces sur le haut Mincio ; il bat l'armée de Wurmser à Lonato et à Castiglione (3 et 5 août), et force à la retraite cette seconde armée comme la première.

Repoussé, mais non détruit, Wurmser revient à la charge avec des forces considérables ; mais

vaincue encore à Roveredo (4 septembre), sur le haut Adige et à Bassano ; le 5, Bonaparte entrait à Trente ; l'armée autrichienne n'échappe à la destruction qu'en se renfermant dans Mantoue.

Bientôt une troisième armée, commandée par Alvinzi, est foudroyée à Arcole (15, 16 et 17 septembre), grâce à un prodige de science militaire. Bonaparte, avec 15.000 hommes, en met en déroute 40.000. L'héroïsme des soldats égale tout ce que l'on a vu dans les plus merveilleux combats ; lui-même, au pont d'Arcole, montre qu'il sait joindre la bravoure du héros à la science du capitaine.

La ténacité indomptable des Autrichiens égale le courage de l'armée française. Trois armées avaient été détruites, ou du moins refoulées. Une quatrième se forme encore sous les ordres du même Alvinzi. Elle est écrasée comme les trois autres sur le plateau de Rivoli (14 janvier 97). La bataille de la Favorite et la prise de Mantoue achèvent le triomphe des Français et la ruine des ennemis.

Ainsi en dix mois, Bonaparte avait annulé l'armée piémontaise, détruit quatre armées autrichiennes, conquis l'Italie : car, devant un pareil capitaine et de pareils soldats, que pou-

vaient Naples, Rome, la Toscane, Venise elle-même ?

Si le plan combiné avec les armées du Rhin et du Danube, avec Jourdan et Moreau, avait pu réussir, c'en était fait de l'Autriche. Mais, pendant les exploits de Bonaparte, Jourdan, le vainqueur de Fleurus, échouait devant l'archiduc Charles, le seul grand général qu'ait eu la coalition. Il était forcé de se retirer. C'est dans cette retraite, à Altenkirchen, que fut tué Marceau, le plus pur et le plus séduisant des généraux de la Révolution. L'échec de Jourdan obligeait en même temps le général Moreau à cette belle retraite dont la gloire est restée attachée à son nom.

Une nouvelle campagne allait atteindre le résultat manqué l'année précédente. Hoche, successeur de Jourdan, et Moreau devaient reprendre l'offensive et marcher sur Vienne par le Danube, tandis que Bonaparte envahissait l'Autriche par le Tyrol, la Carinthie et la Carniole.

Le Tagliamento est traversé devant l'archiduc Charles, dont la science et les talents militaires ne peuvent prévaloir contre le génie du capitaine français (16 mars 97). Les Alpes, encore couvertes de neige et de glace, sont elles mêmes fran-

chies et occupées par Joubert et Masséna. L'armée française marche en avant, et s'approche jusqu'à vingt-cinq lieues de Vienne. En même temps, Hoche, Moreau et Desaix reprenaient avec avantage les hostilités sur le Rhin. La Cour d'Autriche tremble d'effroi.

Aussi fier des triomphes du négociateur que de ceux du guerrier, Bonaparte signe avec l'Autriche les préliminaires de paix à Léoben, (18 avril) convertis l'année suivante en traité de paix à Campo-Formio.

Le traité de Campo-Formio (17 octobre 97) assurait la Belgique à la France, enlevait la Lombardie à l'Autriche, et remplaçait cette possession par la cession de la Vénétie.

C'est de ce jour que l'antique Venise a cessé de constituer une République indépendante. Nous l'avons vue de nos jours rendue à l'Italie par des événements qui semblent avoir été pour la France l'expiation de l'inique spoliation à laquelle elle avait consenti.

LIV

LE 18 FRUCTIDOR

A l'opposition jacobine et anarchiste succéda bientôt l'opposition royaliste. Le Directoire fut moins heureux dans cette seconde lutte que dans la première : il crut devoir recourir à une arme dangereuse, qui plus tard se retourna contre lui : le coup d'État.

Le Directoire avait été composé exclusivement de conventionnels et de régicides. Les deux Assemblées constituées par la Constitution de l'an III, le *Conseil des Cinq Cents* et le *Conseil des Anciens*, avaient été aussi composées, pour la plus grande part, de conventionnels (en vertu de la loi des deux tiers¹). Thermidoriens, girondins, modérés, quelques montagnards en formaient

1. Voir plus haut, p. 211.

la grande majorité. Ennemis du parti jacobin, ils étaient décidés cependant à défendre à tout prix la Révolution et la République.

Ainsi le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif marchaient d'accord.

Cependant le tiers élu appartenait déjà à d'autres idées ; mais il se renfermait dans une opposition constitutionnelle, d'ailleurs très modérée.

Il n'en fut pas de même l'année suivante, lors du renouvellement par tiers exigé par la Constitution. Le nouveau tiers, ajouté au tiers précédemment élu, constitua une majorité en opposition avec l'esprit de la Convention et du Directoire.

Cette majorité nouvelle passait pour avoir des tendances royalistes. Elle les manifesta en appelant à la présidence des Cinq-Cents Pichegru, soupçonné avec raison de menées et d'intrigues avec les princes émigrés.

Quant au Directoire lui-même, renouvelé par cinquième, il avait vu Letourneur remplacé par Barthélemy, qui partageait l'esprit de la majorité de l'Assemblée. Carnot, devenu modéré, composait avec Barthélemy la minorité du Directoire ; Barras, Rewbell et La Révellière en étaient la majorité.

La guerre fut bientôt déclarée entre le Directoire et les Conseils ; et dans le Directoire, entre la majorité et la minorité. La Constitution n'avait malheureusement pas prévu ce cas. Ni le Gouvernement ne pouvait dissoudre les Conseils, ni les Conseils ne pouvaient changer le Gouvernement.

La conséquence ordinaire d'une telle situation est un coup d'État. Le Directoire s'y décida en donnant cette raison bien connue en pareil cas, c'est que, s'il ne l'eût pas fait le premier, les Conseils l'eussent fait contre lui.

La chose est possible ; elle n'est nullement certaine. Si dans la majorité les esprits ardents étaient disposés à faire appel à la force, un grand nombre et peut-être le plus grand nombre, voyant que l'opinion enflait leurs voiles, étaient d'avis d'attendre les nouvelles élections, et le prochain renouvellement du Directoire, qui leur eût donné la majorité.

C'était donc en réalité contre l'opinion que fut dirigé le coup d'État du 18 Fructidor, et la majorité du Directoire, encouragée d'ailleurs par Bonaparte qui lui envoie Augereau et 12.000 hommes, donna le plus détestable exemple, en appelant l'armée contre la représentation nationale.

La Constitution interdisait l'approche de Paris aux armées, au-delà d'un certain rayon. Le Directoire viola la loi, et fit approcher les troupes.

Le 18 Fructidor (4 septembre 97), le brutal Augereau fut chargé de cerner les Conseils. Cinquante-deux représentants, les deux directeurs de la minorité, trente-cinq journalistes, plusieurs généraux furent arrêtés et condamnés à la déportation, que l'on commençait à substituer à l'échafaud. Les élections de 48 départements furent cassées.

Les apologistes du 18 Fructidor ont dit qu'il fallait frapper les royalistes. Mais Carnot royaliste ! qui le croira ?

Et d'ailleurs, pour échapper au royalisme, valait-il mieux tomber aux mains du pouvoir militaire, et livrer la Révolution à un capitaine heureux ?

En croyant frapper ses adversaires, le Directoire se frappait lui-même et précipitait la chute de la Révolution, qu'il voulait sauver.

Après le 18 Fructidor, d'autres petits coups d'État, le 22 Floréal et le 30 Prairial, donnèrent au pays l'habitude de voir et de supporter ce nouveau mode de solution politique qui commençait à remplacer les insurrections.

INSURRECTIONS ET COUPS D'ÉTAT

La Convention avait été violée au 31 Mai, mais elle l'avait été par l'insurrection populaire ; le 18 Fructidor fut la violation du pouvoir législatif par le pouvoir militaire. C'était là une grande aggravation d'un mal déjà grand par lui-même.

Sans doute la force est toujours la force : insurrection ou coup d'État, c'est toujours la violation de la loi et de l'ordre ; ici c'est la force indisciplinée, là c'est la force régulière et disciplinée ; la première cause même d'ordinaire plus de désordre que l'autre. Aussi est-on généralement plus sévère pour les insurrections que pour les coups d'État.

Mais les insurrections ne sont, après tout, que

des mouvements passagers qui laissent après eux entre les mains de la Société une force régulière pour maintenir la loi. Au contraire, lorsque cette force elle-même a été mise au-dessus de la loi, il n'y a plus de force au-dessus d'elle.

Les révolutions militaires sont donc plus immorales, plus dangereuses, plus ruineuses pour les peuples que les révolutions populaires : car celles-ci n'atteignent que la surface de la Société ; celles-là la ruinent dans son essence même. Il y a des remèdes aux unes ; il n'y en a pas aux autres, si elles se renouvellent trop souvent.

Il est donc opportun de combattre le préjugé des faux conservateurs qui approuvent les coups d'État, en condamnant les insurrections, sans voir que les premiers ne sont que des insurrections plus fatales que les autres. Mais il faut aussi combattre le préjugé révolutionnaire, qui ne voit pas que les insurrections elles-mêmes sont des coups d'État.

En quoi une armée populaire aurait-elle plus le droit de violer la loi qu'une armée régulière et disciplinée ? La première est-elle plus éclairée que la seconde ? sait-elle mieux ce qu'elle fait ? A-t-elle plus le droit de se mettre à la place du

pays? N'obéit-elle pas aussi à des chefs, et à des chefs ambitieux?

Sans doute, il est des cas extrêmes où la défense du droit a pu soulever légitimement tout un peuple contre la tyrannie; mais ces cas extrêmes sont rares, et l'insurrection en permanence n'est elle-même qu'un nouveau genre de tyrannie.

C'est un axiome politique que là où la force est employée comme moyen habituel, le dernier mot appartiendra toujours à la force réglée, c'est-à-dire à l'armée.

Ainsi les révolutions politiques qui ne savent pas s'arrêter devant le respect de la loi sont condamnées à devenir des révolutions militaires.

Telle est la moralité du 18 Fructidor. C'est le 18 Brumaire qui se chargea de la démonstration.

LVI

LA CAMPAGNE D'ÉGYPTE

Le conquérant de l'Italie, le négociateur de Campo-Formio ne voulut pas laisser s'affaiblir la curiosité passionnée et enthousiaste qui s'attachait à sa personne. Il voulut surprendre et conquérir les volontés par une entreprise extraordinaire : il conçut la pensée de la conquête de l'Égypte.

Cette entreprise le transportait en Orient, pays des prodiges, sur un sol célèbre qu'avaient foulé les grands conquérants du passé : Alexandre et César. Rien ne pouvait donner un plus grand coup aux imaginations.

De plus, conquérir l'Égypte c'était se rendre maître du commerce de l'Orient : c'était annuler

les Indes, et frapper au cœur la puissance britannique.

Un grand philosophe allemand, Leibniz, avait proposé cette conquête à Louis XIV ; et les motifs profonds qu'il développait dans un Mémoire à ce sujet, étaient les mêmes qui frappèrent et entraînèrent l'esprit enthousiaste et calculateur du jeune conquérant.

En 1777, au début de la guerre de l'Indépendance américaine, M. de Sartine, ministre de la marine, avait proposé une expédition française en Égypte. Tous les documents relatifs à ce projet étaient conservés au ministère de la marine, où Bonaparte a pu les consulter.

Une expédition fut préparée avec le plus grand soin, nul n'en savait la destination. On la crut destinée à l'invasion de l'Angleterre, dont il était question depuis plusieurs années.

Bonaparte quitta Toulon, le 19 mai 1798, emmenant avec lui une armée de 30.000 hommes, un choix de savants illustres, Monge, Berthollet, etc., et ses plus grands généraux, Kléber, Desaix, Lannes et Murat.

La flotte cingla d'abord sur Malte, forteresse imprenable, disait-on, mais qui, entre les mains d'un ordre déchu et corrompu, les chevaliers de

Malte, ne résista pas à la première sommation de Bonaparte. Celui-ci s'en empara et y laissa une garnison.

De là, il se dirigea sur l'Égypte, en essayant d'éviter l'escadre anglaise, commandée par Nelson. Le bonheur, qui alors souriait à toutes les entreprises de Bonaparte, lui permit de débarquer toute son armée à l'insu des Anglais.

L'Égypte, sous la suzeraineté nominale de la Turquie, était occupée, gouvernée, opprimée par les Mamelucks, soldats mercenaires qui formaient une armée redoutable, sous le commandement de Mourad-Bey et d'Ibrahim-Bey.

La vieille cité d'Alexandrie, défendue par un corps de troupes insuffisant, ouvrit ses portes au vainqueur.

De là, il marcha sur le Nil, qu'il remonta jusqu'au Caire, la véritable capitale de l'Égypte. C'est au-devant de cette ville, et en vue des Pyramides, qu'eut lieu la rencontre des deux armées. C'est là que Bonaparte prononça ces mots célèbres, que les Arabes répètent encore aujourd'hui aux voyageurs : « Du haut de ces Pyramides, quarante siècles vous contemplant. »

A la cavalerie de l'ennemi, dont le choc était étourdissant, Bonaparte opposa des bataillons

carrés infranchissables; et la tactique barbare dut céder à l'art savant et à la supériorité des armes.

Cette bataille qui décida du sort de l'Égypte, est ce que l'on appelle la bataille des Pyramides (23 juillet).

Maître du Caire et du Nil, ayant écrasé et exterminé les Mamelucks, Bonaparte se hâta d'organiser sa conquête; ménageant et même flattant les préjugés et les intérêts, il se donna comme le libérateur du pays, qu'il était venu, disait-il, arracher à l'oppression des Mamelucks. Il affecta même de prendre les mœurs et les usages des musulmans.

Un affreux désastre vint jeter un voile funèbre sur ces brillants événements. Notre flotte commandée par l'amiral Brueys, rencontrée enfin et attaquée par le fameux Nelson, avait été vaincue et complètement détruite dans la fatale bataille navale d'Aboukir (1^{er} août 98). L'armée était captive en Égypte.

Cependant, la Turquie, stimulée par l'Angleterre et la Russie, et avec laquelle on n'avait pris d'ailleurs aucune mesure de précaution, armait pour défendre contre la France la vaine suzeraineté qu'elle conservait encore sur l'Égypte.

Bonaparte, toujours prompt comme la foudre, marche contre l'armée turque en Syrie, la défait et la rend impuissante à la bataille du mont Thabor (16 avril 99). Il rêvait déjà de marcher sur Constantinople.

Mais la résistance de Saint-Jean-d'Acre le force à replier ses troupes, et il revient en Égypte assez tôt pour écraser à Aboukir (25 juillet 99) une autre armée qui y débarquait. Cette armée fut exterminée, et ce même lieu, célèbre par la ruine de notre flotte, l'est en même temps par l'une de nos grandes victoires.

La conquête de l'Égypte était assurée ; mais elle était inutile, et ne pouvait être conservée longtemps. Le seul résultat qu'elle eut pour la France, ce fut de lui assurer la première place dans l'étude scientifique de cette mystérieuse civilisation. Les Champollion, les Mariette, les Maspero sont les vrais conquérants de l'Égypte, et leurs conquêtes sont indestructibles.

Rien de grand et de brillant ne restait plus à faire en Égypte pour le général Bonaparte. Pendant ce temps la guerre renaissait en Europe. Les ennemis de la France, exaltés par la nouvelle de la défaite navale d'Aboukir, heureux de savoir Bonaparte prisonnier avec son armée, avaient

réuni une seconde et plus terrible coalition ; la fortune de tous côtés abandonnait nos armées : non seulement nos conquêtes nous échappaient, nos frontières mêmes étaient encore une fois menacées.

Ces malheurs, comme il arrive toujours, rejailissaient sur le gouvernement. Le Directoire faisait eau de toutes parts : tous les partis le rendaient responsable de nos malheurs ; tous faisaient appel à un changement de gouvernement.

Le moment prévu et attendu par Bonaparte était arrivé. Il résolut de retourner en France ; préparant son départ dans le plus grand secret, laissant Kléber à la tête de l'armée, il confia sa fortune, comme César, à un navire, et traversant toute la Méditerranée, sans être rencontré par les Anglais, il débarqua à Fréjus, (9 octobre) accueilli par l'enthousiasme de tous, la crainte de quelques-uns, l'espérance du plus grand nombre.

La multitude voyait en lui un libérateur ; les sages prévoyaient un maître.

LVII

LES RÉPUBLIQUES VASSALES

Jamais la France n'avait été si puissante qu'elle le fut vers 1797 et 1798. Non seulement les frontières s'étaient élargies, mais elle s'étendait par son influence et son action bien au delà de ces frontières mêmes. La République avait transporté partout avec elle la Révolution française et s'était formé une ceinture de Républiques vassales toutes organisées sur le plan de la République mère, et soumises à des Constitutions imitées de la Constitution de l'an III.

La France manifestait ainsi son esprit systématique et dominateur; elle apportait la liberté aux peuples, mais il fallait qu'ils l'acceptassent toute faite, et qu'ils se gouvernassent, non d'après

leurs propres principes, mais d'après ceux de leurs libérateurs.

Une première République avait été organisée en Italie par le général Bonaparte sous le nom de République *Cisalpine*. C'était l'ancienne Lombardie avec Milan pour capitale, s'étendant jusqu'à l'Adige, et augmentée de Modène, de Bologne, de Ferrare, de la Romagne et d'une partie même du territoire vénitien. Il lui donna, d'après l'ordre du Directoire, la Constitution française.

Une seconde République également en Italie, dans laquelle Bonaparte fit une part un peu plus grande à l'élément aristocratique, fut la République *Ligurienne*, dont Gênes était la capitale.

Dans le Nord, le traité de Campo-Formio nous avait donné la Belgique ; mais la Hollande, quoique conquise par Pichegru, avait conservé en apparence son indépendance. Le stathoudérat seul avait été aboli. Le gouvernement de la Hollande avait pris le nom de République *Batave*. Plus tard une révolution analogue à celle du 18 Fructidor avait fait triompher l'élément démocratique, et la Constitution de l'an III régnait en Hollande ainsi qu'en France.

A ces trois Républiques vinrent bientôt s'en

ajouter trois autres, toujours sur le même modèle.

A Rome, une émeute du parti démocratique avait amené un malheureux accident. Un Français, le général Duphot, avait été tué par les troupes, au moment où il essayait de calmer l'agitation populaire. Le Directoire ordonna au général Berthier de marcher sur Rome. Son approche seule suffit à provoquer une révolution, et la République *Romaine* fut proclamée (10 février 1798).

Le royaume de Naples, qui était encore entre les mains de la famille des Bourbons, fit la faute de vouloir attaquer les Français à Rome. Le général autrichien Mack qui commandait l'armée napolitaine, marcha contre Championnet, qui commandait les troupes françaises. Championnet vainqueur prit l'offensive à son tour; et, ayant pris Naples sur les *lazzaroni* insurgés, il y proclama la République *Parthenopéenne* (23 janvier 1799).

Enfin les Républiques elles-mêmes n'étaient pas à l'abri de la Révolution. La Suisse, l'une des plus vieilles Républiques de l'Europe, mais où dominait encore le principe aristocratique et féodal, s'était également soulevée, et à la vieille Constitution fédérale avait substitué une Consti-

tution nouvelle, calquée comme les autres sur la Constitution française. Cette nouvelle République prit le nom de République *Helvétique* (janvier-avril 1798).

Ainsi, la France était entourée de six Constitutions républicaines : Cisalpine, Ligurienne, Romaine, Parthénopéenne, Helvétique et Batave, toutes six occupées par ses troupes, animées de son esprit, gouvernées par ses lois. La suprématie de Louis XIV sur l'Europe n'avait pas été plus grande. La République avait égalé et surpassé la gloire de la Monarchie absolue.

LVIII

LA BATAILLE DE ZURICH

Cette grandeur était fragile, et jamais la République ne fut aussi près de sa perte qu'au moment où elle brillait de son plus grand éclat.

La paix avec l'Autriche n'avait été qu'une trêve : celle que l'on négociait à Rastadt avec l'Empire n'était pas encore signée. L'Angleterre était décidée à ne pas déposer les armes.

Cette intraitable ennemie renoua la ligue que nos victoires avaient dissoute ; par son argent et ses intrigues, elle forma une nouvelle coalition.

Dans cette seconde coalition, entraient l'Autriche qui reprenait les armes, l'Empire qui ne les avait pas déposées, l'Angleterre, et enfin un nouvel ennemi que la Révolution n'avait pas encore rencontré, la Russie.

Les hostilités commencèrent en Italie : elles furent désastreuses pour nous. Cette grande conquête de Bonaparte fut perdue en quelques mois. Schérer est battu à Magnano (5 avril 99), Macdonald à la Trebbia (17-19 juin), Joubert à Novi (15 août) où il trouva la mort. Moreau, toujours illustre par ses retraites, sauva l'armée sans pouvoir sauver l'Italie.

Sur les bords du Danube et du Rhin, Jourdan perd la bataille de Stockach (26 mars) ; il se retire vers la Forêt-Noire.

Du côté de la coalition, les deux principaux généraux étaient l'archiduc Charles pour les Autrichiens, Souvarof pour les Russes : c'était le premier qui avait fait reculer Jourdan ; le second qui faisait reculer Moreau.

La France effrayée se crut un instant envahie comme en 92 : tout semblait perdu. Mais aussi, comme en 92, un coup de génie sauva le pays.

En 92, Dumouriez par la campagne de l'Argonne avait refoulé la première invasion. En 1799, par la bataille de Zurich, Masséna en, arrêta une seconde.

Seul de nos généraux, Masséna qui commandait l'armée de Suisse, n'avait pas été vaincu ; mais il

s'était sagement replié sur la chaîne de l'Albis, devant la Limmat, en face de Zurich.

Ce fut là (26 septembre 99) qu'il livra l'une des batailles les plus mémorables du siècle, et que, vainqueur, il écrasa l'armée russe, commandée par Korsakof et par contre-coup amena la retraite de Souvarof, qui d'Italie était passé en Suisse, pour donner la main à l'armée des coalisés.

Comme Villars à Denain, comme Dumouriez dans l'Argonne, Masséna a été, à Zurich, le sauveur de son pays : gloire plus grande encore que celle des conquérants.

En même temps que Masséna était vainqueur en Suisse, le général Brune triomphait en Hollande des Anglais unis aux Russes, aux batailles de Bergen et de Castricum (septembre et octobre 99). Il les oblige à se rembarquer par la convention d'Alkmaar (18 octobre). Ainsi la victoire nous revenait de tous les côtés.

C'est à ce moment que le général Bonaparte, débarquant en France, lui rapportait sa gloire, son génie et son épée.

LIX

LE 18 BRUMAIRE

Le 18 Fructidor avait assuré la victoire du Directoire ; mais cette victoire était du nombre de celles qui sont pires que les défaites : car elle ruinait le gouvernement dans son principe même.

En se servant de l'armée contre le pouvoir législatif, le Directoire avait ouvert la voie au pouvoir militaire, et lui avait appris à se mettre au-dessus de la loi.

En destituant et en condamnant à la déportation deux membres du Directoire, Carnot et Barthélemy, il avait porté atteinte à sa propre inviolabilité.

Depuis ce moment, le Directoire ne vécut plus que de petits coups d'État. Il fit un coup d'État financier et une sorte de banqueroute par l'inven-

tion du *tiers consolidé* : c'est-à-dire que la dette n'était plus inscrite au budget que pour un tiers, le reste étant payé en bons sur les biens nationaux, bons qui perdaient 90 pour 100.

Craignant le parti montagnard autant que le parti royaliste, il avait annulé les élections d'un grand nombre d'assemblées électorales et avait réduit le pouvoir législatif à n'être que la représentation des minorités.

Royalistes déportés d'un côté après Fructidor, Montagnards écartés de l'autre, le gouvernement ne s'appuyait plus que sur une majorité factice.

Bientôt, les malheurs de la patrie vinrent enlever au Directoire le peu qui lui restait de popularité. On commença à penser à un changement de Constitution.

Le symptôme le plus frappant de cette disposition nouvelle fut l'introduction de Sieyès dans le Directoire.

Cet homme célèbre, qui passait pour le plus profond publiciste de son temps et qui avait joué un si grand rôle dans l'Assemblée Constituante, s'était fait oublier pendant la Terreur. A ceux qui lui demandaient ce qu'il avait fait pendant cette époque, il répondait : *J'ai vécu.*

Depuis le retour aux idées de modération, il

avait été nommé ambassadeur en Prusse, et, quoiqu'on attribuât à son habileté la neutralité de cette puissance dans la seconde coalition, il n'y avait pas été pour grand'chose : les circonstances et les intérêts avaient seuls décidé la Prusse.

Il ne cachait pas son mépris pour la Constitution de l'an III, et l'on savait qu'il en avait une autre en réserve, fruit de ses longues méditations.

La nomination de Sieyès était donc l'indice d'un désir de transformation constitutionnelle.

Lors du débarquement de Bonaparte à Fréjus, le Directoire était composé ainsi qu'il suit : Barras, l'ancien général de Thermidor et de Vendémiaire et qui restait seul du Directoire primitif; Gohier et Moulin, personnages médiocres ou secondaires appartenant au parti patriote; Sieyès et Roger-Ducos, tout prêts à un coup d'Etat pour modifier la Constitution.

Ce coup d'État avait donc d'avance deux voix dans le Directoire; il y en avait deux contre. Barras seul, plus ou moins vendu à tous les partis, restait libre de se porter dans un sens ou dans l'autre. Ainsi la République en était arrivée à voir son sort suspendu à la voix d'un intrigant

corrompu, dont on appelait le parti, le parti des *pourris*.

Comme au 18 Fructidor, le coup d'État ne pouvait s'accomplir que par l'armée. Sieyès cherchait un général pour exécuter ses desseins, mais il aurait voulu un instrument, et ce fut lui qui servit d'instrument.

Sieyès le sentit tout d'abord, et ce ne fut pas de très bonne grâce qu'il s'unit à Bonaparte pour faire le 18 Brumaire; mais les généraux lui manquaient. Hoche était mort; eût-il d'ailleurs consenti au renversement de la République? Joubert venait de mourir à Novi. Masséna était nécessaire en Suisse. Bernadotte s'était donné au parti patriote.

Bonaparte, entouré de l'auréole d'une gloire incomparable et appelé en quelque sorte par la voix populaire, était le seul choix possible. Maître de la situation, il jouait la partie à son compte, si on ne voulait pas la jouer pour lui.

Ce coup d'État, attendu par tous, excepté par ceux qu'il devait atteindre, eut lieu le 18 et le 19 Brumaire (9 et 10 novembre 1799).

L'initiative vint du Conseil des Anciens, et de ceux qu'on appelait les *Inspecteurs* du Conseil, qui étaient sous l'influence de Sieyès. Sous prétexte

d'une conspiration, ils firent voter, comme la Constitution leur en donnait le droit, le transport des deux Conseils à Saint-Cloud, et firent Bonaparte commandant en chef des forces militaires.

Les deux Directeurs complices donnèrent leur démission ; les deux patriotes furent forcés de donner la leur. Barras acheté et paralysé disparut en laissant la sienne. Le pouvoir exécutif était dissous.

A Saint-Cloud, le général Bonaparte fut bien reçu des Anciens ; mais le Conseil des Cinq-Cents, non prévenu et hostile, l'accueillit avec des injures et le força à se retirer. Un instant la mise hors la loi fut sur le point d'être prononcée : tout était manqué ; mais tout fut sauvé par la hardiesse et la résolution de Lucien Bonaparte, frère du général.

Le succès devait être au plus audacieux. Bonaparte donne l'ordre à ses grenadiers de faire évacuer la salle. Les représentants sont chassés de toutes parts et sautent par les fenêtres. Un nouveau Cromwell, imitant le premier, chassait un autre parlement-croupion.

Le 18 Brumaire a été la plus grande humiliation qu'aient subie les Assemblés pendant le cours de la Révolution. Au 2 Juin, la Convention avait délibéré sous les canons ; mais sa séance

avait été en apparence respectée, et elle avait repris ses séances et son pouvoir. Au 18 Fructidor, l'armée avait empêché la réunion légale, et les députés hostiles avaient été arrêtés ; mais il n'y avait pas eu de violence directe. Au 18 Brumaire, l'armée expulsa brutalement les représentants du pays. Les derniers vestiges du régime représentatif disparaissaient devant la volonté d'un homme.

JUGEMENT SUR LE 18 BRUMAIRE

Il a été si longtemps convenu que le 18 Brumaire a été un acte nécessaire et heureux, qu'il est encore utile de soumettre à la critique cette assertion historique.

Le discrédit du Directoire était tel, a-t-on dit, qu'il était devenu incapable de gouverner ; la France était à deux doigts de la ruine. Il fallait une main ferme pour la relever.

On oublie que la victoire de Masséna à Zurich et celle de Brune en Hollande avaient sauvé le pays d'une double invasion.

On oublie que la principale cause de nos défaites avait été la fatale expédition d'Égypte, qui nous avait enlevé quarante mille hommes de nos meilleures troupes, et notre plus grand général,

au moment où nous en avons le plus besoin. Or, cette expédition était l'œuvre de Bonaparte. Ainsi, déjà avant qu'il fût maître du pouvoir, se manifestait en lui ce goût d'aventures qui devait être si fatal à sa dynastie et à la France.

Après son retour d'Égypte, Bonaparte retournant à l'armée d'Italie, ou prenant en main l'armée du Rhin, pouvait rendre de plus grands services à la France qu'en prenant le pouvoir.

La victoire revenant, le Directoire eût retrouvé l'autorité nécessaire pour gouverner.

A la vérité, le Directoire lui-même, nous l'avons assez dit, avait donné le plus triste exemple au 18 Fructidor ; mais la force ne corrige pas la force ; un premier coup d'État n'en justifie pas un second ; autrement celui-ci en justifierait un troisième et cela indéfiniment : ce qu'il fallait, c'était un retour au bien, et non une aggravation du mal ; le retour à la loi, et non le triomphe définitif de la force.

Sans doute la Constitution de l'an III était mauvaise : car deux pouvoirs qui ne peuvent rien l'un sur l'autre et qui n'émanent pas l'un de l'autre, sont nécessairement en conflit. De plus, un gouvernement à cinq têtes manque d'énergie, et est toujours divisé en factions.

Il fallait donc une revision de la Constitution ; mais la Constitution elle-même prévoyait le cas, et indiquait le moyen. Jusqu'à ce que la nécessité de cette revision s'imposât à l'opinion publique et triomphât par les moyens légaux, il fallait attendre et patienter. Un malaise de quelques années eût mieux valu que tout ce qui a suivi.

En Amérique, les États-Unis, après l'émancipation, ont eu beaucoup à souffrir d'un mauvais état social. Ils ont souffert de l'anarchie pendant plusieurs années ; les partis s'agitaient, on put craindre un instant que l'œuvre de l'indépendance ne fût détruite. Ils virent le mal, et comprirent le remède : ils changèrent la Constitution sans coup d'État et sans dictature.

Si Bonaparte se fût refusé au pouvoir au lieu de le prendre, et eût été battre les ennemis au lieu de faire chasser par ses grenadiers les représentants du peuple, l'opinion eût pesé d'une telle force sur les Conseils et sur le Directoire, que ceux-ci eussent été contraints à une revision de la Constitution, qui eût rendu possible l'avènement régulier et légal du jeune Bonaparte au pouvoir.

Plus Bonaparte était réclamé par l'opinion,

plus il lui était facile de se passer de coup d'État.

Si Bonaparte n'eût pas fait le coup d'État, dit-on, un autre l'eût fait à sa place. Soit ! mais nous dirions précisément contre celui-là ce que nous disons contre lui. Nul autre d'ailleurs n'était alors en possession de prendre un tel rôle.

Laissons de côté l'irrégularité de son avènement ; dans une révolution où tous les pouvoirs étaient plus ou moins entachés à leur origine, on excusera, si l'on veut, un nouveau coup de force. Mais une fois maître de la situation, qui l'empêchait d'être un Washington au lieu d'un Cromwel ? Qui l'empêchait de gouverner par la liberté au lieu de gouverner contre elle ? Qui l'empêchait d'être un sage fondateur, au lieu d'un conquérant insensé et d'un despote impitoyable ?

Sans doute, on ne peut demander à un ambitieux d'avoir les vertus d'un grand citoyen ; mais ce qu'il faut éternellement déplorer, c'est que la France n'ait rencontré qu'un ambitieux quand elle avait besoin d'un grand citoyen.

Rien, absolument rien ne rendait alors impossible en France l'établissement d'une République libre sous les auspices d'un grand homme. Les partis étaient épuisés ; l'Europe eût accepté une

paix honorable. Tout était prêt pour faire régner en France l'ordre et la loi et pour cueillir les fruits de la Révolution.

On sait ce qui arriva: la France opprimée, l'Europe d'abord conquise, puis conquérante à son tour; l'invasion trois fois repoussée par la République (92, 94, 99), ramenée trois fois par l'Empire; les crises naissant des crises; toutes les phases révolutionnaires revenant les unes après les autres; la légitimité, la monarchie constitutionnelle, la seconde république, le second empire, la troisième république, etc. Triste, triste histoire, dont les funestes phases eussent peut-être été évitées si le héros du 18 Brumaire avait aimé la Patrie et la Liberté!

LXI

CONCLUSION

Pour porter un jugement impartial sur la Révolution française, il faut considérer trois choses : le *but* qu'elle a poursuivi, les *moyens* qu'elle a employés, les *résultats* qu'elle a obtenus.

Le but de la Révolution a été le plus grand et le plus légitime qu'aucun peuple ait jamais poursuivi : à savoir, de restituer à l'individu ses droits *naturels*, ses droits *d'homme* et *de citoyen*, de le délivrer de toutes les oppressions que l'inégalité des classes et l'arbitraire du pouvoir faisaient peser sur lui, de conquérir enfin l'*égalité civile* et la *liberté politique*.

Malheureusement, si le but a été grand et excellent, les moyens ne l'ont pas été : ils ne furent que trop souvent violents et terribles ;

trop souvent, pour faire régner le droit parmi les hommes, on a cru qu'il fallait commencer par la violation du droit. C'est ce qu'on a appelé le régime *révolutionnaire*. Il s'est fait alors une confusion dans l'esprit des hommes, le mot *Révolution* ayant signifié à la fois et le but et les moyens.

Les uns condamnent le but, parce qu'ils le confondent avec les moyens ; d'autres, plus insensés encore, admirent les moyens qu'ils confondent avec le but. Il faut savoir à la fois approuver le but qui est le bon, et condamner les moyens qui ont été mauvais. C'est ainsi qu'il faut être fidèle à l'esprit de la Révolution, tout en réprouvant l'esprit révolutionnaire.

Il n'est pas d'opinion qui ne soit condamnée à faire un pareil partage. Les catholiques qui croient le plus à la vérité de leur religion répudient cependant la Saint-Barthélemy et les supplices de l'Inquisition.

C'est d'ailleurs un sophisme des ennemis de la Révolution de faire croire que c'est elle qui a inventé les mauvais moyens dont elle s'est servie. On la flétrit ainsi dans l'esprit des peuples, en la confondant avec une politique d'arbitraire et de tyrannie, dont, à la vérité, elle est coupable de s'être servie, mais qu'elle n'a pas inventée.

Toutes les mauvaises maximes politiques des révolutionnaires étaient empruntées au code de la raison d'État, tel que l'ont pratiqué tous les gouvernements du passé. Elle a fait des arrestations arbitraires, des exécutions sanglantes, des emprunts forcés, des confiscations, des usurpations, ainsi qu'avaient fait avant elle les oligarchies, les monarchies, les tyrannies de toutes sortes.

Ce n'est donc pas la Révolution qui est seule coupable des crimes qu'ont commis les révolutionnaires : c'est la politique, la politique qui a toujours cru qu'il lui était permis de s'affranchir des lois de la justice, et que tout était permis pour la grandeur du prince ou de l'État.

Le tort de la Révolution est d'avoir adopté les principes inventés par la tyrannie.

Après avoir apprécié le but et les moyens, résumons les résultats.

1° Avant la Révolution, le clergé avait ses tribunaux particuliers ; la noblesse devant les Parlements avait ses prérogatives à elle. Aujourd'hui une même loi, sans acception de personne, s'applique à tous les citoyens. — *Égalité devant la loi.*

2° Avant la Révolution, les classes privilégiées

étaient exemptes des charges publiques, ou tout au moins d'une partie d'entre elles. Aujourd'hui, tous contribuent à ces mêmes charges, proportionnellement à leur fortune. — *Égalité devant l'impôt.*

3° Les biens de la famille passaient exclusivement (au moins dans la moitié de la France et dans la noblesse) au premier-né, en raison du droit d'aînesse : aujourd'hui tous les enfants partagent également, sauf une certaine part réservée au père de famille pour en user à sa discrétion. — *Égalité des partages.*

4° Avant la Révolution, les grades dans l'armée et certains emplois n'étaient accessibles qu'aux nobles. Les fonctions de magistrature étaient héréditaires ou s'achetaient à prix d'argent. Aujourd'hui tous peuvent arriver à tout. — *Égale admissibilité à toutes les fonctions.*

5° Avant la Révolution, les fidèles d'un seul culte, à savoir les Catholiques, pouvaient jouir des droits civils, c'est-à-dire travailler, posséder, se marier sur le sol français. Aujourd'hui ces droits ont été reconnus aux fidèles des autres cultes, à savoir les Israélites et les Protestants. — *Égalité religieuse.*

6° Ajoutons que la liberté civile, qui est encore

une partie de l'égalité, a été aussi la conquête de la Révolution. Liberté individuelle (abolition du servage et des lettres de cachet), liberté du travail (abolition des maîtrises et des jurandès), libre accès à la propriété (abolition des droits féodaux) sans autre obligation que de contribuer aux charges publiques, libre expression de la pensée dans la mesure déterminée par les lois, tous ces droits appartiennent aujourd'hui également, et au même titre, sans distinction aucune, à tous les citoyens. — *Liberté civile égale pour tous.*

Ainsi (sans préjudice des questions qui peuvent rester ouvertes) on doit dire que pour ce qui concerne l'égalité et la liberté civiles, la Révolution a atteint son but, et qu'il n'y a qu'à laisser se développer les principes pour que les conséquences se produisent d'elles-mêmes.

Il n'en est pas de même du second objet qu'a poursuivi la Révolution, à savoir la liberté politique.

La liberté politique n'a jamais existé en France depuis la Révolution que d'une manière intermittente ; et elle est toujours menacée.

Elle l'est d'une part par la triste habitude révolutionnaire de trancher les questions par la force ; elle l'est encore par la non moins triste

habitude de se précipiter aux pieds d'un sauveur. C'est ce dernier péril qu'elle court encore aujourd'hui.

Après avoir fait appel à tous les régimes, la France avait fini par prendre la résolution virile de se gouverner elle-même ; c'est ce qu'on appelle la République. Il semblait que lorsque le pays aurait le dernier mot en tout, personne n'aurait à se plaindre. Sans doute, ce pays avait à faire son éducation politique ; mais on n'obtient rien qu'à l'aide de la patience et du temps, et l'avantage de ne relever que de soi-même compensait bien des inconvénients. La France va-t-elle renoncer à cette noble expérience, et l'abandonner pour le plus bas des expédients politiques ? Ce ne serait pas une solution, ce serait le recommencement de toutes les solutions artificielles, dont aucune n'a pu durer.

Si la France au contraire sait avoir confiance en elle-même, et ne pas se troubler de quelques insuccès passagers, si elle se dit qu'après avoir été en présence de la situation la plus critique et la plus désespérée, elle en est sortie par ses propres efforts et sa seule volonté, que sous le nom de République elle a su concilier le plus grand ordre matériel avec la plus grande liberté, maintenir à

l'égard du dehors la dignité avec la prudence, faire sortir du néant une force militaire formidable, relever à tous les degrés et surtout en haut et en bas le zèle de l'instruction publique, supporter avec fermeté les crises financières les plus graves ; si elle se dit qu'elle a pu faire tout cela sans s'abandonner à un homme et à une famille, et en présence d'adversaires implacables abusant des armes que la liberté leur fournit et toujours prêts à venir en aide au désordre ; — si elle ne s'exagère pas les maux inhérents à l'expérience de la liberté ; si chaque opinion, contente des garanties communes et du droit de l'emporter par la persuasion, ne se croit pas à elle seule investie du droit de sauver le pays ; si, en un mot, la France ayant trouvé le vrai gouvernement de la démocratie, à savoir la République, sait conserver ce gouvernement acquis après tant d'épreuves et si elle apprend à s'en servir, il est permis d'espérer que la Révolution est close, et que la liberté politique aussi bien que l'égalité civile est un bien définitivement conquis.

Est-ce à dire qu'il n'y aura plus d'épreuves et que de nouvelles questions ne créeront pas de nouvelles difficultés ? Mais c'est la loi de la vie !

Il y aura toujours des problèmes, et il y en

aura de plus en plus. Mais au lieu d'épuiser nos forces en vains regrets du passé, employons-les à étudier les questions du présent. Regardons devant nous et non en arrière. Alors la Révolution française ne sera plus que dans l'histoire comme la Révolution d'Angleterre ou celle des États-Unis. Elle cessera d'être le jour où elle sera définitivement victorieuse. La combattre, c'est la perpétuer.

Nous avons essayé de servir cette grande cause par ce simple récit. C'est l'obole que nous apportons au Centenaire de la Révolution.

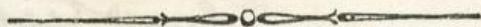
FIN

TABLE DES MATIÈRES

I. — Objet et but de la Révolution.....	5
II. — Causes de la Révolution. — Causes sociales.....	9
III. — Causes de la Révolution Française. — Causes politiques.....	15
IV. — Règne de Louis XVI.....	19
V. — Les États Généraux.....	23
VI. — Le Serment du Jeu de Paume.....	29
VII. — La Prise de la Bastille.....	33
VIII. — La Nuit du 4 Août.....	37
IX. — La Déclaration des Droits.....	41
X. — Les Journées des 5 et 6 Octobre.....	47
XI. — Les Partis et les Hommes dans l'As- semblée Constituante.....	51
XII. — Sieyès et Mirabeau.....	55
XIII. — La Fête de la Fédération le 14 Juil- let 1790.....	59
XIV. — Les Travaux de la Constituante. — Provinces et départements.....	61
XV. — Finances et Clergé.....	65
XVI. — Constitution de 1791.....	71
XVII. — La Fuite de Varennes.....	77
XVIII. — Les Partis et les Hommes dans l'Assem- blée législative.....	83

XIX. — Les Clubs.....	87
XX. — L'Émigration.....	91
XXI. — La Guerre	93
XXII. — Le 10 Août	97
XXIII. — Les Journées de Septembre	103
XXIV. — La Campagne de l'Argonne	107
XXV. — La Convention	111
XXVI. — Girondins et Montagnards.....	115
XXVII. — Robespierre, Danton et Marat.....	119
XXVIII. — Le Procès du Roi	120
XXIX. — Dumouriez.....	127
XXX. — Philippe d'Orléans.....	131
XXXI. — Lutte des Partis dans la Convention...	133
XXXII. — Le 31 Mai et le 2 Juin	137
XXXIII. — La Guerre civile	141
XXXIV. — Charlotte Corday	147
XXXV. — Lyon et Toulon.....	151
XXXVI. — Le Gouvernement révolutionnaire.....	157
XXXVII. — La Vendée	163
XXXVIII. — La Terreur.....	171
XXXIX. — Gloire de la Convention.....	175
XL. — Excès de la Convention	179
XLI. — Hébert et Danton.....	183
XLII. — La Fête de l'Être Suprême	189
XLIII. — La Loi du 22 Prairial	193
XLIV. — Le 9 Thermidor.....	197
XLV. — Réaction Thermidorienne	203
XLVI. — Prairial et Vendémiaire	207
XLVII. — La Constitution de l'an III.....	213
XLVIII. — L'Œuvre législative de la Convention.	217
XLIX. — La Vendée.....	223
L. — Les Victoires de la République (94 et 95).	227
LI. — Le Directoire.....	231

LII. — La Conspiration de Babœuf.....	235
LIII. — La Campagne d'Italie.....	237
LIV. — Le 18 Fructidor.....	243
LV. — Insurrections et Coups d'État.....	247
LVI. — La Campagne d'Égypte.....	251
LVII. — Les Républiques vassales.....	257
LVIII. — La Bataille de Zurich.....	261
LIX. — Le 18 Brumaire.....	265
LX. — Jugement sur le 18 Brumaire.....	271
LXI. — Conclusion.....	277



COMPIÈGNE. — IMPRIMERIE HENRY LEFEBVRE

31, RUE SOLFERINO, 31

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE M. JOSEPH FABRE

Les Libérateurs antiques. 1 volume in-12, broché.....	3 50
Jeanne d'Arc libératrice de la France , avec fac-similé d'une lettre de Jeanne d'Arc, 3 ^e édition, 1 vol. in-12, broché.....	3 50
<i>Le même ouvrage</i> , édit. illustr. de 40 gravures hors texte et tirées à part, 1 vol. in-8°, br., 10 fr. Rel., tr. dor.....	14 »
Procès de condamnation de Jeanne d'Arc , d'après les textes latins des procès-verbaux officiels. Traduction avec éclaircissements ; ouvrage accompagné du fac-similé des attestations autographes établissant l'authenticité du procès-verbal manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de la Chambre des députés. 2 ^e édition. 1 vol. in-12, broché.....	3 50
Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc , d'après les textes latins authentiques des procès-verbaux officiels. Traduction avec éclaircissements et appendice. 2 vol. in-12, brochés.....	7 »
Washington libérateur de l'Amérique , suivi de la Révolution américaine et Washington (éclaircissements et documents). 2 ^e édition. 1 vol. in-12, broché.....	3 50
Notions de Philosophie. In-12, broché.....	4 »
Histoire de la Philosophie. TOME I ^{er} : Antiquité et moyen âge. In-12, broché.....	3 50
— TOME II : Renaissance et temps modernes. In-12, broché.....	4 »

Collection de volumes in-12, brochés, à 3 fr. 50

<p>Histoire de la Révolution française, par Paul JANET (12 portraits).</p> <p>Essais de Littérature anglaise, par J. DARMESTETER.</p> <p>Gians et Hans, suivi du dossier de Raimbaud, par MARC-MONNIER.</p> <p>La Justice du Monde, par Alain d'ORLY.</p> <p>Souvenirs entomologiques, par Henri FABRE.</p> <p>Nouveaux souvenirs entomologiques, par LE MÊME.</p>	<p>Menus Propos sur les Sciences, par Félix HÉMENT.</p> <p>Avant le Collège, par Clovis LAMARRE.</p> <p>Au Collège, par LE MÊME.</p> <p>Un Siècle de Musique française, par Camillé BELLAIGUE.</p> <p>Contes, poésies, récits, etc., choisis dans les auteurs du XIX^e siècle, avec annotations sur le ton, l'inflexion, l'accent et la manière de phraser, par Léon RICQUIER.</p>
--	---

PLUTARQUE. Vie des Hommes illustres de la Grèce , édition DAUBAN, 2 vol. in-8°, brochés.....	7 »
— Vie des Hommes illustres de Rome , édition DAUBAN, 2 vol. in-8°, brochés.....	7 »
PASCAL. Pensées , avec études sur les Pensées de Pascal et la Préface de Port-Royal , par E. HAVET, 2 vol. in-8°, brochés.....	8 »
— Les Provinciales , nouvelle édition avec une introduction et des remarques, par <i>le même</i> , 2 vol. in-8°, brochés.....	7 50
JULES FAVRE (M^{me} Vve). Pensées de Jean-Paul Richter sur l'Éducation. Traduction avec préface. In-12, broché.....	1 »
LOUIS MENARD. Histoire des anciens peuples de l'Orient. In-12, avec illustrations, broché.....	5 »
— Histoire des Israélites , in-12, avec illustrations, broché.....	2 »
— Histoire des Grecs , avec illustrations, 2 vol. in-12, broché.....	7 50
RENE MENARD. Curiosités artistiques de Paris , 1 volume in-12 : Broché..... 4 » Relié percaline.....	5 »
— Histoire des Beaux-Arts , Art antique, Moyen âge, Temps modernes, 3 vol. in-12. Chaque volume, broché. 2 » Relié percaline.....	2 60
J.-J. JUSSERAND. Le Roman au temps de Shakespeare. in-12, broché.....	2 »
A. DARMESTETER. La Vie des mots , étudiée dans leur signification, in-12, broché.....	2 »
C. BELLAIGUE. L'Année musicale (1887), in-12, broché.....	5 »
— — — (1888) —.....	5 »